

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vitré



Analyse des résultats de l'application du SCoT du Pays de Vitré 2018-2024

Rapport d'évaluation & Indicateurs de suivi



EVALUATION DU SCOT



Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré
15 Boulevard Denis
35500 VITRÉ
02 99 00 91 11
syndicat.urbanisme@paysdevitre.org

TABLE DES MATIERES

Préambule.....	5
Méthodologie d'évaluation du SCoT	6
Présentation de l'armature territoriale du SCoT du pays de vitré.....	11
Thématique 1 : Maintenir et accueillir la population sur l'ensemble du territoire.....	14
1.1 La dynamique démographique du Pays de Vitré	15
1.2 La production de logements a l'échelle du SCoT.....	19
1.3 Des risques naturels et technologiques identifiés.....	27
Thématique 2 : Pour une gestion optimale de l'espace	32
2.1 Limiter l'étalement urbain et la consommation foncière	33
2.2 Densification et renouvellement urbain des tissus agglomérés	37
Thématique 3 : Affirmer et renforcer la position économique du Pays de Vitré	42
3.1 Une armature économique stratégique	43
3.2 Une optimisation du foncier dédiée a l'activité économique.....	45
3.3 Un territoire actif.....	50
3.4 L'outil agricole, une composante économique majeure	58
3.5 Le potentiel touristique.....	64
Thématique 4 : Garantir une mobilité durable sur un territoire accessible et connecté	66
4.1 Un territoire accessible	67
4.2 Le développement des mobilités alternatives.....	74
Thématique 5 : Assurer une offre d'équipements et de services adaptée et diversifiée	80
5.1 Une offre d'équipements et de services sur l'ensemble du territoire	81
Thématique 6 : Organiser un appareil commercial adéquat	84
6.1 Une armature commerciale organisée et adaptée.....	85
Thématique 7 : Préserver le cadre de vie et valoriser les ressources du territoire	88
7.1 La ressource en eau	89
7.2 Le paysage bocager	94
7.3 Les composantes de la trame verte et bleue	97
Thématique 8 : Œuvrer pour la transition énergétique	104
8.1 Vers une transition énergétique pour le territoire	105
Conclusion de l'évaluation du SCoT a 6 ans	110
Synthèse	114
Annexes	120

PREAMBULE

CADRAGE REGLEMENTAIRE

Analyse des résultats d'application du SCoT à 6 ans

Code de l'Urbanisme

Article L.143-28

Version en vigueur depuis le 25 août 2021

Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 **procède à une analyse des résultats de l'application du schéma**, notamment **en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales** et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L.104-6. **Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné au troisième alinéa, l'établissement public prévu à l'article L.143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma ou sur sa révision.**

Lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette analyse comprend, en outre, un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes. L'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 débat alors spécifiquement sur l'évolution du périmètre du schéma avant de décider du maintien en vigueur du schéma ou de sa révision.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU SCOT

METHODE DE TRAVAIL

Lors de la révision du SCOT approuvée en 2018, différents indicateurs avaient été identifiés dans le rapport de présentation, sur la base des thématiques suivantes :

Nature de l'indicateur	Description		
Evolution démographique	Analyse de l'évolution démographique du territoire	Volume d'eau distribué et consommé	Suivi des volumes produits, distribués et effectivement consommés selon les indicateurs du service de l'eau potable (P104.3 ; P105.3 ; P106.3)
Emploi	Analyse sectorielle de l'évolution de l'emploi sur le territoire	Protection et connaissance du patrimoine naturel	Suivi des superficies de boisements, des surfaces de prairies permanentes et temporaires et suivi évolutif du linéaire bocager en lien avec le programme Breizh Bocage
Logements	Analyse de l'évolution du nombre de logements sur le Pays de Vitré	Protection patrimoine naturel	Evaluer les surfaces dédiées aux espaces agricoles et naturels (dont zones humides) dans les documents d'urbanisme locaux.
Consommation d'espace	Analyse de la consommation foncière, dans les zones urbaines et à urbaniser des documents d'urbanisme (zones U, 1AU, 2AU), ainsi que dans les STECAL.	Climat/Energie	Estimation de la production d'énergie renouvelable locale des projets structurants (grosses unités soumises à déclaration ou autorisation) et des projets portés par la collectivité sur le territoire.
Indice d'optimisation	Rapport entre le nombre de logements construits pour un hectare consommé sur la même période.	Qualité de l'air	Suivi de la qualité de l'air sur les stations de Rennes, Fougères et Guipry : HAP ; Métaux lourds ; PM 2.5 ; PM10 ; O ₃ ; NO ; NO ₂
Densification et RU	Part de logements réalisés sans consommation d'espaces supplémentaires	Suivi de la trame verte et bleue	Evolution des zonages naturels règlementaires et d'inventaires du territoire ainsi que des surfaces concernées
Qualité des eaux de surface	Analyser la qualité globale des cours d'eau suivis selon les classes de qualité utilisées pour les paramètres physiques et chimiques.	Circulation	Suivi du trafic moyen journalier annuel (TMJA) dont la répartition poids lourds et véhicules légers sur les axes suivis par les services du Conseil Départemental.
Economies d'énergie dans la construction des bâtiments	Relever le nombre de projets ayant une démarche environnementale et énergétique (notamment OPATB et au niveau d'opérations d'ensemble à vocation d'habitat ou d'activités économiques, des bâtiments et établissements publics, logements BBC+, écoquartiers, BEPOS...)		
Assainissement	Comparer les capacités épuratoires des ouvrages collectifs avec les populations raccordées		

Pour rappel, l'article L.143-28 du code de l'urbanisme prévoit une analyse des résultats de l'application du SCOT en matière :

- d'environnement,
- de transports et déplacements,
- de maîtrise de la consommation de l'espace,

- de réduction du rythme de l'artificialisation des sols,
- d'implantations commerciales.

Ces indicateurs identifiés dans le rapport de présentation du SCoT ont été adaptés et/ou reformulés dans le cadre du travail d'évaluation notamment par rapport à certaines attentes (ex : réglementaires) et certaines contraintes (manque de données mobilisables et/ou exploitables par exemple).

D'autres indicateurs ont également été complétés et développés afin de suivre davantage les objectifs d'application du SCoT sur le territoire, d'enrichir son observatoire et de répondre au contexte réglementaire. Au total, ce sont 41 indicateurs qui ont été développés afin d'évaluer l'application du SCoT sur le Pays de Vitré.

L'évaluation du SCoT a été construite autour des 8 grands axes du DOO, à savoir :

1. Maintenir et accueillir la population sur l'ensemble du territoire
2. Pour une gestion optimale de l'espace
3. Affirmer et renforcer la position économique du Pays de Vitré
4. Garantir une mobilité durable sur un territoire accessible et connecté
5. Assurer une offre de services adaptée et diversifiée
6. Organiser un appareil commercial adéquat
7. Préserver le cadre de vie et valoriser les ressources du territoire
8. Œuvrer pour la transition énergétique

Chaque grand axe du DOO développe la thématique générale à aborder et ses grandes orientations. Dans le cadre de l'évaluation, les orientations ont été traduites en objectifs stratégiques et déclinées en indicateurs de suivi suivant la donnée mobilisable pour les mesurer et les évaluer.

Pour se faire, une « fiche évaluative » par thématique (et identifiable par sa couleur) a été élaborée, contenant :

- La thématique générale développée
- Les objectifs stratégiques du SCoT qui ont vocation à être suivis
- Les questions évaluatives : qu'est-ce que l'on cherche à suivre ?
- Les indicateurs de suivi

Exemple de « fiche évaluative »

THEMATIQUE : DEMOGRAPHIE		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Accueillir plus de 30 000 habitants à l'horizon 2035	<i>Le SCoT est-il en cours d'atteinte de l'objectif d'accueil de population qu'il s'est fixé à l'horizon 2035 (140 000 habitants) ?</i>	Evolution de la population

Puis, une « fiche synthèse » permet d'apprécier le bilan et la mesure de l'indicateur :

Exemple de « fiche synthèse »

THEMATIQUE : DEMOGRAPHIE		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
La croissance démographique du Pays de Vitré reste dynamique avec l'accueil de 688 habitants supplémentaires en moyenne par an entre 2013 et 2019. Toutefois, on observe un ralentissement de la croissance de la population puisque le territoire devrait accueillir environ 1 500 habitants en moyenne par an selon les objectifs du SCoT (à l'horizon 2035 : 140 000 habitants sur le Pays de Vitré).	Evolution de la population	

Les indicateurs de suivi ont été analysés en fonction de leur niveau d'approche avec les objectifs du SCoT :

Mesure de l'indicateur	
Satisfaisant	
A surveiller	
Insatisfaisant	

Pour aboutir à la formalisation d'indicateurs précis et mesurables dans le temps, le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, outre les outils qu'il a développés en interne, s'est doté de l'outil TEREVAL développé par la SGEVT (Société Générale de l'Evaluation des Territoire) pour établir son tableau de bord.

LES LIMITES DE L'ÉVALUATION

La compréhension des principaux résultats de cette évaluation nécessite toutefois de bien appréhender les limites et parfois les biais méthodologiques qu'elle peut comporter :

- Les données disponibles pour renseigner les indicateurs ne sont pas forcément en adéquation avec la période observée (2018-2024), pouvant ainsi réduire la portée de l'analyse de l'évolution réelle du territoire depuis l'approbation du SCoT. En effet, d'une part, la donnée peut être produite avec un décalage dans le temps sur des années N-1, N-2, N-3 voire plus, et d'autre part, la donnée peut également être construite sur des périodes de temporalité définie et non année par année. Aussi, la donnée n'est pas forcément mobilisable pour l'année de départ, ni pour l'année de l'évaluation, ni même sur la période de référence de l'évaluation. Il arrive ainsi que certains indicateurs soient mesurés sur une période de référence antérieure à la mise en application du SCoT,
- Certaines sources de données disponibles sont basées sur des informations déclaratives (taux de fiabilité ?). Par exemple, les données issues de la base Sit@del2 sont obtenues par extraction des logiciels ADS, eux-mêmes complétés depuis les informations contenues dans les CERFA des permis de construire. La donnée est déclarative car elle dépend du demandeur et de la façon dont le logiciel ADS est renseigné par les agents : ce qui peut provoquer des erreurs ou des omissions de

retranscription dans la base. Autre exemple, la donnée issue des logements commencés se calcule par le dépôt de la DOC (déclaration ouverture de chantier). Toutefois, ce document n'est pas toujours transmis par les pétitionnaires,

- L'exercice d'évaluation est inévitablement partiel et incomplet car il suppose une sélection des indicateurs les plus pertinents pour répondre aux questions évaluatives pour lesquelles des tendances significatives peuvent être mises en évidence, ne permettant ainsi pas d'évaluer l'impact de toutes les orientations du SCoT,
- Une observation sur un temps court de 6 ans dans le cadre de l'évaluation ne permet pas, sur de nombreux sujets, d'avoir un recul suffisant pour conclure de manière certaine sur des évolutions de tendance imputables au SCoT, lequel fixe des objectifs à l'horizon 2035,
- L'ensemble des documents d'urbanisme du territoire (PLU et cartes communales) n'ont pas tous été mis en compatibilité avec le SCoT de 2018. Il n'est donc pas possible de mesurer certains indicateurs sur l'ensemble du territoire. De même, pour les territoires couverts par un document d'urbanisme compatible au SCoT, les effets de leur application demandent également du temps pour être observés. A noter également, le SCoT donne un certain nombre de recommandations qui n'entraînent pas systématiquement une évaluation compte tenu du caractère qualitatif recherché.

ÉTAT DES LIEUX DES DOCUMENTS D'URBANISME

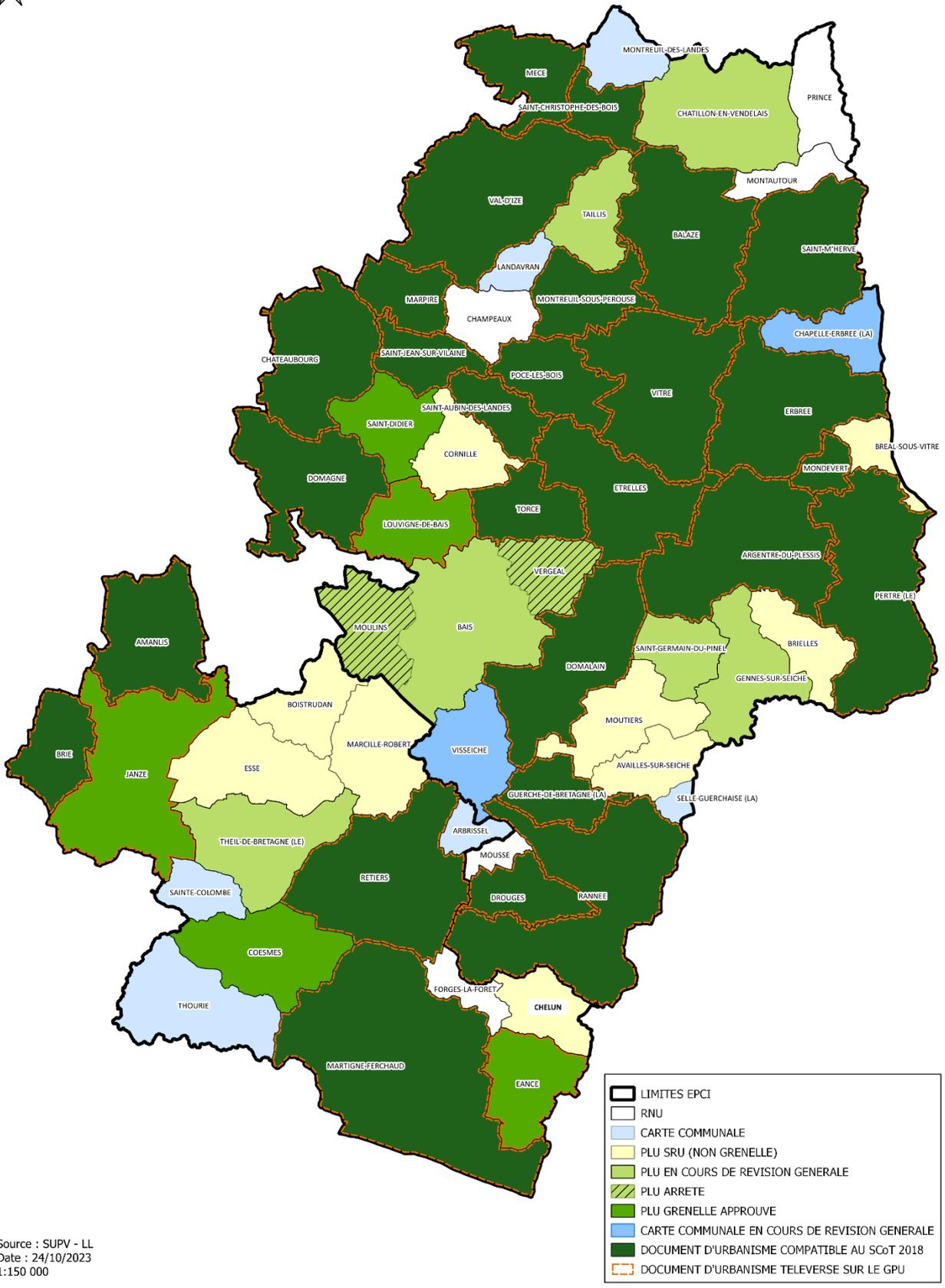
A l'échelle du Pays de Vitré, sur 62 communes :

- 5 communes ne disposent pas de document d'urbanisme et sont donc soumises au règlement national de l'urbanisme ;
- 8 communes sont couvertes par une carte communale dont 2 sont en cours de mise en compatibilité avec le SCoT* ;
- 49 communes sont couvertes par un plan local d'urbanisme dont 27 sont compatibles au SCoT et 8 sont en cours de mise en compatibilité avec celui-ci*.

Au total, sur 57 documents d'urbanisme, 37 sont compatibles ou en cours de mise en compatibilité avec le SCoT, soit 65 % des documents d'urbanisme*.

**A la date du 9 novembre 2023.*

Etat d'avancement des révisions générales des documents d'urbanisme et des MEC avec le SCoT de 2018 - Territoire du Pays de Vitré

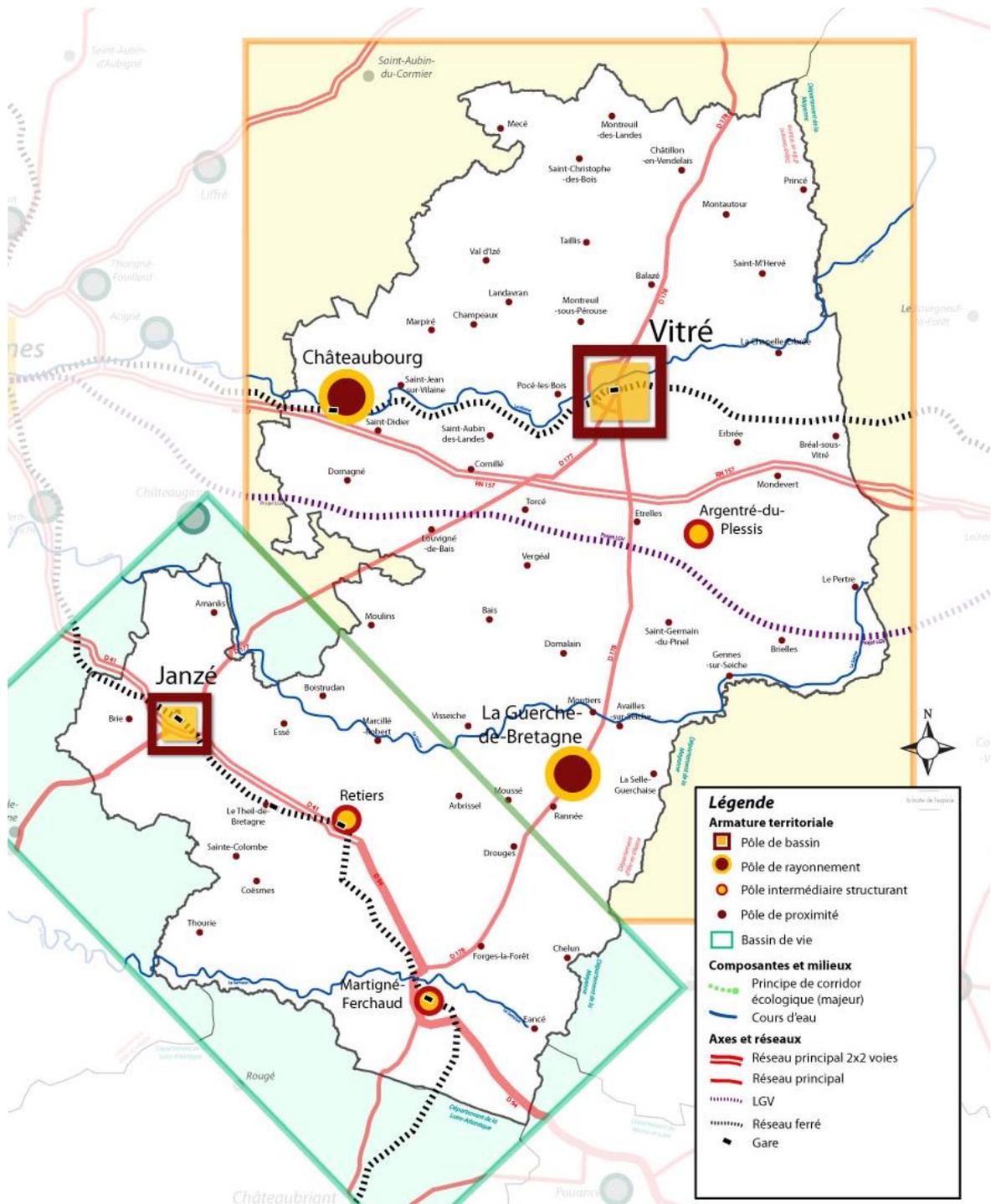


Au 09/11/2023

PRESENTATION DE L'ARMATURE TERRITORIALE DU SCOT DU PAYS DE VITRE



Carte de l'armature territoriale du SCOT du Pays de Vitré



Le SCoT définit une armature territoriale organisée par bassin de vie et structurée par des polarités :

Définitions :		Polarité sur le territoire du SCoT :
Bassin de vie	Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite son contour autour d'un pôle de services ou pôle de bassin comme une commune ou unité urbaine disposant d'équipements intermédiaires et structurants. Les zones d'influences de chaque pôle de bassin sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches et dépendantes [...].	L'armature territoriale est composée de 2 bassins de vie sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Bassin de vie de Vitré : correspondant aux limites de la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté - Bassin de vie de Janzé : correspondant aux limites de la Communauté de communes de Roche aux Fées Communauté
Pôle de bassin	Ville centre d'un bassin de vie possédant une aire d'influence sur des communes environnantes (voire au-delà). Elle possède un poids démographique important à l'échelle de son territoire et un rôle fédérateur organisé autour d'une centralité équipée et attractive.	L'armature territoriale est composée de 2 pôles de bassin : <ul style="list-style-type: none"> - Vitré - Janzé
Pôle de rayonnement	Commune possédant une centralité équipée. Elle assure un rôle d'accompagnement de l'attractivité territoriale et de complémentarité du pôle de bassin.	L'armature territoriale est composée de 2 pôles de rayonnement : <ul style="list-style-type: none"> - Châteaubourg - La Guerche-de-Bretagne
Pôle intermédiaire structurant	Commune d'appui qui relaye certains équipements, services, commerces et transports caractéristiques des pôles de bassin. Elle a une centralité dynamique et accompagne le maillage du territoire sur les bassins de vie.	L'armature territoriale est composée de 3 pôles intermédiaires structurants : <ul style="list-style-type: none"> - Argentré-du-Plessis - Martigné-Ferchaud - Retiers
Pôle de proximité	Lieu de vie au sein du bassin, principalement résidentiel et influencé par les polarités principales. Sous une structure de bourg, il possède un rôle de proximité auprès des habitants et des activités en milieu rural.	L'armature territoriale est composée de 55 pôles de proximité : <ul style="list-style-type: none"> - Amanlis - Arbrissel - Availles-sur-Seiche - Bais - Balazé - Boistrudan - Bréal-sous-Vitré - Brie - Brielles - Champeaux - La Chapelle-Erbrée - Châtillon-en-Vendelais - Chelun - Coësmes - Cornillé - Domagné

		<ul style="list-style-type: none"> - Domalain - Drouges - Eancé - Erbrée - Essé - Etreilles - Forges-la-Forêt - Gennes-sur-Seiche - Landavran - Louvigné-de-Bais - Marcellé-Robert - Marpiré - Mecé - Mondevert - Montautour - Montreuil-sous-Pérouse - Moulins - Moussé - Moutiers - Le Pertre - Pocé-les-Bois - Princé - Rannée - Saint-Aubin des Landes - Saint-Christophe des Bois - Sainte-Colombe - Saint-Didier - Saint-Germain du Pinel - Saint-Jean-sur-Vilaine - Saint-M'Hervé - La Selle Guerchaise - Taillis - Le Theil-de-Bretagne - Thourie - Torcé - Val d'Izé - Vergéal - Visseiche
<p>Le territoire du SCoT du Pays de Vitré se compose de 2 EPCI et 62 communes</p>		

THEMATIQUE 1 : MAINTENIR ET ACCUEILLIR LA POPULATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



- Démographie
- Habitat / Mixité & Cohésion
- Risque / Energie & Climat

1.1 LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE DU PAYS DE VITRE

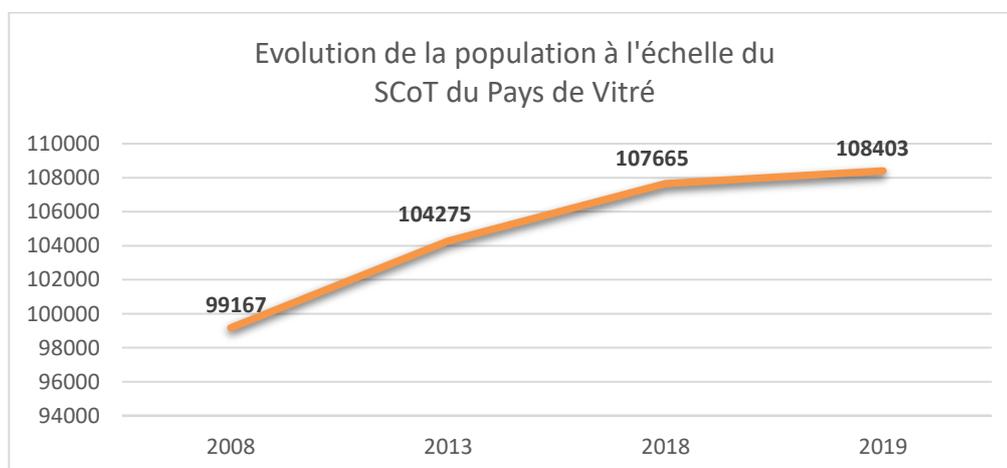
LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : DEMOGRAPHIE		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Accueillir plus de 30 000 habitants à l'horizon 2035	<i>Le SCoT est-il en cours d'atteinte de l'objectif d'accueil de population qu'il s'est fixé à l'horizon 2035 (140 000 habitants) ?</i>	Evolution de la population Taux de croissance annuel moyen de la population
Prévoir un accueil démographique basé sur un taux de croissance annuel global d'environ 1,25 % en moyenne	<i>Le rythme annuel moyen de croissance de la population fixé par le SCoT est-il en accord avec les tendances observées ?</i>	
Permettre l'accueil et le renouvellement de la population de façon équilibrée sur l'ensemble des communes du territoire	<i>Comment se répartit l'accueil de population sur le territoire ?</i>	Evolution de la population par commune

LE DIAGNOSTIC

Le SCoT du Pays de Vitré prévoit d'accueillir plus de 30 000 habitants sur 20 ans, soit une population estimée à environ 140 000 habitants à l'horizon 2035. Pour atteindre cet objectif, le territoire devrait accueillir en moyenne 1 500 habitants par an.

En 2019, on recense 108 403 habitants à l'échelle du Pays de Vitré, soit 4 128 habitants de plus par rapport à 2013 où l'on comptabilisait 104 275 habitants. En 6 ans, le territoire a ainsi accueilli environ 688 habitants supplémentaires en moyenne par an.



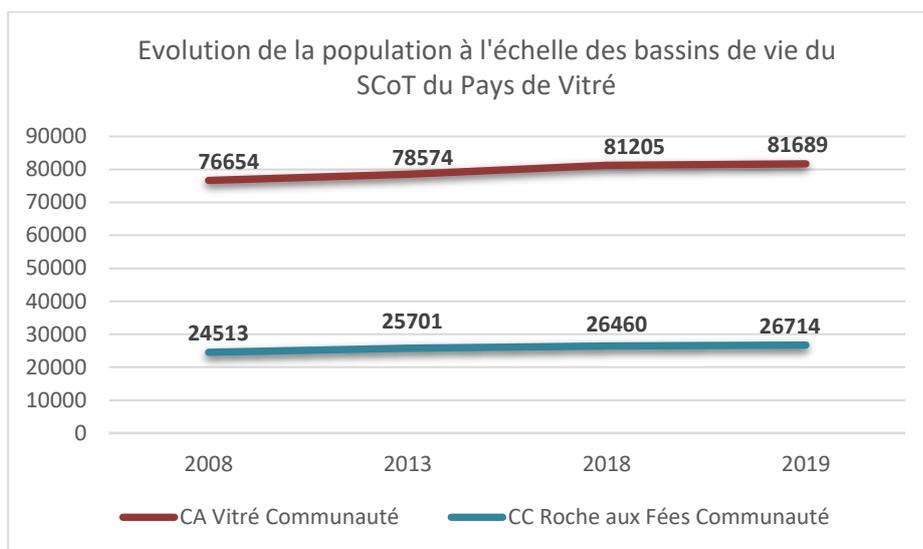
Source : données INSEE

A l'échelle des deux bassins de vie de l'armature territoriale du SCoT, la tendance démographique évolue de façon positive.

Version approuvée le 13/12/2023

En 2019, on dénombre 81 689 habitants sur le bassin de vie de Vitré Communauté contre 78 574 habitants en 2013. Le bassin de vie a ainsi accueilli 3 115 nouveaux habitants en 6 ans, soit une moyenne de 520 nouveaux habitants par an. Sur la période précédente, entre 2008 et 2013, le bassin de vie accueillait en moyenne 384 habitants par an. La croissance démographique du bassin de vie de Vitré s'est donc dynamisée ces dernières années.

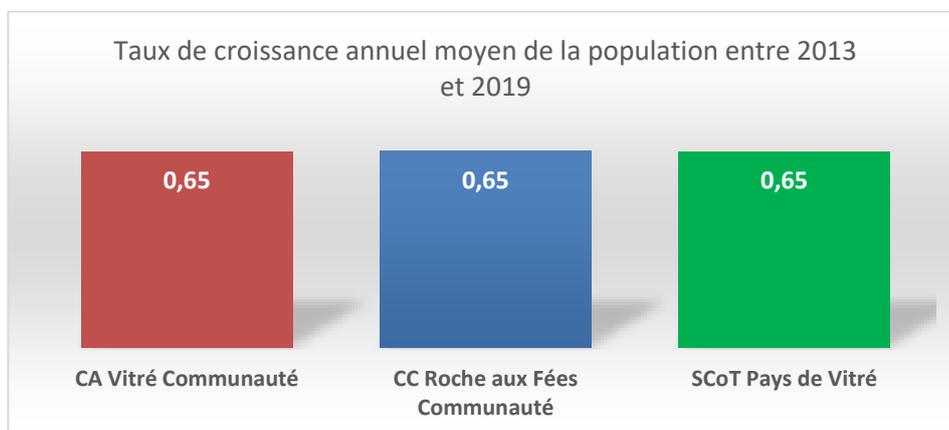
Le bassin de vie de Roche-aux-Fées Communauté a, quant à lui, accueilli 1 013 habitants supplémentaires entre 2013 et 2019, pour se fixer à 26 714 habitants en 2019, soit une moyenne de 169 nouveaux habitants par an. Sur la période précédente, entre 2008 et 2013, le bassin de vie accueillait 238 habitants en moyenne par an. La croissance démographique du bassin de vie de Janzé continue d'évoluer positivement mais semble ralentir.



Source : données INSEE

Dans l'ensemble, la population du Pays de Vitré ne cesse de croître ces dernières années. Cependant, on note un certain ralentissement du taux de croissance annuel global moyen. En effet, à l'échelle du SCoT, le taux de croissance annuel moyen est de l'ordre de 0,65 % entre 2013 et 2019 contre 1,1% entre 2008 et 2013.

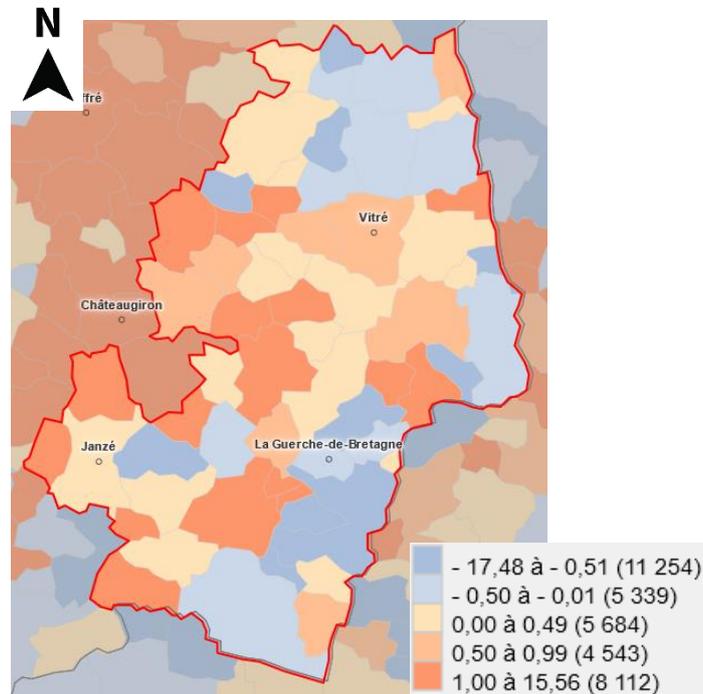
A titre de comparaison, cette tendance est également visible à l'échelle départementale. Le taux de croissance annuel moyen départemental s'affiche à 0,95 % entre 2013 et 2019, en diminution par rapport à la période précédente 2008-2013 où celui-ci s'établissait à hauteur de 1,1%.



Source : données INSEE

A noter toutefois qu'une douzaine de communes du territoire affichent des taux de croissance annuel moyen supérieurs à celui affiché dans le SCoT, dont une majorité de pôles de proximité. On observe également un taux de croissance annuel moyen positif dans 42 des 62 communes couvertes par le SCoT.

Taux d'évolution annuel (%) de la population entre 2013 et 2019



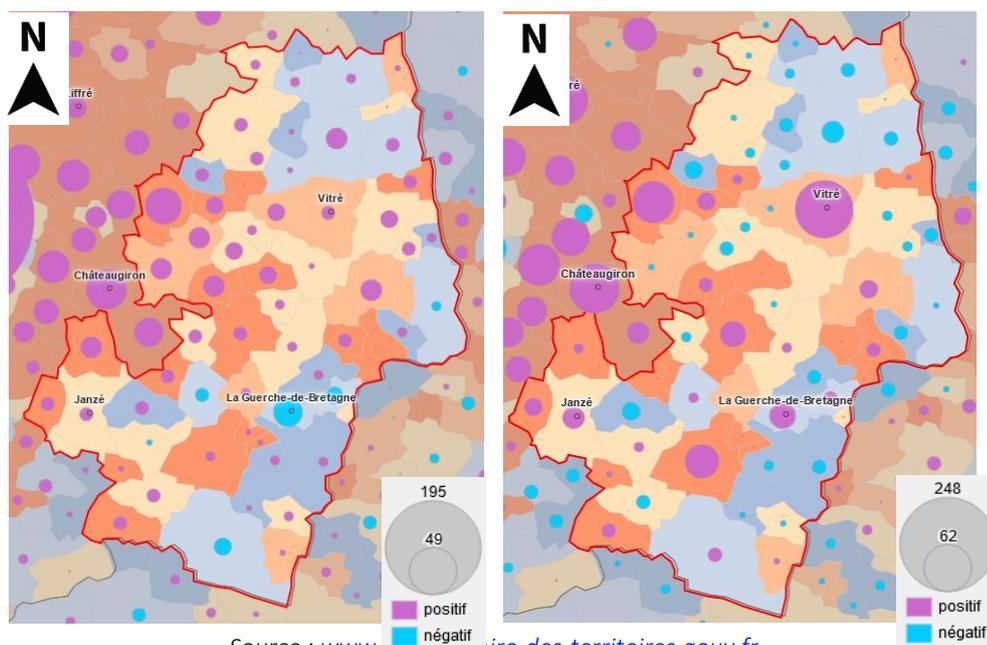
Source : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

La croissance démographique est soutenue par un solde naturel (= excédent des naissances sur les décès) largement positif sur quasiment toutes les communes, seulement 8 communes affichent un solde naturel négatif en 2019, signe d'un bon renouvellement démographique sur l'ensemble du Pays de Vitré.

Le solde migratoire (= excédents des installations sur les départs de population) excédentaire est porté par la moitié des communes du territoire en 2019, notamment les communes situées sur les franges Ouest et Centre du Pays de Vitré. Ce constat peut, en partie, s'expliquer par l'influence de la métropole rennaise et de la ville de Vitré et la proximité des grands axes structurants du territoire (RN157 reliant la Bretagne à la Région parisienne / RD reliant Rennes à Angers).

A l'échelle de l'armature territoriale du SCoT, les pôles de bassin, les pôles intermédiaires structurants et les pôles de rayonnement présentent des soldes migratoires positifs. La présence d'un solde migratoire excédentaire témoigne d'une forte attractivité des territoires et conforte les communes « socles » de l'armature territoriale.

Variation annuelle de la population due au solde naturel (à gauche)
et migratoire apparent (à droite) entre 2013 et 2019



Source : www.insee.fr/territoires

LE RESULTAT

THEMATIQUE : DEMOGRAPHIE		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
<p>La croissance démographique du Pays de Vitré reste dynamique avec l'accueil de 688 habitants supplémentaires en moyenne par an entre 2013 et 2019. Toutefois, on observe un ralentissement de la croissance de la population puisque le territoire devrait accueillir environ 1 500 habitants en moyenne par an selon les objectifs du SCoT (à l'horizon 2035 : 140 000 habitants sur le Pays de Vitré).</p>	Evolution de la population	
<p>Bien que le taux de croissance annuel moyen de la population reste positif (0,65 %), celui-ci n'atteint pas actuellement l'objectif annuel moyen fixé par le SCoT à 1,25%.</p>	Taux de croissance annuel moyen de la population	
<p>La majeure partie des communes du territoire (42 communes sur 62) présente un taux d'évolution annuel positif même si les franges Centre et Ouest du territoire présentent une plus forte dynamique. Une attention particulière doit donc être portée sur l'objectif de rééquilibrage du territoire, les communes plus éloignées au Nord, à l'Est et au Sud du territoire bénéficiant d'une attractivité moindre.</p> <p>Les pôles structurants de l'armature territoriale du SCoT (pôle de bassin, intermédiaire structurant et de rayonnement) présentent des soldes migratoires positifs et témoignent donc de l'attractivité de ces secteurs et d'une armature territoriale cohérente.</p>	Evolution de la population par commune	

1.2 LA PRODUCTION DE LOGEMENTS A L'ECHELLE DU SCOT

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : HABITAT / MIXITE ET COHESION		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Produire plus de 16 000 logements à l'horizon 2035	<i>Quelle a été la dynamique de construction de logements sur le territoire ?</i>	Nombre de logements autorisés
Diversifier le parc de logements pour faciliter le parcours résidentiel	<i>Le SCoT est-il en cours d'atteinte de l'objectif de production de logements qu'il s'est fixé à l'horizon 2035 ?</i>	Nombre de logements commencés
Répartir la production de logements aidés pour maintenir une mixité sociale dans chaque polarité de l'armature territoriale du SCoT	<i>Comment a évolué la composition des ménages ?</i>	Evolution de la taille des ménages
	<i>Le parc de logement s'est-il diversifié ?</i>	Typologie de logements
	<i>Comment a évolué l'offre en logements aidés sur le territoire ?</i>	Nombre de logements sociaux créés
		Part de logements sociaux créés sur la totalité des résidences principales

LE DIAGNOSTIC

o La production de logements

Le SCoT du Pays de Vitré a pour objectif de produire 16 000 logements à l'horizon 2035, soit un rythme annuel moyen de production de 800 logements :

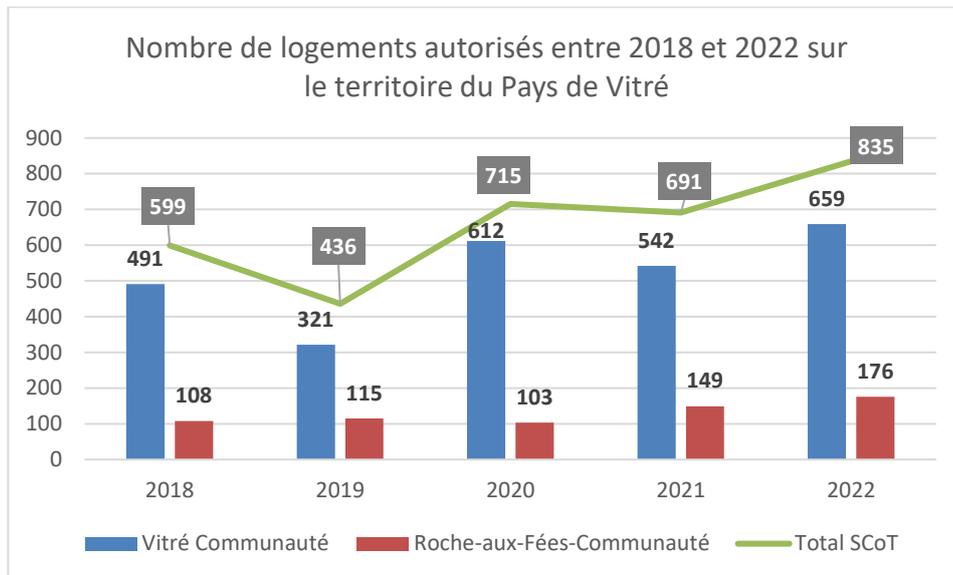
- Dont 12 000 logements pour le pôle de bassin de Vitré, soit un rythme annuel moyen de production de 600 logements,
- Et 4 000 logements pour le pôle de bassin de Janzé, soit un rythme annuel moyen de production de 200 logements.

Entre 2018 et 2022, 3 276 nouveaux logements ont été autorisés à l'échelle du SCoT, soit environ 655 logements en moyenne par an sur l'ensemble du territoire.

A l'échelle du pôle de bassin de Roche-aux-Fées Communauté, on observe une dynamique stable entre 2018 et 2020, avec une centaine de logements autorisés par an puis une tendance à la hausse entre 2021 et 2022.

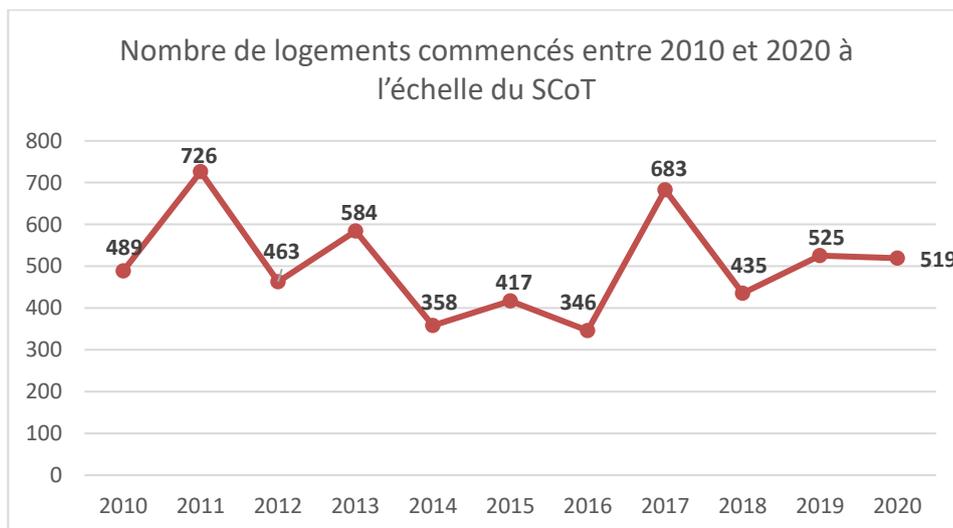
A l'échelle du pôle de bassin de Vitré Communauté, environ 525 logements ont été autorisés en moyenne sur ces cinq dernières années avec, notamment, un pic de 659 logements autorisés en 2022.

A l'échelle du SCoT, le nombre de logements autorisés en 2022, soit 835 logements, atteint pleinement l'objectif annuel moyen fixé par celui-ci à 800 logements.



Source : données ADS du SUPV – Vitré Communauté – Sitadel – Taillis – St Christophe des Bois

Entre 2010 et 2020, on note, en moyenne, un nombre de logements commencés de 505 logements par an. Cette dynamique est cohérente avec le nombre de logements autorisés en moyenne par an ces dernières années.



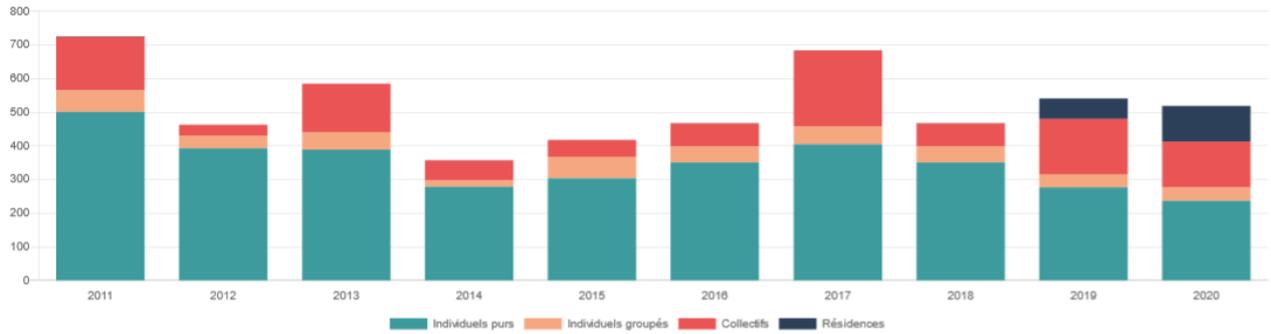
Source : données SITADEL

o Le parc de logements

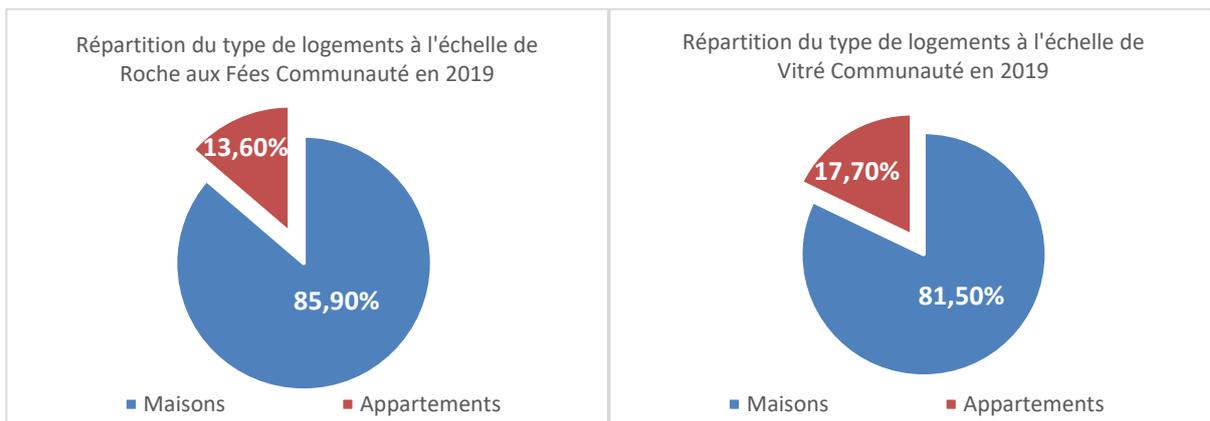
Le SCoT du Pays de Vitré a pour objectif de favoriser la diversification du parc de logements pour répondre au parcours résidentiel de tous les habitants en anticipant les évolutions sociétales et démographiques (vieillesse, décohabitation, etc.). Aussi, le parc de logements doit pouvoir offrir une typologie et une taille de logements adaptée au parcours de vie des résidents.

Entre 2010 et 2019, même si le modèle pavillonnaire reste dominant dans la production de logements (environ 83,70% des logements sont des maisons individuelles en 2020 à l'échelle du SCoT contre 15,65% d'appartements), le nombre de logements individuels groupés et de collectifs augmente, favorisant ainsi la diversité des typologies de logements à l'échelle du SCoT.

Nombre de logements commencés selon la typologie d'habitat entre 2011 et 2020 à l'échelle du Pays de Vitré



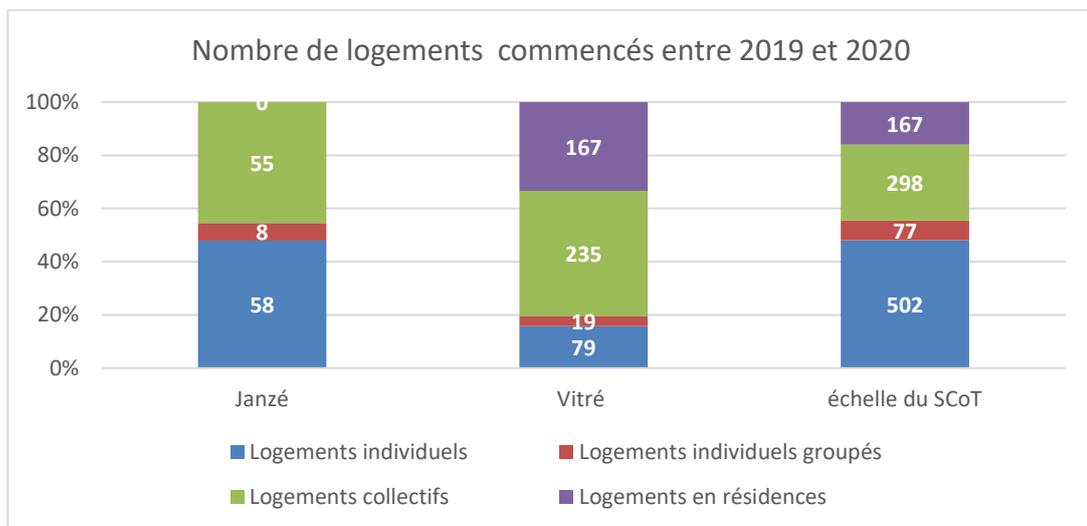
Source : données SITADEL



Source : données INSEE

Il est également précisé dans le SCoT que la diversité de la typologie d'habitat doit pouvoir s'observer sur les pôles urbains du Pays de Vitré, à proximité des équipements et des services majeurs, puisque c'est là où la demande en matière de logements est la plus importante.

Entre 2019 et 2020, on observe ainsi que les deux pôles de bassin de Vitré et Janzé présentent une forte diversité de typologie de logements, concentrant à eux deux, plus de 97,32% des opérations de collectifs et 35,06% des opérations d'individuels groupés commencés sur le territoire ces deux dernières années.

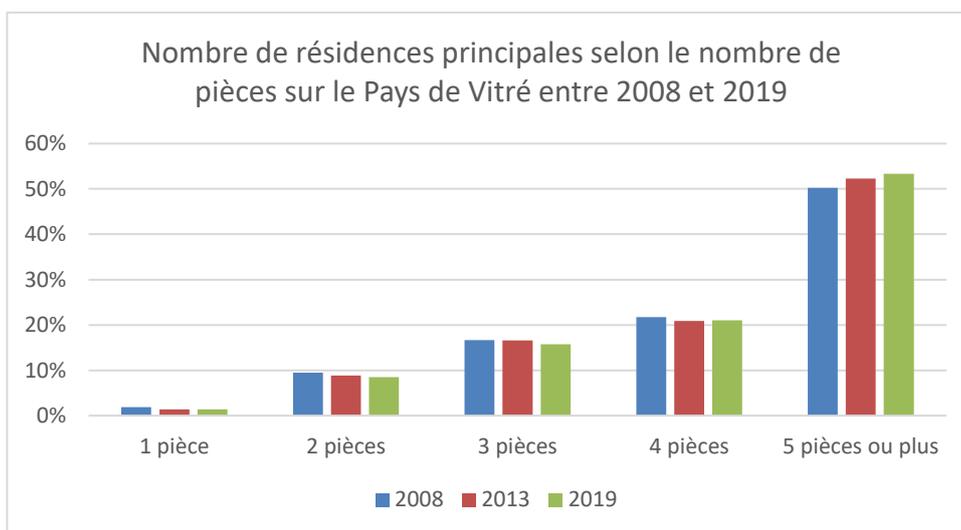


Source : données SITADEL

Définitions :

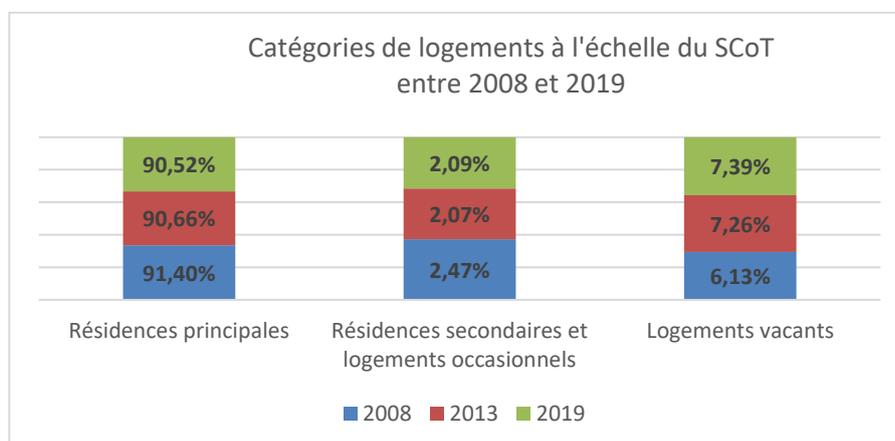
- Logements individuels : Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation (INSEE).
- Logements individuels groupés : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux (INSEE).
- Logements collectifs : Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif (INSEE).
- Logements en résidences : Ensemble de logements privatifs associés à des services collectifs.

A l'échelle du SCoT, on observe que la taille des résidences principales est relativement importante puisque 74,33% de ces logements présentent 4 pièces et plus. Entre 2008 et 2019, ce sont les logements de 5 pièces et plus qui ont connu la plus forte augmentation au détriment des plus petits logements, passant de 19 588 résidences principales, soit 50,27% du parc, à 23 611 résidences principales, soit 53,32% du parc. Les plus petits logements (1 à 2 pièces) ont quant à eux vu leur nombre diminué entre 2008 et 2019 passant de 4 428 résidences principales, soit 11,37% du parc, à 4 379 résidences principales, soit 9,89% du parc.



Source : données INSEE

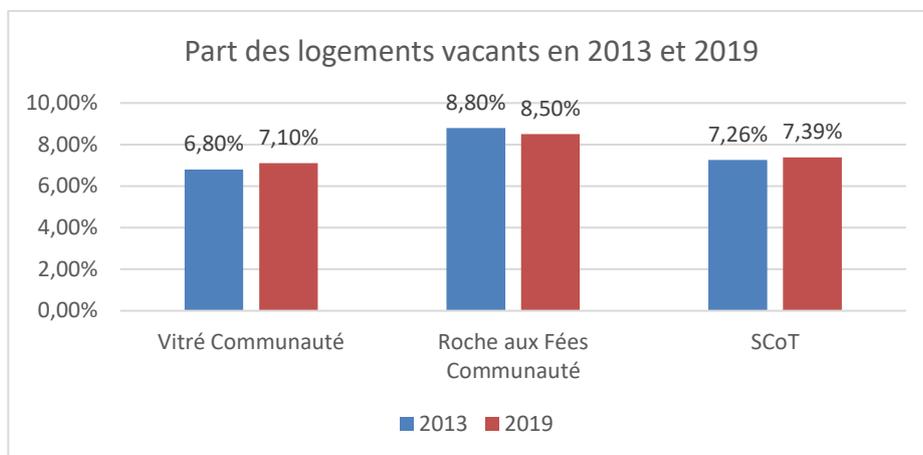
En 2019, à l'échelle du SCoT, la majorité du parc de logements est composé de résidences principales (90,52%). Les résidences secondaires et logements occasionnels représentent seulement 2,09%.



Source : données INSEE

Le taux de logements vacants représente 7,39% du parc de logements en 2019 à l'échelle du territoire du SCoT. Ce taux est en légère augmentation par rapport à 2013 (7,26%) et 2008 (6,13%).

On observe une vacance un peu plus élevée sur le bassin de vie de Roche-aux-Fées Communauté (8,50% en 2019), par rapport au bassin de vie de Vitré Communauté (7,10%).

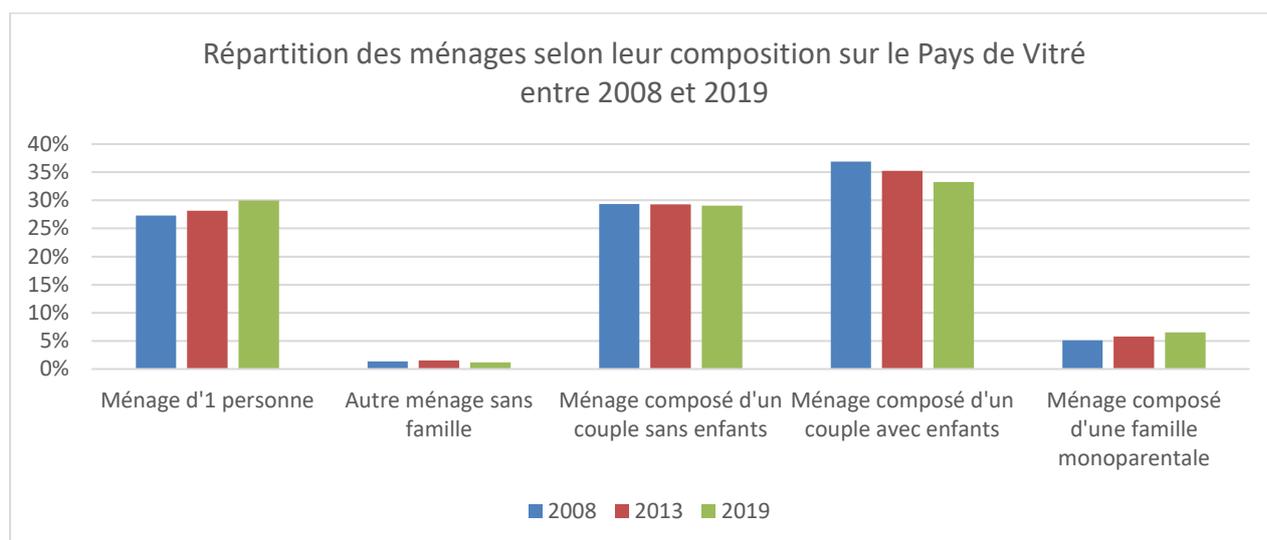


Source : données INSEE

o La composition des ménages

Pour anticiper sur des demandes variées en matière d'habitat, notamment liées au phénomène de desserrement des ménages et au vieillissement de la population, les différentes polarités du SCoT doivent suivre la taille et la composition de leurs ménages.

Entre 2008 et 2019, on observe une évolution notable des ménages composés d'une seule personne (soit 29,97% des ménages en 2019) et des ménages composés d'une famille monoparentale (soit 6,53% des ménages en 2019). Cette nouvelle composition influe sur l'offre de logements à produire à l'échelle du Pays de Vitré.



Source : données INSEE

Le SCoT définit à l'horizon 2035, le nombre moyen d'occupants par résidence principale :

	Pôle de bassin Vitré	Pôle de bassin Janzé	Pôle de rayonnement	Pôle intermédiaire structurant	Pôle de proximité
2013	2,12	2,41	2,33	2,39	2,63
2017	2,09	2,40	2,32	2,35	2,58
2019	2,08	2,38	2,31	2,35	2,55
2035 - SCoT	2,00	2,20	2,30	2,40	2,60

Le phénomène de desserrement des ménages est visible à l'échelle de toutes les polarités du SCoT avec un nombre moyen d'occupants par résidence principale qui diminue progressivement depuis plusieurs années. Sur le pôle de bassin de Vitré, le nombre moyen d'occupants par résidence principale diminue et suit les prévisions du SCoT. Celui-ci est passé de 2,12 personnes par ménage en 2013 à 2,08 en 2019.

Contrairement au bassin de vie de Vitré, la taille des ménages bien qu'elle diminue, reste relativement importante sur le pôle de bassin de Janzé par rapport aux prévisions du SCoT, à hauteur de 2,38 en 2019 contre 2,20 annoncé au SCoT d'ici 2035. Celle-ci devrait progressivement diminuer du fait de la diversité du parc de logements mise en œuvre ces dernières années.

On observe également une accentuation du phénomène de desserrement des ménages sur les pôles de rayonnement, les pôles intermédiaires structurants et les pôles de proximité.

En 2019, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est de l'ordre de 2,31 contre 2,30 annoncé par le SCoT d'ici 2035 pour les pôles de rayonnement et de l'ordre de 2,35 contre 2,40 annoncé par le SCoT pour les pôles intermédiaires structurants. Cette tendance peut notamment s'expliquer par les communes de La Guerche-de-Bretagne (pôle de rayonnement) et de Martigné-Ferchaud (pôle intermédiaire structurant) qui connaissent un plus fort vieillissement démographique ces dernières années, fixant la taille des ménages en 2019 à 2,06 pour la 1^{ère} commune et 2,16 pour la 2^{nde}.

S'agissant des pôles de proximité, en 2019 le nombre moyen d'occupants par résidence principale est de l'ordre de 2,55 contre 2,60 annoncé par le SCoT pour 2035.

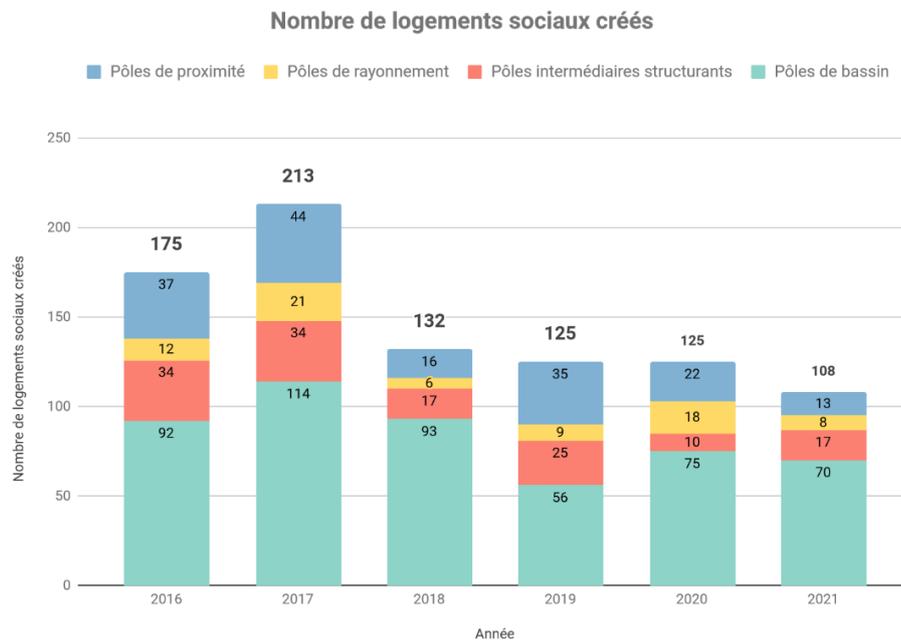
○ La production de logements aidés

Pour conserver une mixité sociale et intergénérationnelle, le SCoT fixe des objectifs de production de logements aidés selon les différents pôles de l'armature territoriale. Les documents d'urbanisme doivent ainsi introduire dans la production globale nouvelle de logements, une part de logements aidés :

	Pôle de bassin	Pôle de rayonnement	Pôle intermédiaire structurant	Pôle de proximité
Objectif SCoT Part de production de logements aidés	20 %	20 %	15 %	Encouragements

Depuis 2016, 878 logements sociaux ont été créés sur le Pays de Vitré, soit une moyenne de 146 logements par an. Avec un objectif de production de 800 logements par an, la dynamique de création de logements sociaux (18,25%) s'approche ainsi des 20% de production de logements aidés préconisés à l'échelle du SCoT.

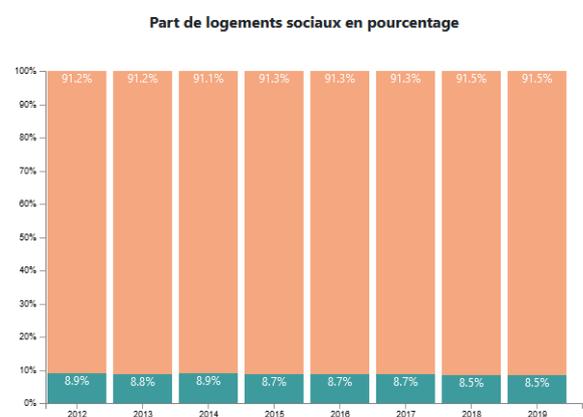
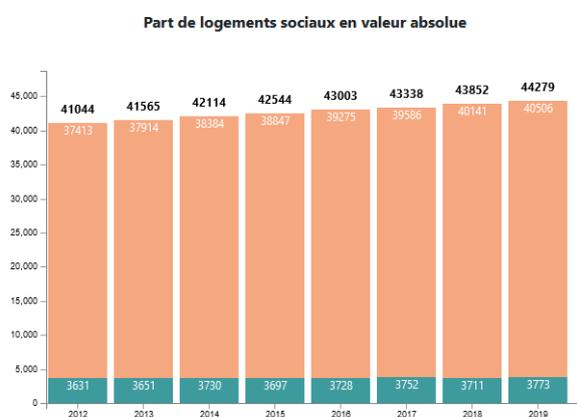
La création de logements sociaux diffère en fonction des polarités de l'armature urbaine du SCoT. Depuis 2016, la majorité des logements sociaux se sont créés au sein des pôles de bassin (500 logements créés) mais également au sein des pôles de proximité (167 logements créés) même si cette dernière polarité n'a pas d'objectifs chiffrés.



Source : données EPCI

En 2019, on dénombre 44 279 résidences principales à l'échelle du Pays de Vitré dont 3 773 en logement social. La part de logements sociaux sur le nombre de résidences principales représente 8,5% du parc en 2019. On note ainsi une diminution de la part de logements sociaux depuis 2012 où celle-ci correspondait à 8,9%.

En 2019, à l'échelle des polarités, la part de logements sociaux représente 5,7% pour les pôles de proximité, 7,2% pour les pôles intermédiaires structurants, 9,3% pour les pôles de rayonnement et 14% pour les pôles de bassin. Globalement, la part de logements sociaux dans les résidences principales tend à diminuer dans les pôles de proximité et les pôles intermédiaires structurants. A l'inverse, cette part augmente dans les pôles de bassin et les pôles de rayonnement.



Légende:

- Logements sociaux
- Autres résidences principales (hors logements sociaux)

Source : données INSEE – plateforme TEREVAL

LE RESULTAT

THEMATIQUE : HABITAT / MIXITE ET COHESION		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Le phénomène de desserrement des ménages s'est accentué ces dernières années. On observe notamment une accentuation de ce phénomène sur les pôles de rayonnement, les pôles intermédiaires structurants et les pôles de proximité contrairement à la prévision du SCoT. Les pôles de bassin suivent quant à eux la tendance affichée au SCoT.	Evolution de la taille des ménages	
Le nombre de logements autorisés, 655 logements par an en moyenne, est en-dessous des prévisions du SCoT (800 logements/an). L'objectif est cependant dépassé sur l'année 2022 (835 logements autorisés).	Nombre de logements autorisés	
Le nombre de logements commencés en moyenne par an est cohérent avec le nombre de logements autorisés. Celui-ci est en-dessous des objectifs de production de logements du SCoT (800 logements/an).	Nombre de logements commencés	
Le parc de logements se compose majoritairement de maisons individuelles et de grands logements (5 pièces et plus). L'offre de logements doit pouvoir se diversifier en taille et en type pour faciliter le parcours résidentiel de tous les habitants sur le territoire. A noter toutefois, une diversification de la typologie d'habitat dans le nombre de logements commencés où la part de logements en individuels purs tend à diminuer (69% de logements commencés en individuels purs en 2011 contre 45,6% en 2020) au profit notamment des logements collectifs (21,9% en 2011 contre 26,2% en 2020).	Typologie des logements	
Le nombre de logements sociaux créés est cohérent avec la dynamique de production globale de logements. Il est bien affiché une part de logements sociaux à réaliser, selon les préconisations du SCoT, dans les OAP des PLU.	Nombre de logements sociaux créés	
La part des logements sociaux sur le nombre de résidences principales reste peu élevée (8,5% en 2019 à l'échelle du SCoT). Cette part est à surveiller pour maintenir une mixité sociale au sein du parc de logements du Pays de Vitré.	Part de logements sociaux créés sur la totalité des résidences principales	

1.3 DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES IDENTIFIES

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : RISQUE / ENERGIE ET CLIMAT		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Encadrer l'urbanisation dans les secteurs à risques	<i>Les risques technologiques sont-ils traduits dans les documents d'urbanisme ?</i>	Risques technologiques - outil de suivi des documents d'urbanisme
Limiter le risque inondation	<i>Les documents d'urbanisme assurent-ils bien l'inconstructibilité des zones inondables comme prescrit par le SCoT ?</i>	
		Exposition des locaux à l'aléa inondation

LE DIAGNOSTIC

o Les risques technologiques

Le SCoT a pour objectif d'œuvrer pour la sécurité des biens et des personnes face aux risques technologiques. Aussi, il favorise une gestion spatialisée des risques technologiques en prescrivant des critères aux abords des secteurs sensibles et installations à risque :

- Appliquer une distance d'éloignement entre les zones d'habitat et les installations à risque technologique ;
- Localiser préférentiellement les nouvelles activités présentant un risque technologique pour les populations dans des zones distantes des habitations.

Sur le Pays de Vitré, 3 communes du territoire sont concernées par un risque technologique SEVESO :

- Châteaubourg : arrêté du 30 mai 2019 portant approbation du plan de prévention du risque technologique autour de l'établissement Gruel Fayer.

Ce périmètre SEVESO seuil haut est bien traduit sur le règlement graphique du PLU approuvé en juin 2020. Un règlement spécifique est par ailleurs annexé au document d'urbanisme. L'établissement se situe au cœur d'une zone d'activités recensée en zone UA au plan local d'urbanisme.

Secteurs (carte annexe 1)	Préconisations (issues de la circulaire du 04/05/07)
R	Toute nouvelle construction est interdite à l'exception d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques, d'aménagements et d'extensions d'installations existantes ou de nouvelles installations classées soumises à autorisation compatibles avec cet environnement (notamment au regard des effets dominos et de la gestion des situations d'urgence)
r	L'aménagement ou l'extension de constructions existantes sont possibles. Par ailleurs, l'autorisation de nouvelles constructions est possible sous réserve de ne pas augmenter la population exposée aux effets. Les changements de destination doivent être réglementés dans le même cadre.
B	Bien qu'il n'y ait pas de restriction sur les constructions dans ce secteur, dans la logique des articles R. 111-2 et R. 111-3 du code de l'urbanisme, il importe néanmoins de prendre en considération le risque de phénomène dangereux dans une appréciation individualisée des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en tenant compte de l'exposition au risque et des incidences cumulées (impact de l'installation Hydrachim sur d'autres projets et inversement).

Source : PLU de Le Pertre approuvé en octobre 2022

- Janzé : un risque technologique est identifié autour de l'établissement CCPA (centrale coopérative de production animale).

L'établissement se localise dans la zone d'activités du Bois de Teillay (en dehors de l'agglomération) recensée en zone UA au plan local d'urbanisme. Le risque est localisé mais reste à être traduit dans le document d'urbanisme.

- o Le risque inondation

Le SCoT du Pays de Vitré a pour objectif de limiter le risque inondation. Le territoire est concerné par deux Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) :

- PPRI du bassin de Vilaine Amont lié à la présence de la Vilaine ;
- PPRI du bassin de la Seiche et de l'Isle lié à la présence de la Seiche.

Sur les 62 communes du territoire du SCoT du Pays de Vitré, 20 sont concernées par un PPRI :

- 7 communes sont concernées par le PPRI Vilaine Amont : Châteaubourg, Cornillé, Pocé les Bois, Saint Aubin des Landes, Saint Didier, Saint Jean sur Vilaine et Vitré ;
- 13 communes sont concernées par le PPRI de la Seiche et de l'Isle : Amanlis, Availles sur Seiche, Boistrudan, Brie, Brielles, Domalain, Essé, Gennes sur Seiche, Janzé, Marcillé-Robert, Moutiers, Retiers et Visseiche.

Le SCoT demande, dans le cadre de son rôle de Personne Publique Associée, que les documents d'urbanisme locaux prennent en compte les plans de prévention afin d'identifier les secteurs à risque et assurer l'inconstructibilité des zones inondables.

Sur les 20 communes concernées par un PPRI, plus de la moitié dispose aujourd'hui d'un PLU compatible aux orientations du SCoT de 2018.

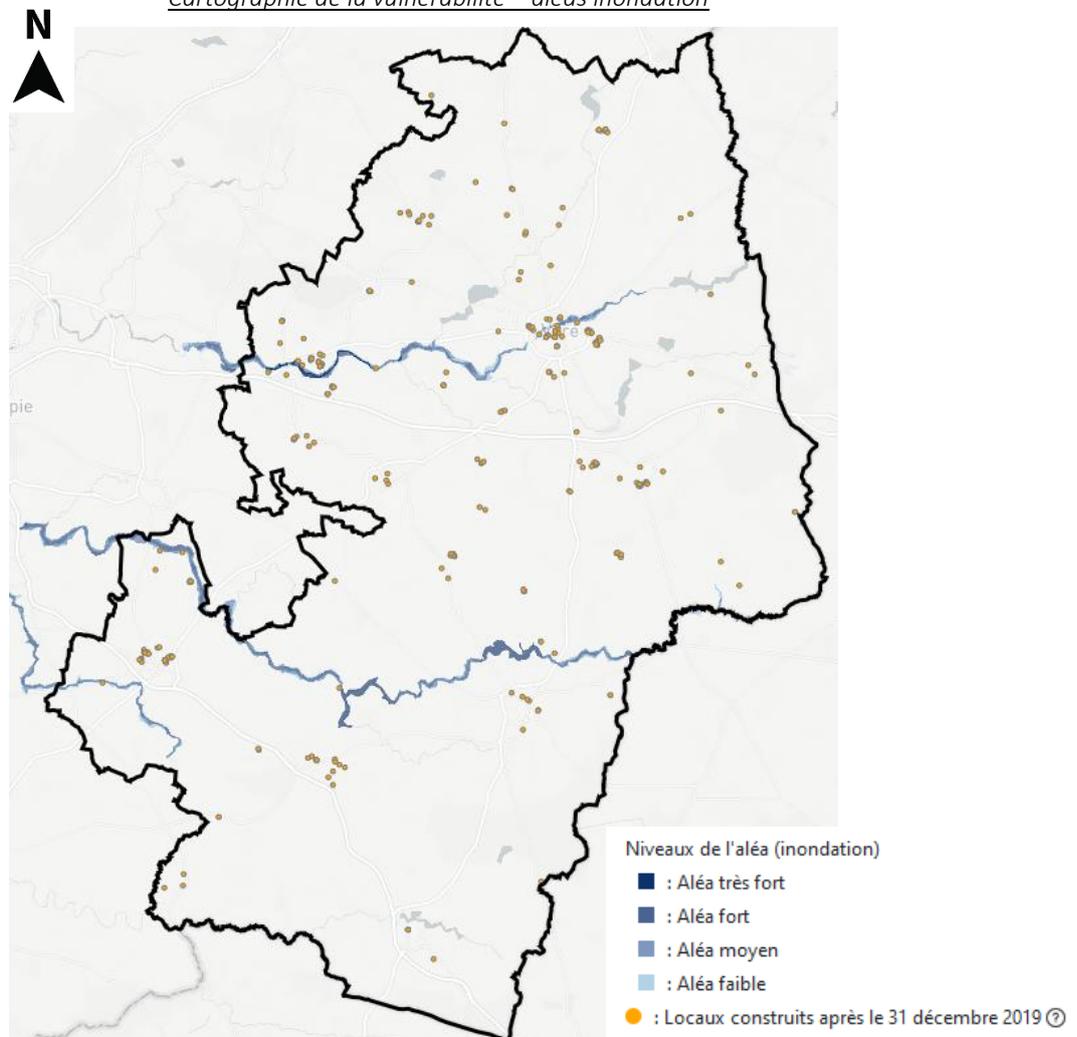
Grâce à l'outil TEREVAL on peut observer que sur les 50 395 locaux recensés sur le Pays de Vitré au 31 décembre 2019, 167 locaux se situent en zones d'aléas, soit 0,33% des locaux. Sur ces 167 locaux, seul un local est situé en zone d'aléas « très fort », 33 locaux sont localisés en zone d'aléas « fort », 24 locaux en zone d'aléas « moyen » et 109 locaux en zone d'aléas « faible ».

Entre 2009 et 2019, seuls 3 locaux ont été construits en zones d'aléas « fort et moyen », et 3 en zone d'aléas « faible » sur 5 653 locaux édifiés sur cette période (soit 0,11% des locaux). Depuis 2009, aucun local n'a été construit en zone d'aléas « très fort ».

Aléas inondation

Nombre de locaux	Très fort	Fort	Moyen	Faible	Hors aléas
31 décembre 2019	1 (0 %)	33 (0,07 %)	24 (0,05 %)	109 (0,22 %)	50395 (99,67 %)
31 décembre 2009	1 (0 %)	32 (0,07 %)	22 (0,05 %)	106 (0,24 %)	44742 (99,64 %)
Évolution 31 décembre 2009 - 31 décembre 2019	0% (0%)	+1 (3,13 %)	+2 (9,09 %)	+3 (2,83 %)	+5653 (12,63 %)

Cartographie de la vulnérabilité – aléas inondation



Source : plateforme TEREVAL – Fichiers fonciers 2021 – PPRN Géorisques

Le SCoT invite également les communes à réaliser un schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle communale ou intercommunale, notamment pour les communes y étant invitées par leur SAGE. 9 communes du territoire sont concernées. Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes

au lancement des évolutions des documents d'urbanisme sur son territoire, le SUPV invite donc les communes concernées à lancer ce type d'étude.

A savoir que Vitré Communauté lance actuellement l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

▀ LE RESULTAT

THEMATIQUE : RISQUE / ENERGIE ET CLIMAT		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
La majorité des communes du territoire du SCoT concernées par un risque technologique SEVESO ont bien traduit, depuis l'approbation du SCoT en 2018, les réglementations particulières liées à ce risque dans leur document d'urbanisme. Les alentours des établissements ne sont pas constructibles pour l'habitat.	Risques technologiques - outil de suivi des documents d'urbanisme	
Entre 2009 et 2019, seuls 6 locaux ont été construits dans les zones d'aléas (soit 0,11% des locaux) dont 1 local en zone « fort » et 1 local en zone « moyen ». Les locaux présents en zones d'aléas inondation représentent seulement 0,33% des locaux au global. Les zones inondables identifiées par les PPRI sont bien reportées au zonage des documents d'urbanisme. Les règlements d'urbanisme prennent également en compte la réglementation des PPRI.	Cartographie de la vulnérabilité – aléa inondation	

THEMATIQUE 2 : POUR UNE GESTION OPTIMALE DE L'ESPACE



- Consommation de l'espace
- Densité

2.1 LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN ET LA CONSOMMATION FONCIÈRE

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : CONSOMMATION DE L'ESPACE		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
<p>Limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers</p> <p>Limiter à 900 ha sur 20 ans l'enveloppe maximale nécessaire à la production de logements pour le territoire</p>	<p><i>Quelle a été la consommation d'ENAF en matière d'habitat ces dernières années à l'échelle du Pays de Vitré ?</i></p> <p><i>Les enveloppes foncières nécessaires à la production de logements fixées dans les documents d'urbanisme sont-elles compatibles avec les objectifs chiffrés fixés par le SCoT ?</i></p>	<p>Consommation d'espace réelle liée à l'habitat</p> <p>Couverture du territoire selon le classement des parcelles (U, AU, A et N) – outil de suivi des documents d'urbanisme</p>

LE DIAGNOSTIC

- La consommation d'espaces réelle liée à l'habitat

Le SCoT du Pays de Vitré a pour objectif de limiter l'étalement urbain et la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le SCoT fixe ainsi des enveloppes maximales nécessaires à la production de logements par bassin de vie à l'horizon 2035 :

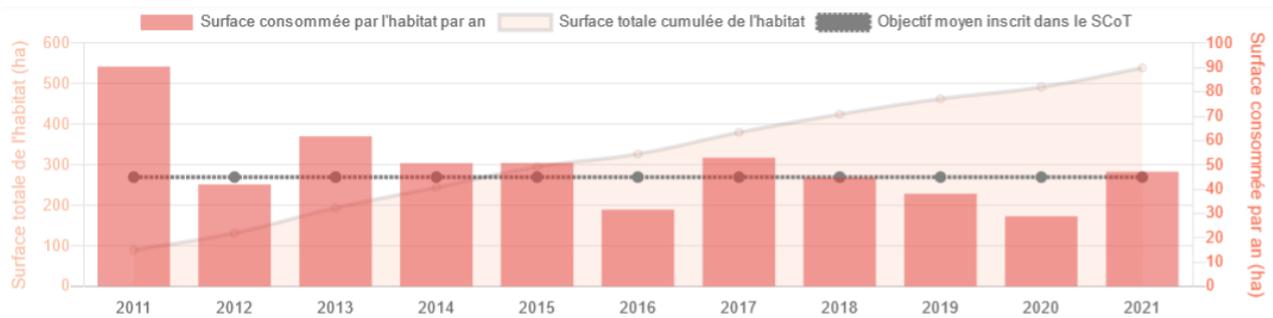
	Bassin de vie de Vitré	Bassin de vie de Janzé	Total Pays de Vitré
Production de logements	+ 12 000 logements	+ 4 000 logements	+ 16 000 logements
Enveloppe maximale arrondie (ha)	670 ha	230 ha	900 ha

A l'échelle du SCoT, l'enveloppe maximale est ainsi limitée à 900 ha sur 20 ans, soit un rythme annuel moyen de 45 ha de consommation foncière dédiée à l'habitat.

Données CEREMA issues du Portail de l'artificialisation des sols :

Sur la période 2011-2021, 448 ha ont été consommés à l'échelle du SCoT pour l'habitat d'après les données du CEREMA, soit 45 ha par an en moyenne.

Consommation d'espaces réelle liée à l'habitat



Source : Plateforme TEREVAL - portail de l'artificialisation des sols CEREMA

Données issues du MOS - Mode d'occupation des sols - de la Région Bretagne :

La Région Bretagne, dans le cadre de la mise en compatibilité du SRADDET avec la loi Climat et Résilience et notamment l'objectif ZAN, a choisi de se doter d'un MOS afin d'observer la consommation foncière réalisée entre août 2011 et août 2021 sur l'ensemble du territoire breton.

A la différence des données du CEREMA, les données MOS excluent de la consommation foncière les éoliennes, les carrières, et les projets d'intérêt régional et national. Les constructions liées à l'activité agricole sont également exclues des données MOS. Des différences entre les données du CEREMA et les données MOS sont donc observées.

L'enveloppe de consommation foncière (tous postes confondus) ainsi estimée selon le MOS sur la période 2011-2021 pour le Pays de Vitré est de 531 ha. Il est estimé une consommation d'ENAF de 213,6 ha pour l'habitat, soit une consommation moyenne annuelle de 21 ha.

- o L'objectif ZAN issu de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021

Les articles 191 et 192 de la loi « Climat et Résilience » fixent un objectif, à l'échelle nationale, pour la période courant du 22 août 2021 au 22 août 2031, de réduction par 2 de la consommation effective d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) constatée sur la période allant du 22 août 2011 au 22 août 2021. Les articles 191 et 194 de la loi fixent également un objectif, à l'échelle nationale, d'absence de toute artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050.

La mise en œuvre de l'objectif national à l'échelon local passe par les documents de planification que sont le SRADDET, le SCoT, les PLU et les cartes communales.

L'article L.143-28 du code de l'urbanisme, précise que l'établissement public porteur du SCoT doit procéder à une analyse des résultats de l'application du SCoT en matière « (...) de maîtrise de la consommation d'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols (...) ».

A l'heure actuelle, aucun observatoire ne permet de mesurer l'artificialisation des sols. Une définition du terme « artificialisation » a été apportée par la loi Climat et Résilience : « *altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.* » A terme, des observatoires tels que l'OSCSGE, permettront de suivre l'évolution du rythme de l'artificialisation des sols.

- o Couverture du territoire selon le classement des parcelles (U, AU, A et N) – outil de suivi des documents d'urbanisme

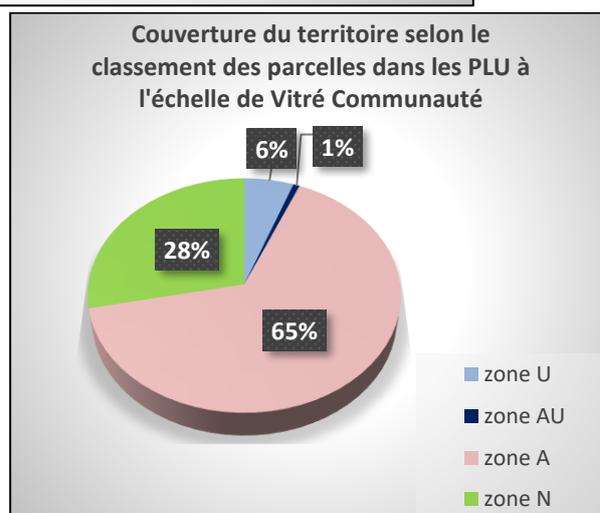
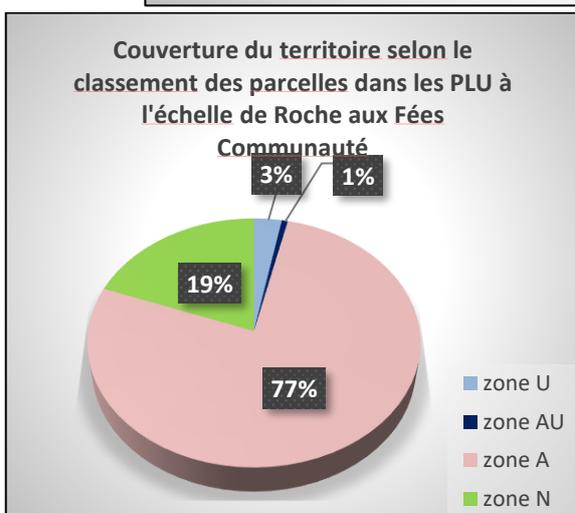
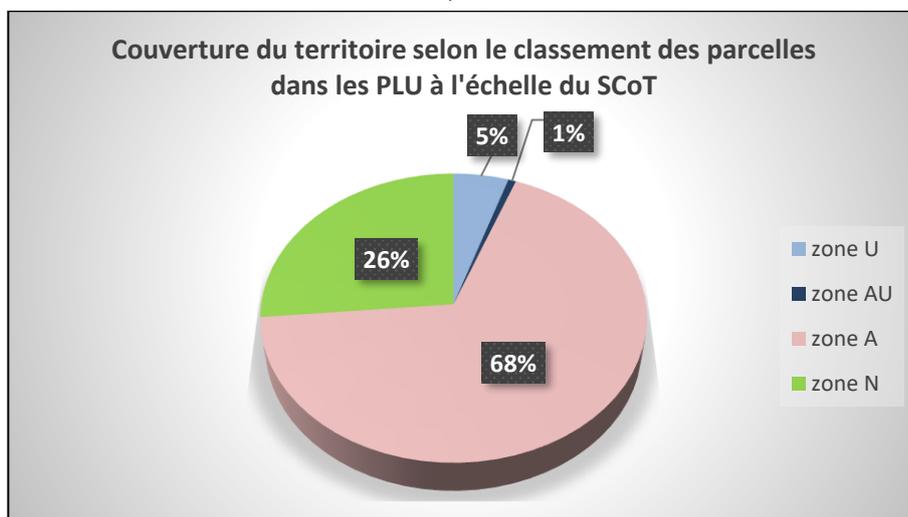
Le SUPV analyse le classement des parcelles selon 4 grandes catégories de zones : U (urbaine), AU (à urbaniser), A (agricole) et N (naturelle) par le suivi des documents d'urbanisme ayant approuvé leurs révisions générales après le 15 février 2018 (date d'approbation du SCoT).

A noter que les espaces de hameaux et d'infrastructures sont regroupés dans les zones A et N dans lesquelles ils sont situés.

On observe ainsi que le territoire du SCoT est couvert par :

- 5% de zones urbaines (3 494,65 ha),
- 1% de zones à urbaniser (478,69 ha), dont 237,43 ha en zones d'activités économiques et commerciales (soit 0,34%) et 203,43 ha en zones dédiées à l'habitat (soit 0,29%),
- 68% de zones agricoles (46 874,03 ha),
- 26% de zones naturelles (18 256,19 ha).

Les espaces agricoles et naturels sont donc largement représentés et ainsi préservés à l'échelle du SCoT (94%). A l'échelle des bassins de vie, on observe davantage de zones agricoles à l'échelle de Roche-aux-Fées Communauté (77%) et davantage de zones naturelles à l'échelle de Vitré Communauté (28%). Ce constat peut en partie s'expliquer par la présence de massifs forestiers importants sur le bassin de vie de Vitré (forêt du Pertre, forêt de Rennes, forêt de la Corbière, etc.).



* Seuls les documents d'urbanisme approuvés depuis le 15/02/18, date d'approbation du SCoT, ont été pris en compte.

Source : SUPV

LE RESULTAT

THEMATIQUE : CONSOMMATION DE L'ESPACE		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Le SCoT respecte les enveloppes foncières qu'il s'est fixées pour la production d'habitat. Le rythme annuel moyen de consommation foncière pour l'habitat entre 2011 et 2021 est de 21 ha (données MOS). A noter que ce résultat est à mettre en corrélation avec le nombre de logements produits qui lui est en-dessous des objectifs fixés par le SCoT.	Consommation d'espace réelle liée à l'habitat	
Les espaces agricoles et naturels sont largement représentés (94% dont 68% de zones agricoles et 26% de zones naturelles) et ainsi préservés à l'échelle du SCoT.	Couverture du territoire selon le classement des parcelles (U, AU, A et N) – outil de suivi des documents d'urbanisme	

2.2 DENSIFICATION ET RENOUVELLEMENT URBAIN DES TISSUS AGGLOMERES

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : CONSOMMATION DE L'ESPACE		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Privilégier la densification et le renouvellement urbain Renforcer les centralités Développer une politique de l'habitat moins consommatrice d'espace	<p><i>Les études de densification (identification du gisement foncier et analyse de leur potentiel) ont-elles bien été effectuées lors de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT ? Si oui, combien de logements sont programmés en renouvellement urbain ?</i></p> <p><i>Les projets urbains se sont-ils développés dans les centralités des tissus agglomérés ?</i></p> <p><i>Les densités moyennes indiquées dans les documents d'urbanisme sont-elles compatibles avec celles fixées par le SCoT ?</i></p>	<p>Etudes de densification – outil de suivi des documents d'urbanisme</p> <p>Evolution de la densité de logements par ha carroyé dans/hors l'enveloppe urbaine</p> <p>Densité moyenne PLU</p>

LE DIAGNOSTIC

- Etudes de densification – outil de suivi des documents d'urbanisme

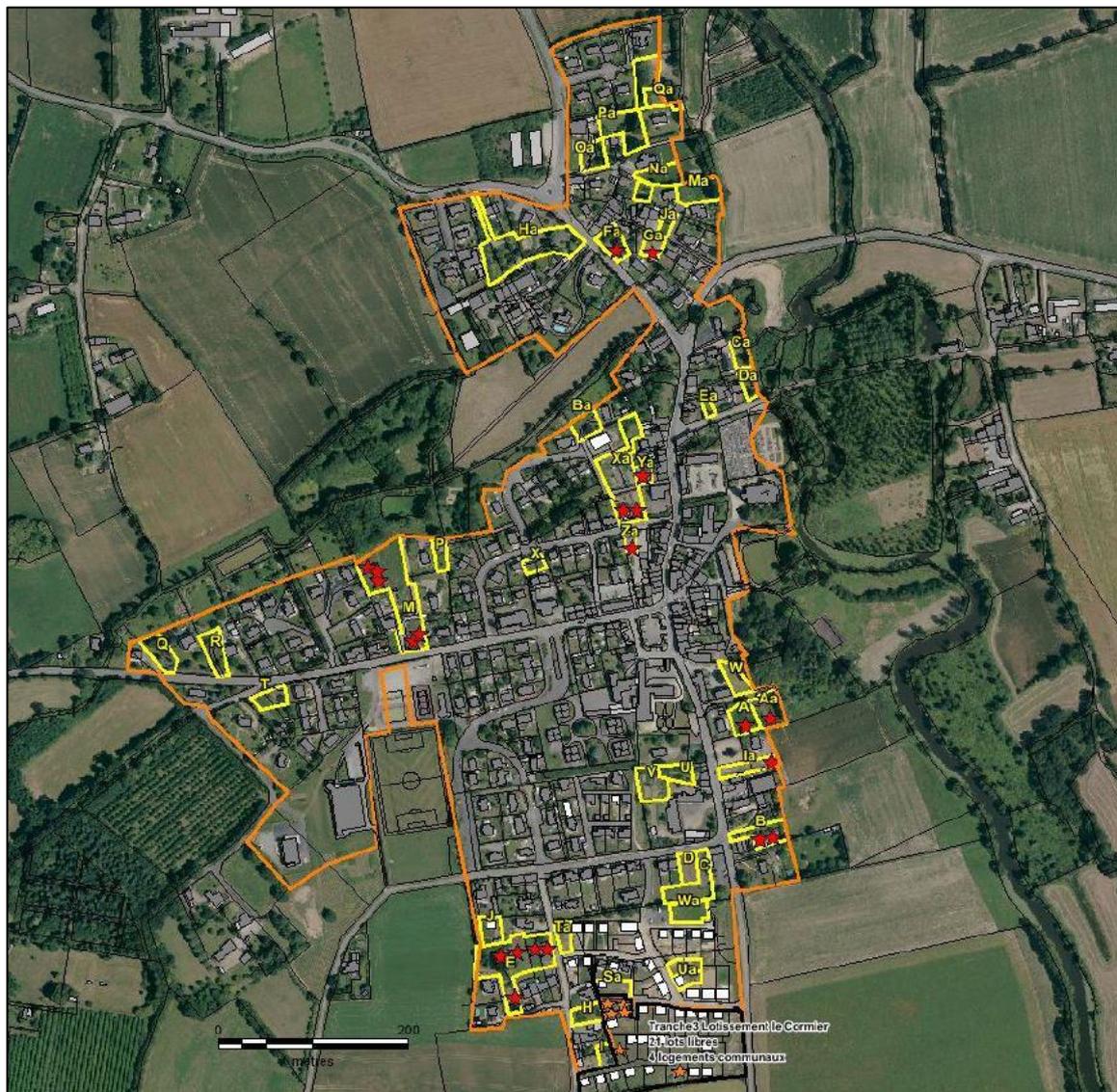
Le SCoT a pour objectif de privilégier la densification des tissus agglomérés. Aussi, il préconise la réalisation d'études de densification des espaces bâtis avec une identification des gisements fonciers et une analyse de leur potentiel à travers les documents d'urbanisme.

Le rapport de présentation d'un PLU doit, conformément à l'article L.151- 4 du code de l'urbanisme :

- Analyser la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales,
- Exposer les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Cette disposition, issue de la loi ALUR du 24 mars 2014, vise à limiter à la fois le mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais aussi l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.

Les études de densification sont réalisées à l'intérieur des zones agglomérées (= notion de continuité du bâti). L'analyse cartographique est complétée le plus souvent par des vérifications sur le terrain et par les connaissances des élus locaux.



Source : Etude de densification - PLU d'Amanlis approuvé en juin 2021

Au vu des dispositions du code de l'urbanisme, l'ensemble des PLU compatibles ou en cours de mise en compatibilité au SCoT disposent ou disposeront donc d'études de densification.

La production de logements prévue en renouvellement urbain dans les documents d'urbanisme :

Sur environ 8 500 logements à produire inscrits dans les documents d'urbanisme compatibles ou en cours de mise en compatibilité avec le SCoT, on estime à environ 3 000 le nombre de logements prévus en renouvellement urbain/densification (dans les dents creuses (y compris lots viabilisés situés dans les opérations en cours), en fond de jardin, par réhabilitation de logements vacants, ou encore par changement de destination), soit plus d'1/3 de la production de logements.

- o Evolution de la densité de logements par ha carroyé dans/hors l'enveloppe urbaine

La densité carroyée est une méthode de calcul développée par la SGEVt sur la plateforme TEREVAL afin de fournir aux territoires un outil de quantification de la densité bâtie grâce aux données MAJIC issues de la DGFIP et retraitées par le CEREMA. La représentation carroyée s'affranchit des limites administratives et

centralise la donnée de logements sur des carrés de 100 mètres de côté. La couche de carroyage est calée pour se superposer aux carroyages de l'INSEE.

L'objectif de cet indicateur est de suivre les densités effectivement réalisées sur l'ensemble du territoire.

Méthodologie développée par la SGEvT :

Description : La densité de logements représente le stock de logements du territoire sur une maille de 100m par 100m, réparti entre logements au sein ou en-dehors de l'enveloppe urbaine. Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de cette densité sur une période donnée.

« Une densité et une surface de référence qui augmentent est le signe d'une extension des zones d'habitat mais compensée par des logements produits dans les carreaux contenant déjà au moins un logement à la date de référence ou par la forte densité des nouveaux carreaux ».

« Une surface de référence est la surface de tous les carreaux qui intersectent au moins un logement ».

Depuis le 31 décembre 2015, à l'échelle du SCoT, on observe que la surface de référence a augmenté de 2,4%, signe d'une extension des zones d'habitat mais qui a toutefois été compensée par une densification des espaces bâtis puisque les logements se sont majoritairement développés au sein des enveloppes urbaines (3,27%). Au fur et à mesure des opérations de densification et de renouvellement urbain, la surface de référence stagnera et la densité de logements produits au sein de l'enveloppe urbaine augmentera.

SCoT du Pays de Vitré:

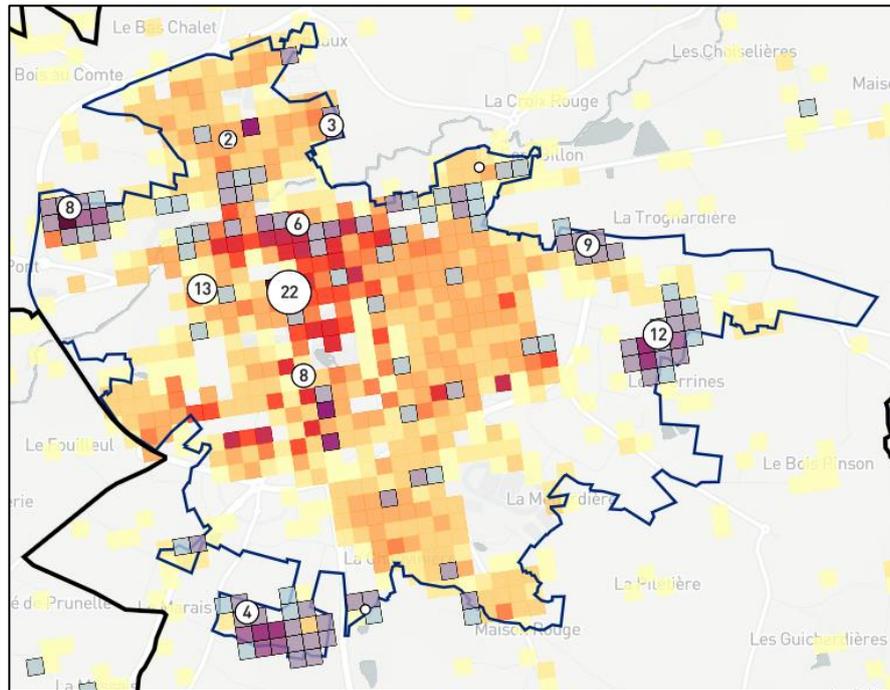
Densité (logt/ha)	Dans l'enveloppe urbaine	Hors l'enveloppe urbaine	Surface de référence (ha)
31 décembre 2019	10.6	1.46	3 462,98
31 décembre 2015	10.27	1.45	3 381,76
Évolution	+0,34 (+3,27%)	+0,01 (+0,85%)	+81,23 (+2,4%)

Source : plateforme TEREVAL – fichiers fonciers 2020

Cet indicateur permet de visualiser pour chaque commune du territoire les niveaux de densité à l'intérieur de l'enveloppe agglomérée. Les carreaux aux niveaux de densité les plus rouges représentent les zones les plus denses du tissu urbain (voir extrait ville de Vitré ci-dessous).

En outre, grâce à la donnée sur l'évolution du nombre de logements sur les années les plus récentes, il est possible de localiser pour chaque territoire les projets autorisés les plus récents.

Exemple sur la commune de Vitré :



○ : Logements produits après le 1er janvier 2020

Niveaux de densités (logement/ha):

- :]86 - 248]
- :]47 - 86]
- :]31 - 47]
- :]21 - 31]
- :]12 - 21]
- :]6 - 12]
- :]2 - 6]
- :]1 - 2]

Évolution du 1er janvier au 31 décembre 2019
(nombre de logement)

- :]25 - 50]
- :]16 - 25]
- :]10 - 16]
- :]2 - 10]
- :]1 - 2]

Source : plateforme TEREvAl – données MAJIC issues de la DGFIP (2020) et retraitées par le CEREMA (2021)

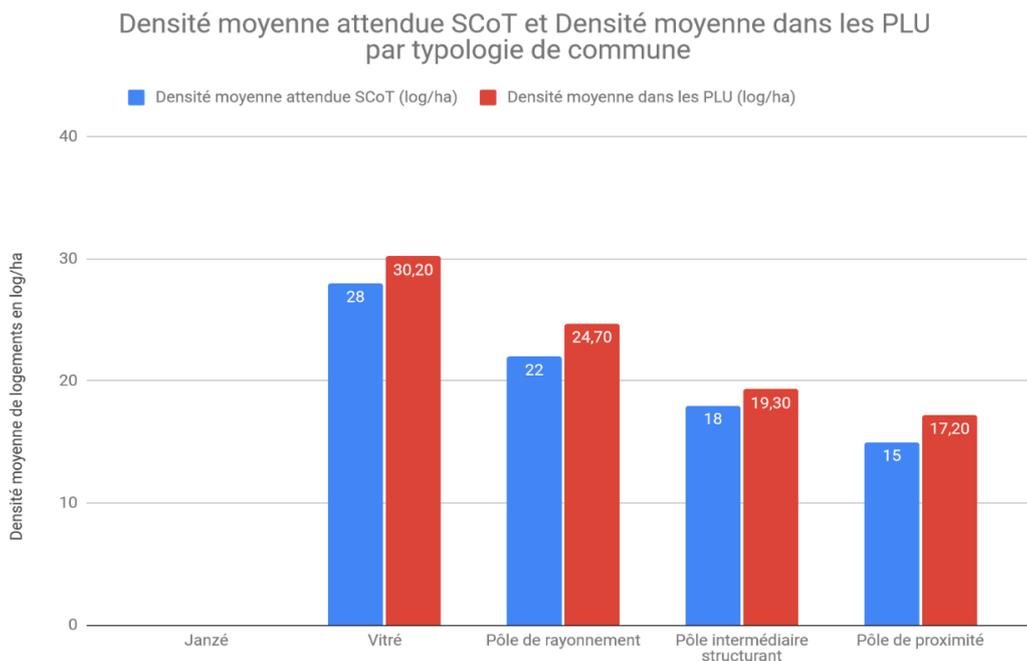
○ Densité moyenne PLU

Le SCoT fixe des densités moyennes par catégorie de pôles. L'atteinte des objectifs de consommation d'espaces par bassin de vie pour l'habitat implique que l'ensemble des communes d'une même catégorie de pôles tende vers les objectifs de densité moyenne suivants :

	Pôle de bassin		Pôle de rayonnement	Pôle intermédiaire structurant	Pôle de proximité
	Vitré	Janzé			
Densité moyenne	28 log/ha	25 log/ha	22 log/ha	18 log/ha	15 log/ha

Le suivi par le SCoT des documents d'urbanisme de son territoire permet d'observer et d'analyser les densités moyennes fixées pour chaque catégorie de pôles.

Les documents d'urbanisme se sont fixés des objectifs de modération de la consommation d'espaces en compatibilité avec les éléments définis au SCoT et dimensionnés en fonction de leurs caractéristiques et besoins locaux justifiés.



Source : données SUPV - documents d'urbanisme approuvés depuis le 15 février 2018 – plateforme TEREVAL
En date du 09/11/2023

Ainsi, on observe que les densités moyennes programmées affichées dans les PLU dépassent les objectifs fixés par le SCoT, et ceux pour toutes les catégories de pôles.

LE RESULTAT

THEMATIQUE : CONSOMMATION DE L'ESPACE		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
L'ensemble des documents d'urbanisme compatibles ou en cours de mise en compatibilité avec le SCoT dispose ou disposera d'études de densification. 1/3 de la production de logements programmée dans ces documents est en renouvellement urbain/densification.	Etudes de densification – outil de suivi des documents d'urbanisme	
A l'échelle du SCoT, on observe que la surface de référence a augmenté de 2,4%, signe d'une extension des zones d'habitat mais qui a toutefois été compensée par une densification des espaces bâtis puisque les logements se sont majoritairement développés au sein des enveloppes urbaines (3,27%). Au fil du temps, la densité de logements augmentera (lorsque les opérations de densification et de renouvellement urbain mises en œuvre seront visibles) contrairement à la surface de référence qui stagnera (= signe d'une densification pure).	Evolution de la densité de logements par ha carroyé dans/hors l'enveloppe urbaine	
Les densités moyennes programmées affichées dans les documents d'urbanisme approuvés depuis l'approbation du SCoT en 2018 sont compatibles avec celles fixées par le SCoT. Les moyennes affichées par pôle dépassent même les objectifs fixés.	Densité moyenne PLU	

THEMATIQUE 3 : AFFIRMER ET RENFORCER LA POSITION ECONOMIQUE DU PAYS DE VITRE



- Armature économique
- Consommation de l'espace
- Emploi
- Agriculture
- Tourisme

3.1 UNE ARMATURE ECONOMIQUE STRATEGIQUE

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : ECONOMIE		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Conserver un modèle productif par la mise en place d'une armature économique stratégique	<i>L'armature économique du Pays de Vitré mise en place par le SCoT est-elle cohérente avec le développement des espaces d'activité par bassin de vie ?</i>	Suivi des parcs d'activités – outil de suivi des documents d'urbanisme

LE DIAGNOSTIC

Le SCoT améliore la lisibilité d'implantation des nouvelles activités économiques en localisant les sites d'accueil privilégiés existants, densifiables et/ou extensibles. Trois types de secteurs sont hiérarchisés :

Secteurs	Définitions	Objectifs	Aménagement/équipement
Parc structurant	Ils ont un intérêt majeur pour le Pays pour l'implantation des activités diverses. Ces sites doivent notamment permettre le maintien et le développement de la sphère productive sur le territoire. Ils doivent également favoriser l'implantation de la sphère présentielle, notamment au plus près des polarités principales du Pays de Vitré et le long des axes dynamiques mis en avant par le PADD	Encourager la sphère productive locale Accueillir des entreprises / groupes d'envergure Permettre le développement de l'industrie agro-alimentaire	Très forte accessibilité Bordure de 2*2 voies ou d'un axe dynamique
Parc de proximité	Ils ont un intérêt local . Ils permettent à l'ensemble du territoire d'attirer un certain nombre d'emplois au plus près de zones les plus rurales ou moins bien desservies et moins accessibles. Ils favorisent le maintien de la dynamique rurale et d'un tissu économique riche et diversifié qui fait la force d'un modèle autonome	Soutenir la création et la pérennisation des entreprises locales Conserver la dynamique des bassins de vie	En continuité des tissus urbanisés / agglomérés ou des parcs existants
Tissu aggloméré	Il permet le maintien d'activités existantes et le développement de nouvelles activités compatibles avec le tissu mixte et notamment l'habitat	Favoriser le maintien de l'artisanat, des commerces et des services de proximité Apporter des services de proximité à la population et aux entreprises Améliorer la mixité fonctionnelle des tissus urbanisés	En continuité ou à l'intérieur des tissus urbanisés / agglomérés

- Implantation/extension des parcs d'activités - outil de suivi des documents d'urbanisme

Le SCoT a identifié des localisations préférentielles pour les espaces d'activités (voir carte armature économique du SCoT ci-après) et la création de nouveaux espaces d'activités.

Lors du suivi des évolutions des documents d'urbanisme par le SCoT, la possibilité d'extension d'espaces d'activités, de création de nouvelles zones d'activités (en zone UA et AU), la qualification et le nombre d'hectares alloué à chaque type de parc d'activités sont étudiés entre la commune, l'EPCI - compétent en matière de développement économique - et le SUPV.

Pour rappel, seuls les parcs d'activités identifiés comme « parc structurant » sur la carte de l'armature économique du SCoT peuvent prétendre à cette qualification. En revanche, les communes peuvent identifier des parcs d'activités « de proximité » en respectant les critères du DOO et l'enveloppe de foncier allouée dans chaque bassin de vie.

A noter que la création de nouveaux parcs d'accueil d'activités économiques est possible uniquement pour l'une des raisons suivantes :

- Créer un type d'offre qui n'existe pas sur le territoire et qui permet de répondre aux enjeux et objectifs du territoire ;
- Renouveler ou compléter une offre existante lorsque les sites existants sont pleinement commercialisés ;
- Améliorer le maillage territorial de l'offre d'accueil, notamment dans une logique de proximité ;
- Profiter d'un équipement ou d'une infrastructure majeure pour capter un développement induit directement.

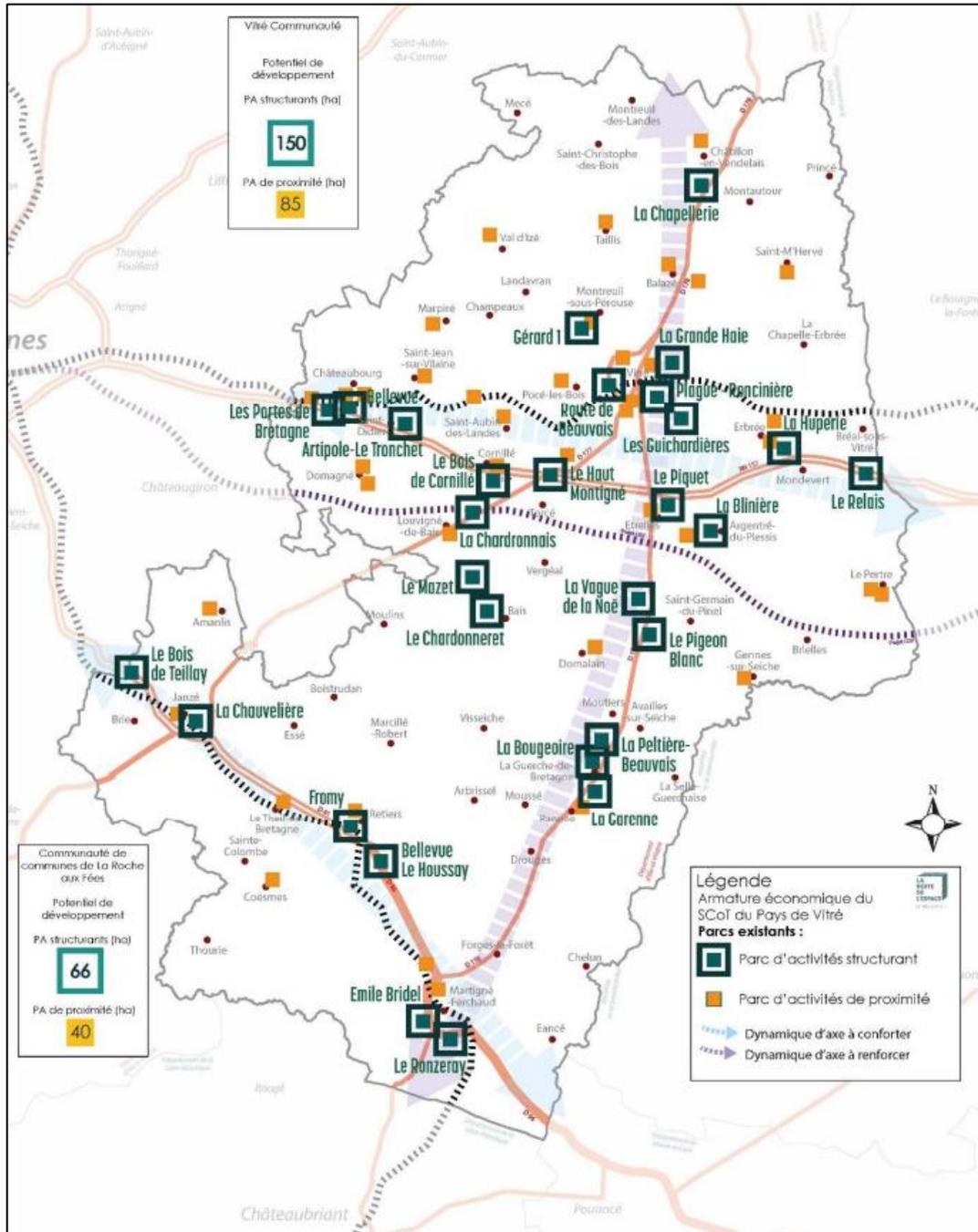
Le SUPV, dans le cadre de son rôle de personne publique associée, s'assure de la compatibilité de chaque document d'urbanisme avec le SCoT. L'ensemble des documents d'urbanisme approuvés depuis le 15 février 2018 sont donc compatibles avec les orientations du SCoT en matière de développement économique.

Le SCoT préconise également des aménagements de qualité et respectueux de leur environnement pour accueillir les activités et entreprises sur le territoire. L'aménagement ou la création d'un nouveau site d'accueil d'activités doit privilégier les critères suivants :

- Respect de l'environnement, notamment en matière de rejet des eaux usées, de production et de traitement de déchets ;
- Veiller à la qualité paysagère des constructions et des aménagements, notamment au maintien et à la restauration des trames bocagères et des continuités écologiques ;
- Avoir une gestion économe de l'espace (requalification, densification, organisation des fonctions au sein de la zone...) ;
- Avoir une gestion économe des déplacements ;
- Avoir une gestion économe de l'énergie et favoriser la production d'énergies renouvelables ;
- Desserte et accessibilité : diversification des modes de transport alternatifs ;
- Prise en compte du développement du numérique.

Ces préconisations sont rappelées aux communes lors de leur procédure d'évolution du document d'urbanisme. Celles-ci peuvent être intégrées au règlement littéral ou aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des documents d'urbanisme.

Carte de l'armature économique du SCoT du Pays de Vitré



Source : DOO du SCoT

LE RESULTAT

THEMATIQUE : ECONOMIE		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
L'armature économique du SCoT du Pays de Vitré a bien été mise en œuvre sur le territoire et est cohérente avec le développement des deux bassins de vie.	Suivi des parcs d'activités - outil de suivi des documents d'urbanisme	

3.2 UNE OPTIMISATION DU FONCIER DEDIEE A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : ECONOMIE/CONSOMMATION DE L'ESPACE		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Respecter les enveloppes foncières maximales allouées au développement économique	<i>Les enveloppes foncières allouées au développement économique sont-elles respectées ?</i>	Consommation des enveloppes foncières liées au développement économique Consommation d'espace réelle liée au développement économique
Permettre l'implantation de nouvelles activités tout en préservant le cadre naturel et agricole	<i>Quelle a été la consommation d'ENAF au profit des espaces économiques dédiés ?</i>	

LE DIAGNOSTIC

- Consommation des enveloppes foncières liées au développement économique

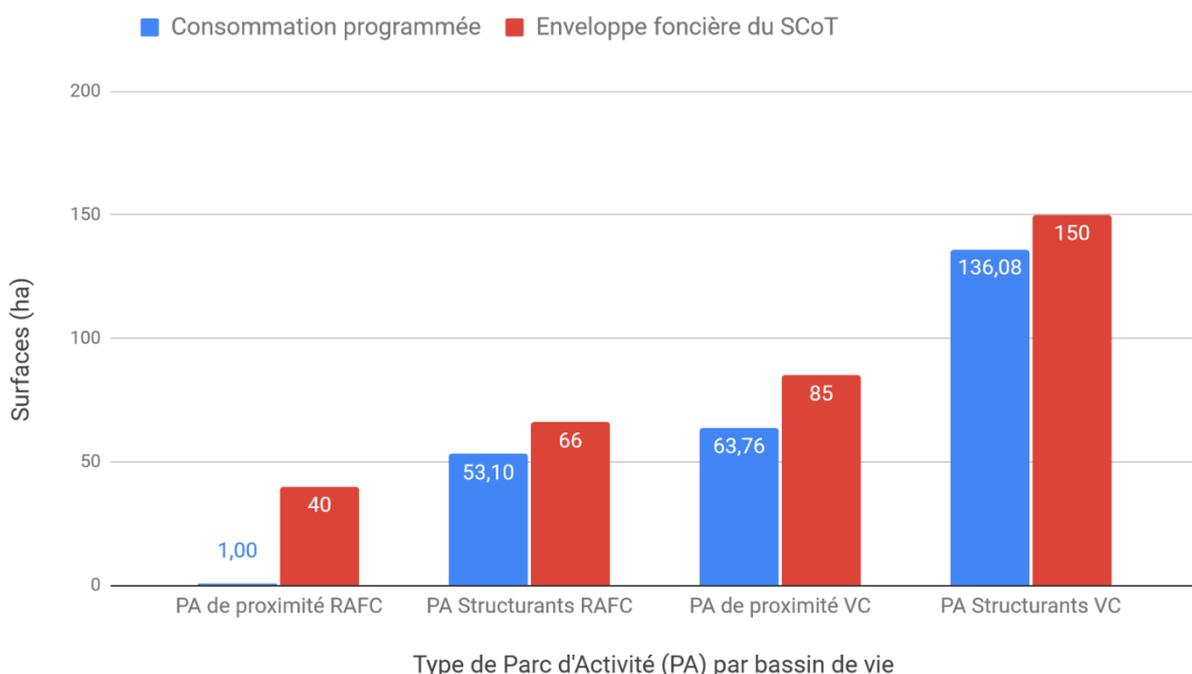
Le SCoT a fixé des enveloppes foncières pour assurer un développement maîtrisé des activités jusqu'en 2035. Ces surfaces sont déterminées au niveau des deux bassins de vie et mesurent à titre indicatif le potentiel de développement pour chaque collectivité.

Potentiel de développement fixé dans le SCoT du Pays de Vitré :

	Parc structurant	Parc de proximité	Total par bassin de vie
Bassin de vie de Vitré Communauté	150 ha	85 ha	235 ha
Bassin de vie de Roche-aux- Fées Communauté	66 ha	40 ha	106 ha
Total SCoT Pays de Vitré	216 ha	125 ha	341 ha

Afin de respecter les enveloppes foncières fixées par le SCoT, le SUPV a élaboré un tableau de suivi des enveloppes programmées dans les PLU approuvés depuis son approbation en 2018 qu'il agrmente au fur et à mesure des évolutions des documents d'urbanisme.

Consommation programmée dans les PLU



Source : données SUPV - documents d'urbanisme approuvés depuis le 15 février 2018 – plateforme TEREVAL
A jour en date du 09/11/2023

A l'échelle du bassin de vie de Vitré Communauté, au 9 novembre 2023, la consommation foncière programmée pour le développement économique est de :

- 63,76 ha sur l'enveloppe des 85 ha de parcs d'activités de proximité,
- 136,08 ha sur l'enveloppe des 150 ha de parcs d'activités structurants.

A l'échelle du bassin de vie de Roche-aux-Fées Communauté, au 9 novembre 2023, la consommation foncière programmée pour le développement économique est de :

- 1 ha sur l'enveloppe de 40 ha de parcs d'activités de proximité,
- 53,10 ha sur l'enveloppe des 66 ha de parcs d'activités structurants.

Au 9 novembre 2023, il reste ainsi pour chaque enveloppe :

	Parc structurant	Parc de proximité
Bassin de vie de Vitré Communauté	13,92 ha	21,24 ha
Bassin de vie de Roche-aux-Fées Communauté	12,90 ha	39 ha

Globalement, les enveloppes foncières fixées par le SCoT sont presque atteintes. A noter toutefois que ces programmations de foncier économique dans les documents d'urbanisme se fixent à une échelle de temps de 10/12 ans, donc à un horizon 2030/2032 (voire au-delà pour certains PLU).

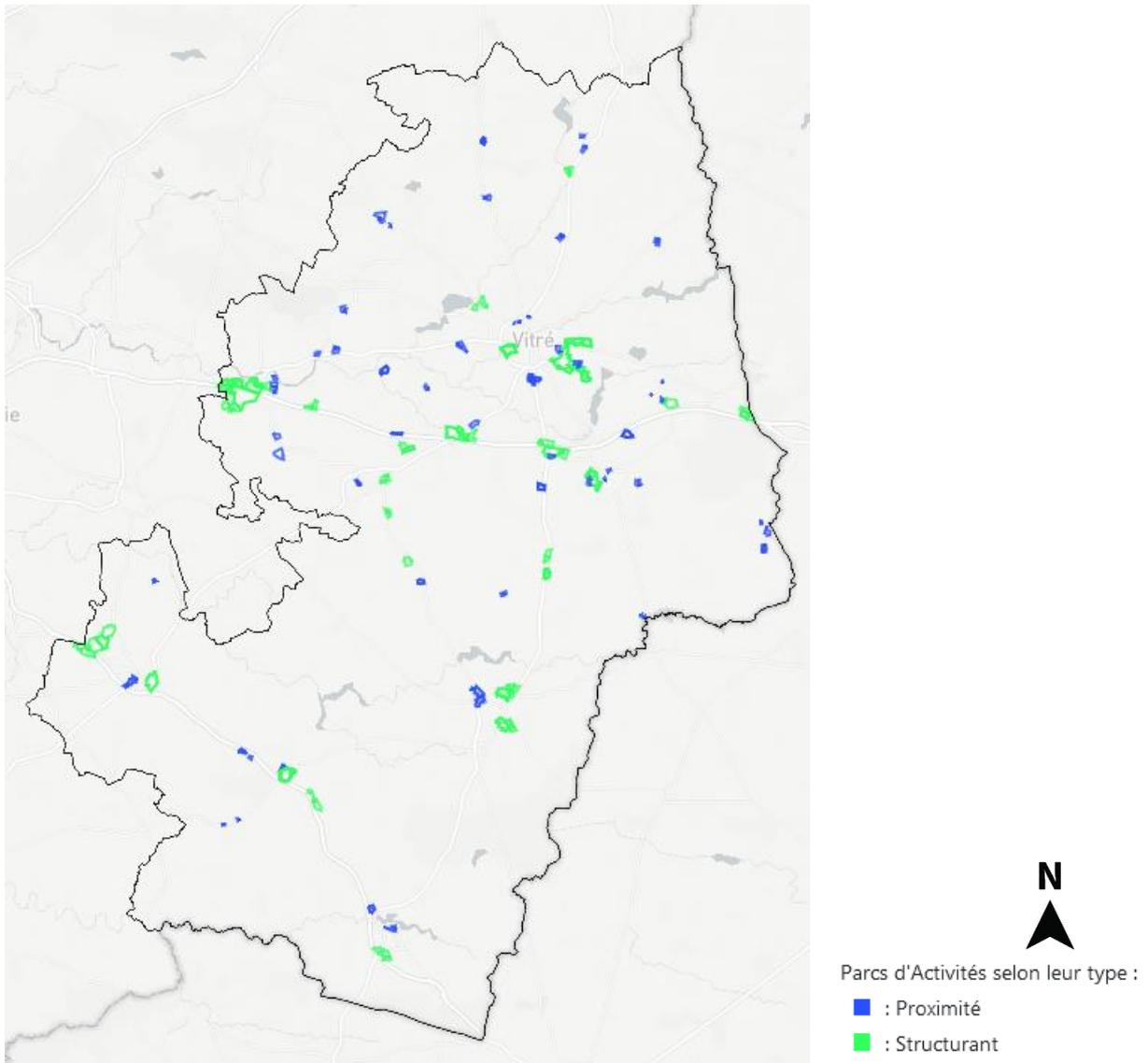
De même, en application de la loi Climat et Résilience, les deux bassins de vie du territoire (Vitré Communauté et Roche aux Fées Communauté) se sont engagés dans un travail d'identification des dents creuses au sein des espaces d'activités afin d'évaluer le potentiel de densification et d'économie de foncier

sur les différents secteurs, ainsi que dans la réalisation de schémas de développement économique en vue de définir une stratégie et un plan d'actions pour le développement économique des territoires.

o Consommation d'espaces réelle liés au développement économique

Le SUPV a recensé toutes les zones d'activités du Pays de Vitré. La carte ci-dessous est actualisée au fur et à mesure des évolutions des documents d'urbanisme.

Localisation des parcs d'activités du Pays de Vitré

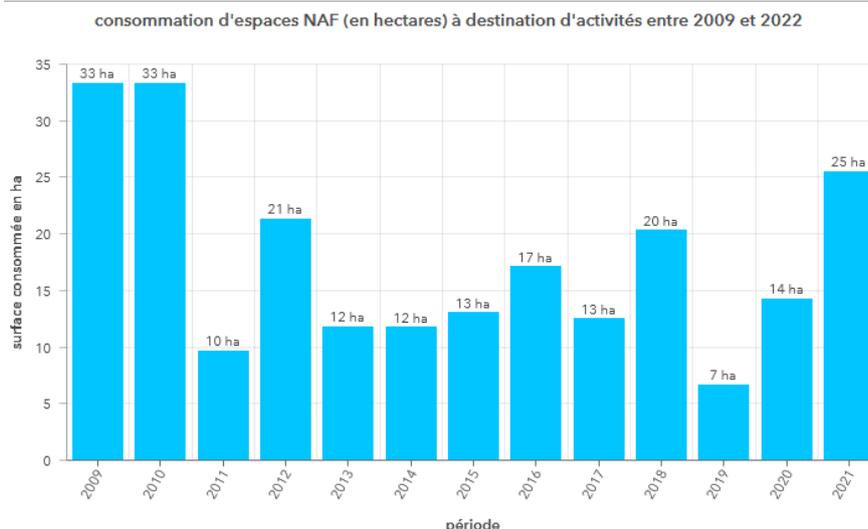


Source : données SUPV février 2023 – plateforme TEREVAL

On note que les parcs d'activités sont présents sur plus de la moitié des communes du territoire.

Données CEREMA issues du Portail de l'artificialisation des sols :

D'après les données CEREMA, entre 2011 et 2021, 154 ha ont été consommés à l'échelle du SCoT pour l'activité, soit environ 15 ha par an en moyenne. Entre 2018 et 2021, 66 ha ont été consommés à l'échelle du SCoT pour l'activité, soit 16,5 ha par an en moyenne.



Source : Portail de l'artificialisation des sols

Données issues du MOS - Mode d'occupation des sols - de la Région Bretagne :

La Région Bretagne, dans le cadre de la mise en compatibilité du SRADDET avec la loi Climat et Résilience et notamment l'objectif ZAN, a choisi de se doter d'un MOS afin d'observer la consommation foncière réalisée entre août 2011 et août 2021 sur l'ensemble du territoire breton.

A la différence des données du CEREMA, les données MOS excluent de la consommation foncière les éoliennes, les carrières, et les projets d'intérêt régional et national. Les constructions liées à l'activité agricole sont également exclues des données MOS. Des différences entre les données du CEREMA et les données MOS sont donc observées.

L'enveloppe de consommation foncière (tous postes confondus) ainsi estimée selon le MOS sur la période 2011-2021 pour le Pays de Vitré est de 531 ha. Il est estimé une consommation d'ENAF de 176,7 ha pour l'activité, soit une consommation moyenne annuelle de 17 ha.

LE RESULTAT

THEMATIQUE : ECONOMIE/CONSOMMATION D'ESPACE		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Les enveloppes foncières fixées par le SCoT en matière de développement économique sont presque atteintes. Toutefois, la programmation de foncier économique prévue dans les documents d'urbanisme est fixée à horizon 2030 (voire au-delà).	Consommation des enveloppes foncières liées au développement économique	
D'après les données MOS, 17 ha ont été consommés annuellement, en moyenne, entre 2011 et 2021 pour l'activité économique. On observe une réduction depuis 2011 du nombre d'hectares consommé annuellement par le développement économique.	Consommation d'espaces réelle liés au développement économique	

3.3 UN TERRITOIRE ACTIF

LA FICHE EVALUATIVE

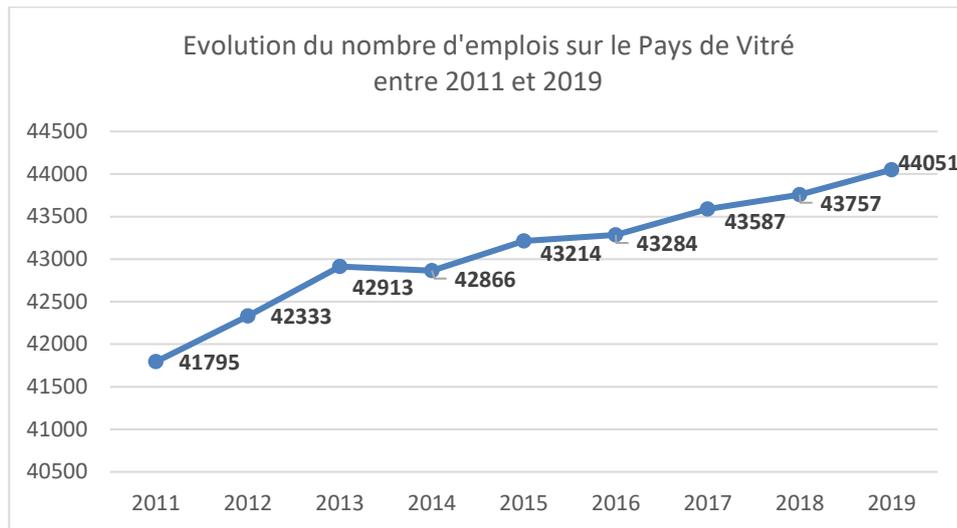
THEMATIQUE : EMPLOI		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Préserver et favoriser les emplois locaux et la dynamique économique du Pays	<i>Comment a évolué l'emploi sur le territoire ?</i>	Evolution du nombre d'emplois
	<i>Quel est le taux d'activité et le taux de chômage sur le territoire ?</i>	Répartition des emplois par secteur d'activité
	<i>Les différentes filières économiques installées sur le territoire du SCoT se sont-elles maintenues et/ou développées ?</i>	Taux d'activité des 15-64 ans
		Taux de chômage

LE DIAGNOSTIC

- L'évolution du nombre d'emplois et la répartition des emplois par secteur d'activité

L'objectif du SCoT est de maintenir la dynamique économique du Pays de Vitré en préservant le développement des emplois locaux sur son territoire. En effet, la croissance démographique et le développement de l'urbanisation sur un territoire reposent en partie sur la croissance économique de celui-ci. De même, la nature des emplois proposés sur le territoire et le profil des différentes catégories socioprofessionnelles vont impacter la nature des besoins et la demande en logements.

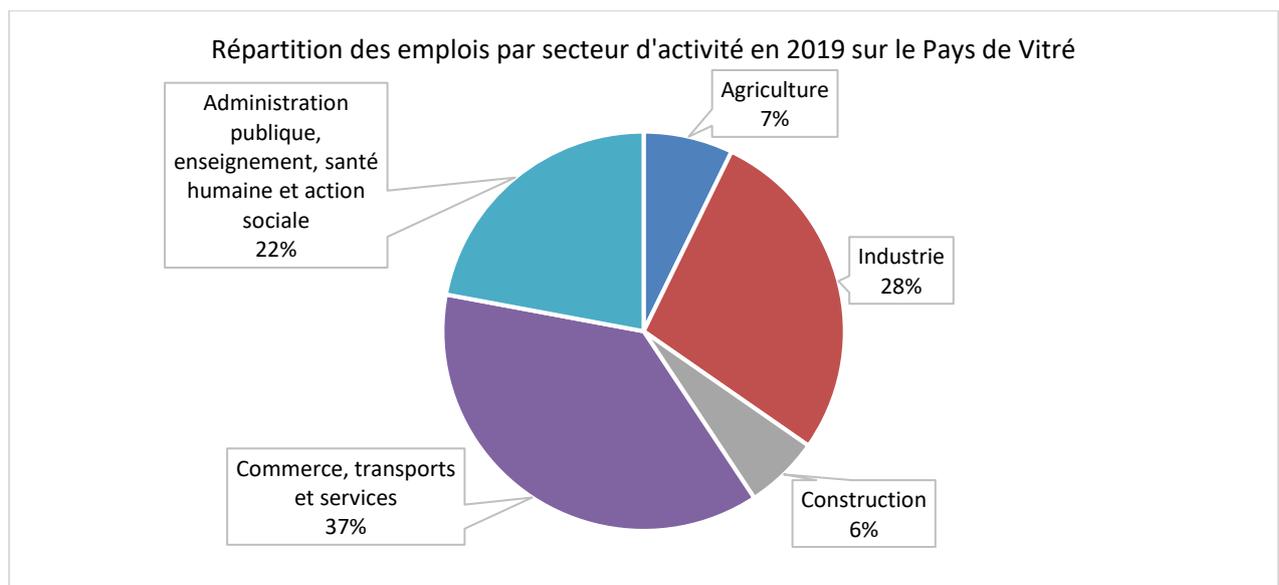
Depuis 2011, on observe une dynamique positive du nombre d'emplois présents sur le Pays de Vitré. En effet, en 2019, on dénombrait 44 051 emplois à l'échelle du Pays de Vitré, soit une augmentation du nombre d'emplois de 5,1 % (+ 2 256 emplois) depuis 2011.



Source : données INSEE

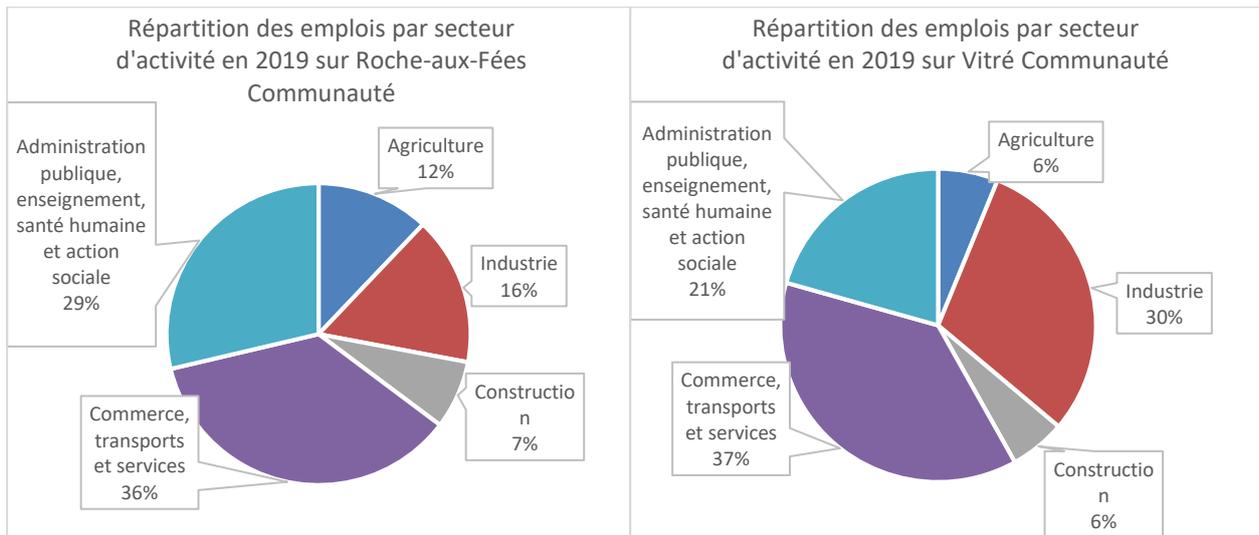
En 2019, à l'échelle du SCoT, les emplois se concentrent principalement dans les secteurs du commerce – transports – services (16 394 emplois), de l'industrie (12 124 emplois) et de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (9 713 emplois).

Cette tendance s'observe depuis 2011 et s'explique en partie par l'ancrage d'importantes industries agroalimentaires et d'entreprises de transports et d'entreposage sur le territoire.



Source : données INSEE

On peut observer quelques différences concernant la répartition des emplois par secteur d'activité en 2019 entre les deux bassins de vie. Le secteur de l'industrie représente 30% des emplois sur le territoire de Vitré Communauté quand il ne représente que 16% à l'échelle du territoire de Roche-aux-Fées Communauté. S'agissant du secteur lié à l'agriculture, on note que celui-ci représente 12% des emplois sur le territoire de Roche-aux-Fées Communauté quand il ne représente que 6% sur le territoire de Vitré Communauté.



Source : données INSEE

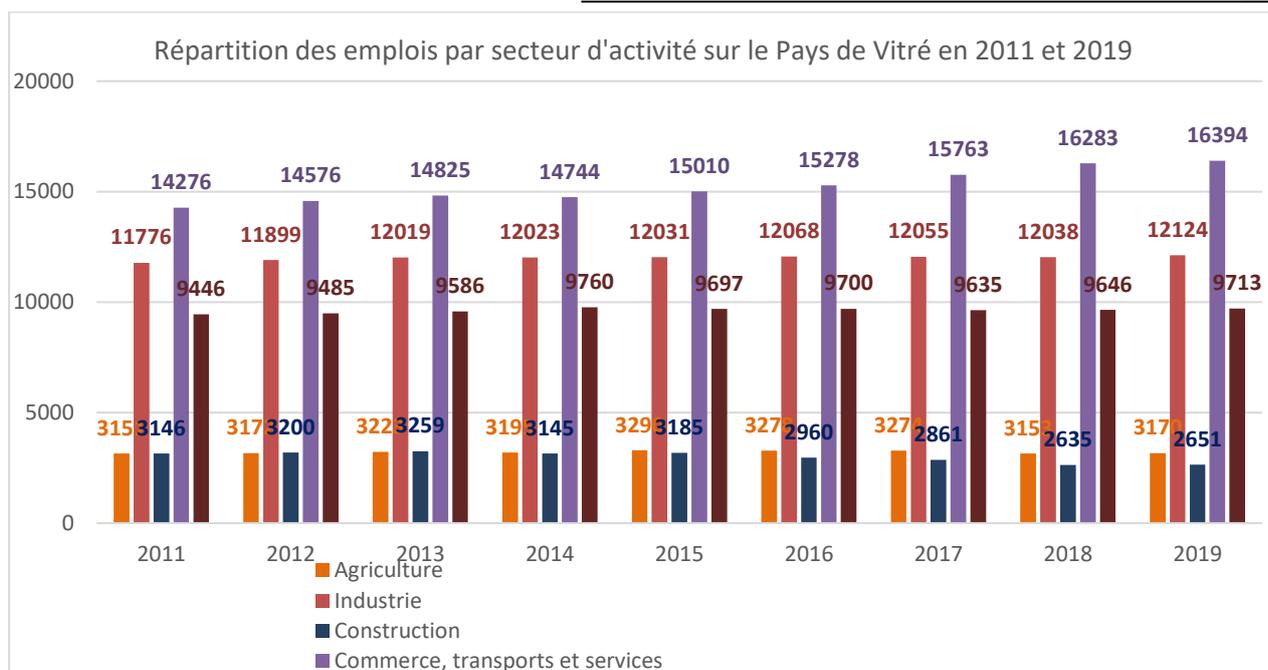
A l'échelle du Pays de Vitré, le secteur d'activité lié à l'agriculture comptabilisait 3 151 emplois en 2011. Ce secteur a vu le nombre d'emplois augmenter jusqu'en 2015 avec un pic à 3 290 emplois, puis a subi une diminution pour se fixer à 3 170 emplois en 2018 (soit – 120 emplois en 4 ans).

Le secteur de l'industrie comptabilisait, quant à lui, 11 776 emplois en 2011. Ce secteur a vu son nombre d'emplois augmenter jusqu'en 2016 avec un pic à 12 068 emplois, puis subir une légère diminution pour se fixer à 12 038 en 2018 (soit – 30 emplois en 3 ans). En revanche, entre 2018 et 2019, on observe une nouvelle augmentation avec 12 124 emplois (+ 86 emplois en 1 an, soit + 348 emplois depuis 2011).

Le secteur de la construction dénombrait 3 146 emplois en 2011 sur le territoire du SCoT. Ce secteur a vu son nombre d'emplois augmenter jusqu'en 2013 avec un pic à 3 259 emplois, puis subir une diminution assez importante pour se fixer à 2 651 en 2019 (soit – 495 emplois depuis 2011).

Le secteur du commerce, transports et services représentait 14 276 emplois en 2011. Le nombre d'emplois de ce secteur d'activité ne cesse de croître depuis 2011. En 2019, on comptabilisait 16 394 emplois, soit une augmentation de plus 2 118 emplois depuis 2011.

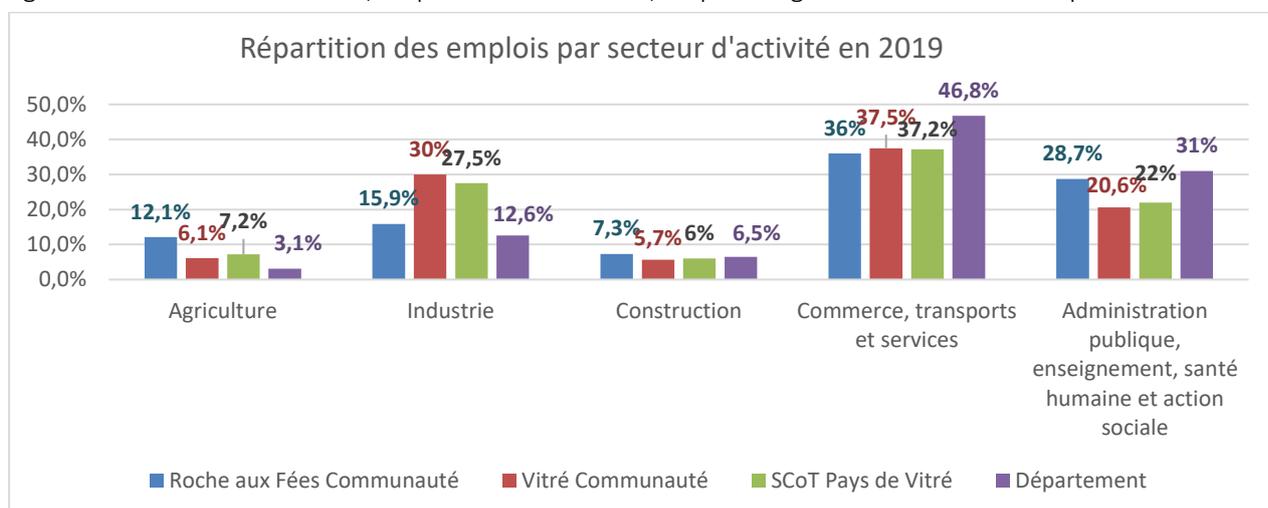
Le secteur d'activité lié à l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale comptabilisait 9 446 emplois en 2011. Celui-ci a connu des périodes d'augmentation et de diminution pour se fixer à 9 713 emplois en 2019 (soit + 267 emplois depuis 2011).



Source : données INSEE

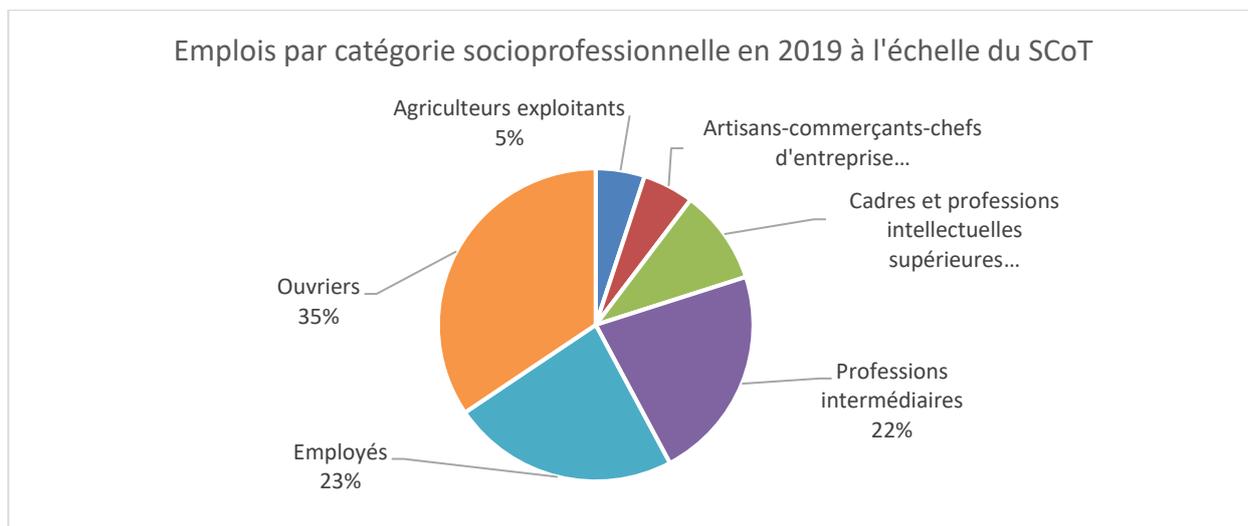
Globalement, chaque secteur d'activité a vu son nombre d'emplois augmenter, hormis le secteur de la construction. Le secteur du commerce, transports et services est celui qui a connu la plus forte augmentation du nombre d'emplois créés (+ 2 118 emplois). Il représente le secteur d'activité le plus important du territoire. Les secteurs de l'industrie et de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale ont vu également leur nombre d'emplois augmenter (+ 348 emplois pour l'un et + 267 emplois pour l'autre depuis 2011). Les emplois liés aux secteurs de l'agriculture et de la construction tendent, quant à eux, à diminuer et sont donc à maintenir sur le territoire pour conserver une diversité des emplois proposés sur le territoire.

Le Pays de Vitré suit la tendance départementale puisqu'en 2019, à l'échelle du département, le secteur du commerce, transports et services y concentre 46,8% des emplois, s'en suit le secteur de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale qui représente 31% des emplois, puis le secteur de l'industrie avec 12,6% des emplois, le secteur de la construction (6,5% des emplois) et enfin le secteur de l'agriculture avec 3,1% des emplois. A noter que les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont fortement représentés à l'échelle du Pays de Vitré en concentrant 28% des emplois industriels et 7% des emplois agricoles contre seulement 12,6% pour l'industrie et 3,1% pour l'agricole à l'échelle du département.



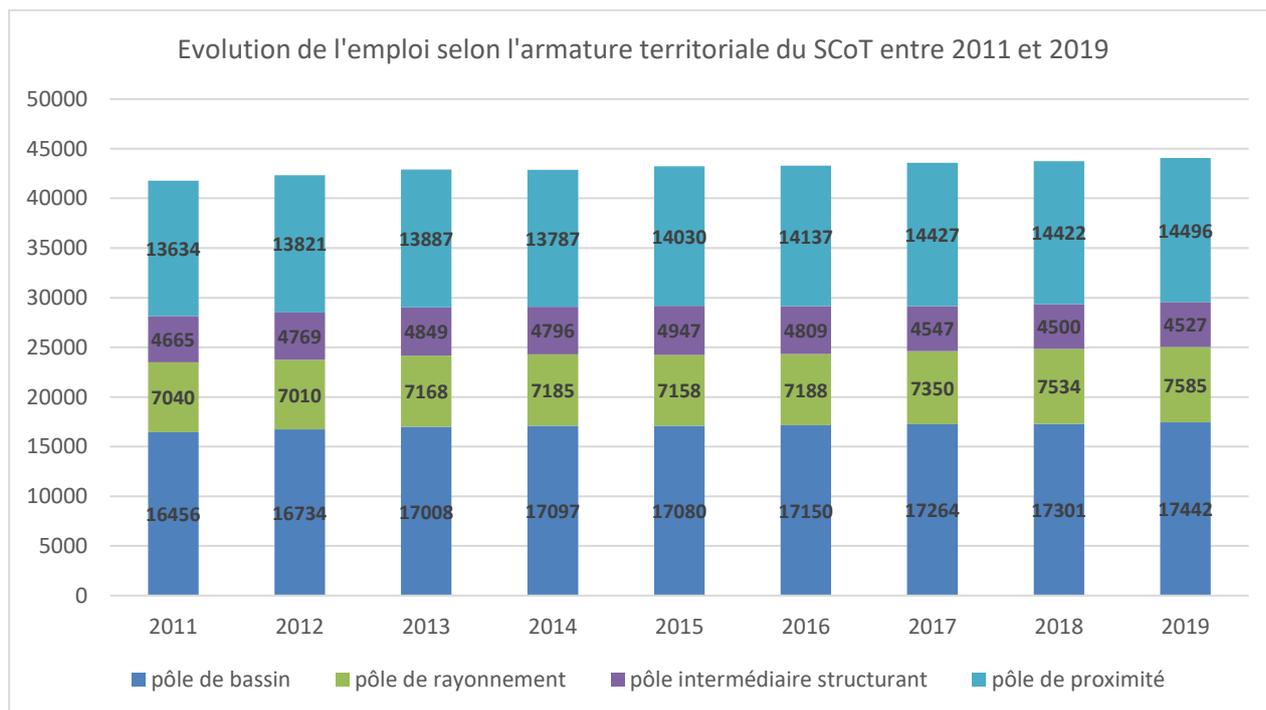
Source : données INSEE

En 2019, sur les 44 051 emplois recensés sur le Pays de Vitré, la majorité des emplois étaient représentés par les catégories socioprofessionnelles des ouvriers (35%), des employés (23%) et des professions intermédiaires (22%). On peut noter également que la proportion d'agriculteurs (5%) est largement supérieure à la moyenne départementale (2,1%) du fait du caractère rural d'une majeure partie du territoire du Pays de Vitré. La proportion d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise est similaire à la tendance départementale (5,7%), tandis que le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures ne représente que 10% des catégories socioprofessionnelles à l'échelle du Pays de Vitré contre 18,3% à l'échelle départementale.



Source : données INSEE

A l'échelle des polarités, en 2019, les pôles de bassin concentrent la majorité des emplois du territoire avec 17 442 emplois présents (39,60 %), suivi des pôles de proximité avec 14 496 emplois (32,9 %). Globalement, on note une évolution positive de l'emploi sur toutes les polarités de l'armature territoriale du SCoT excepté pour les pôles intermédiaires structurants : - 138 emplois entre 2011 et 2019 avec une baisse visible sur les communes de Martigné-Ferchaud et Argentré-du-Plessis.

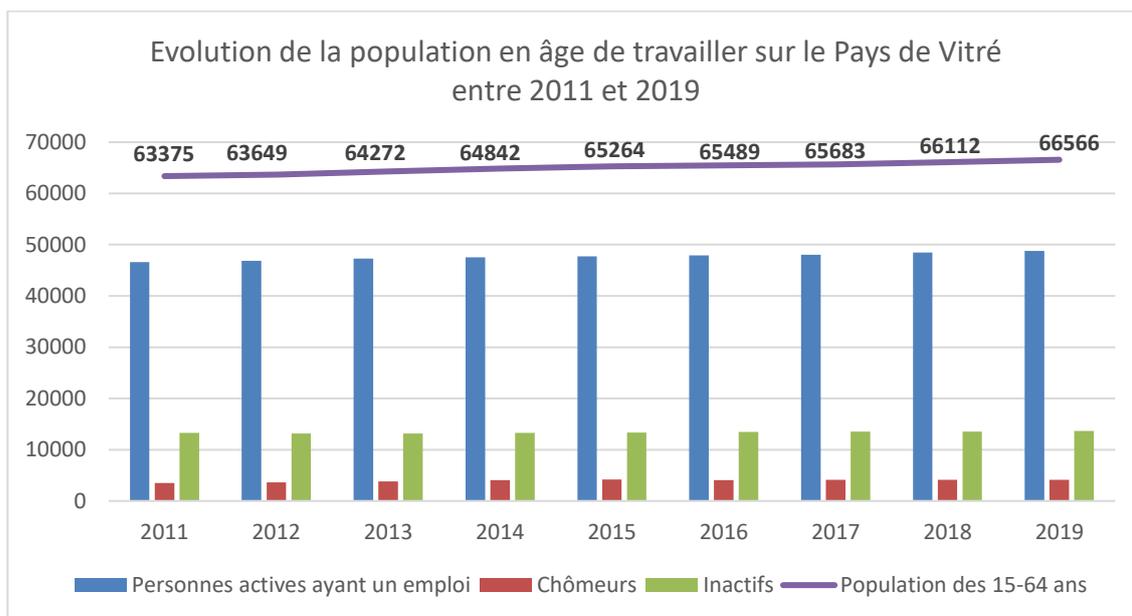


Source : données INSEE

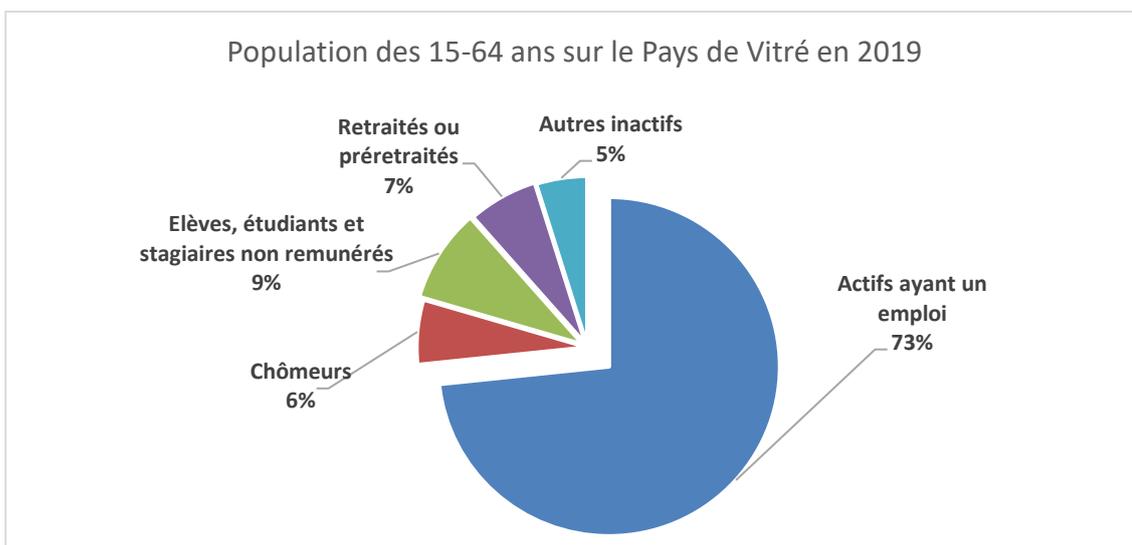
○ Le taux d'activité et le taux de chômage sur le Pays de Vitré

Entre 2011 et 2019, la population des 15-64 ans (population en âge de travailler) est passée de 63 375 à 66 566 individus, soit une évolution d'environ 5 % (+ 3 191 individus) en 8 ans.

La population en âge de travailler se décompose en différentes strates. Aussi, en 2019, on dénombrait 48 793 personnes actives ayant un emploi (73,3% de la population des 15-64 ans) contre 4 132 personnes au chômage (6,2% de la population des 15-64 ans) et 13 641 personnes inactives (20,5% de la population des 15-64 ans concentrant les retraités, les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés et les autres inactifs).

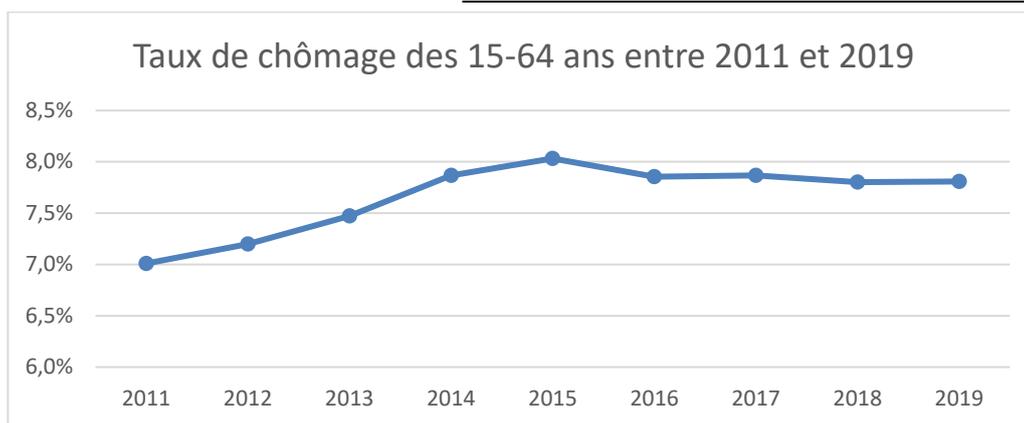


Source : données INSEE



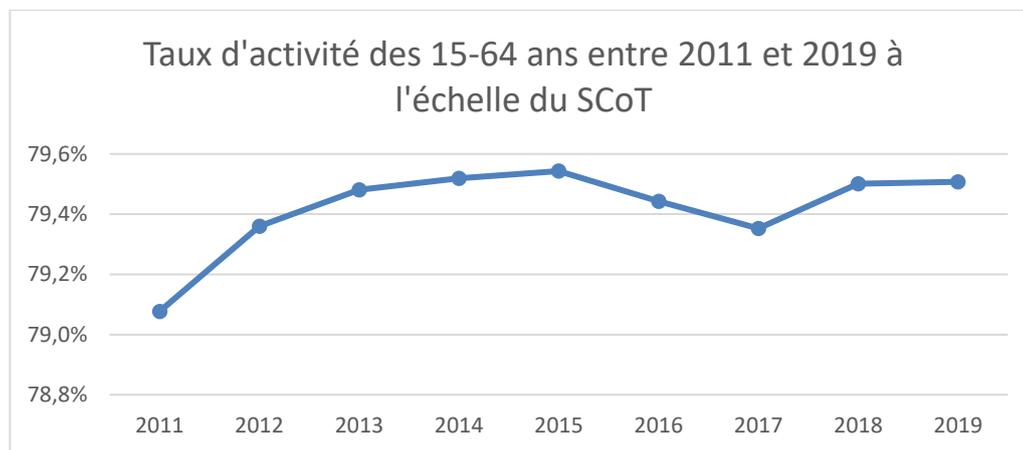
Source : données INSEE

Entre 2011 et 2015, le taux de chômage de la population active à l'échelle du SCoT du Pays de Vitré connaît une légère augmentation passant de 7% à 8%. Après 2015, la tendance s'inverse et diminue progressivement pour se stabiliser à hauteur de 7,8% en 2019.



Source : données INSEE

Entre 2011 et 2015, on observe une légère augmentation du taux d'activité des 15-64 ans (rapport entre le nombre d'actifs et la population des 15-64 ans en âge de travailler) de 79,1% à 79,5%. Après une légère diminution entre 2016 et 2017, celui-ci est de nouveau en hausse en 2018 et 2019 en présentant un taux à hauteur de 79,5%. On note un fort taux d'activité des 15-64 ans à l'échelle du Pays de Vitré en comparaison à la moyenne départementale (75 %) et à la moyenne nationale (71,7 %).



Source : données INSEE

Globalement, on constate un nombre important d'actifs sur le territoire du Pays de Vitré, en constante augmentation, soulignant l'attractivité du territoire du Pays de Vitré. Le taux de chômage est stable et faible en comparaison à la moyenne départementale (9.8 %).

LE RESULTAT

THEMATIQUE : EMPLOI		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Le nombre d'emplois sur le territoire du SCoT est important (44 051 emplois) et ne cesse d'augmenter au fil des années.	Evolution du nombre d'emplois	
Le nombre d'emplois proposé dans chaque secteur d'activité tend à se stabiliser. La répartition des secteurs d'activité à l'échelle du Pays de Vitré en 2019 est similaire à la tendance départementale avec un secteur du commerce, transport et services relativement important. A noter qu'à l'échelle du Pays de Vitré, les secteurs de	Répartition des emplois par secteur d'activité	

<p>l'industrie et de l'agriculture sont également largement représentés par rapport à la moyenne départementale. Il s'en suit une majorité d'ouvriers présents sur le territoire et donc une moins forte représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures.</p>		
<p>La majeure partie de la population en âge de travailler est active. Le taux d'activité sur le territoire du SCoT est de l'ordre de 79,5%, ce qui en fait un taux important en comparaison à la moyenne départementale et nationale.</p> <p>Le taux de chômage diminue quant à lui depuis 2015 et est relativement faible, de l'ordre de 7,8% en 2019.</p>	<p>Taux d'activité des 15-64 ans</p>	
	<p>Taux de chômage</p>	

3.4 L'OUTIL AGRICOLE, UNE COMPOSANTE ECONOMIQUE MAJEURE

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : AGRICULTURE		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Permettre l'avènement d'une agriculture durable, compétitive et diversifiée	<p><i>Comment évolue l'activité agricole sur le territoire du SCoT ?</i></p> <p><i>Les espaces réservés à l'activité agricole sont-ils préservés au sein des documents d'urbanisme ?</i></p> <p><i>Des diagnostics agricoles sont-ils réalisés au sein des documents d'urbanisme ?</i></p>	<p>Evolution du nombre d'exploitants agricoles</p> <p>Evolution du nombre d'exploitations agricoles</p> <p>Pression de l'artificialisation sur les terres agricoles</p> <p>Couverture du territoire selon le classement des parcelles (U, AU, A et N) – outil de suivi des documents d'urbanisme</p>

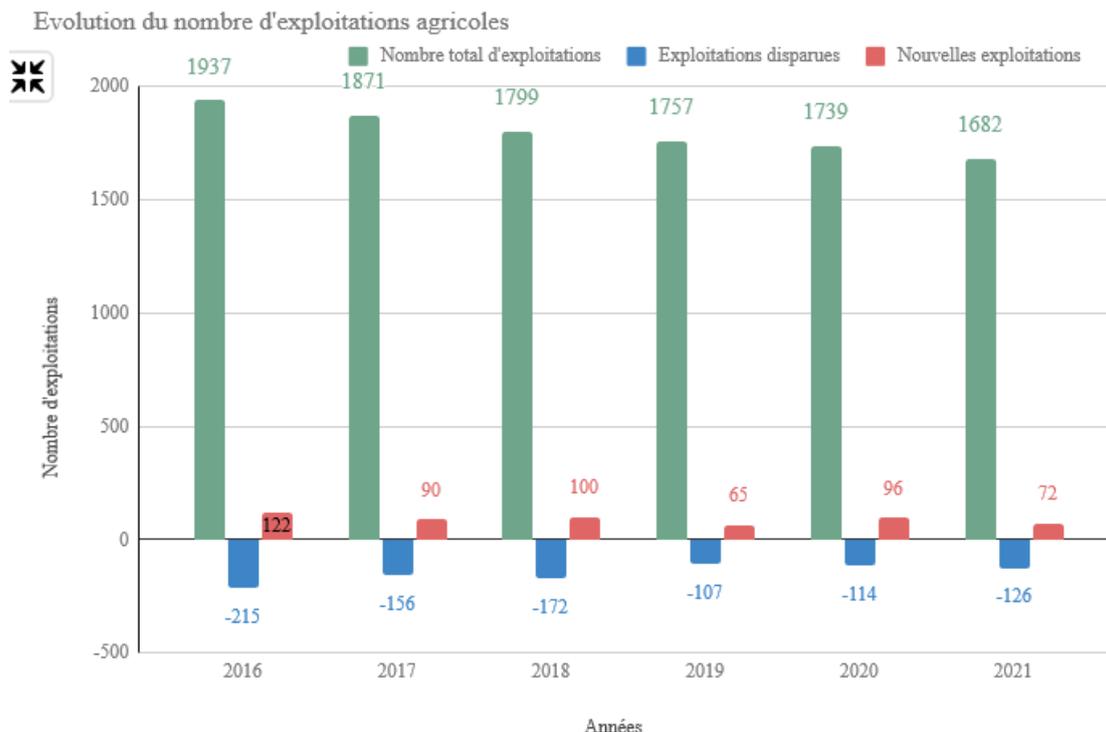
LE DIAGNOSTIC

o Les exploitations agricoles

Le SCoT du Pays de Vitré a pour objectif de préserver des espaces dédiés aux activités agricoles pour permettre le développement de cette filière économique et maintenir l'emploi en lien avec le monde agricole. En effet, en 2019, on dénombrait 3 170 emplois liés à la filière agricole, soit 7,2% des emplois, un chiffre largement supérieur à la moyenne départementale (3,1%) et à la moyenne nationale (2,6%).

Entre 2016 et 2021, on constate que le nombre d'exploitations agricoles présentes sur le territoire a diminué, passant de 1 937 à 1 682 exploitations (soit -255), soit une perte d'environ 148 exploitations en moyenne par an. Toutefois, de nouvelles exploitations se créent également au fil des années. On observe la création d'environ 91 exploitations en moyenne par an depuis 2016.

Evolution du nombre d'exploitants agricoles entre 2016 et 2021 sur le Pays de Vitré



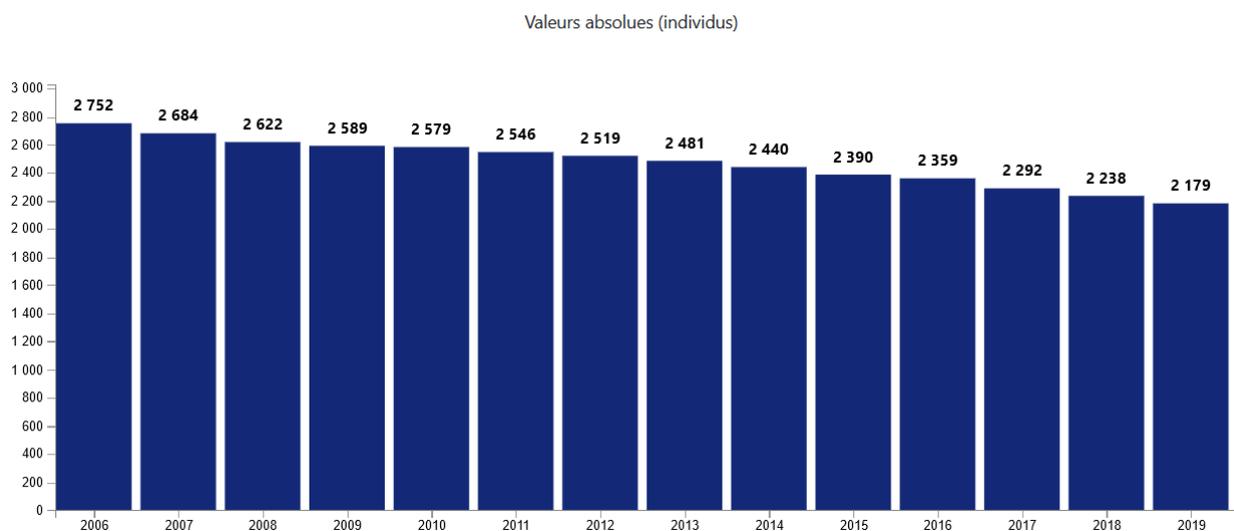
Source : Plateforme TEREvAl – Registre Parcellaire Graphique (RPG - DRAAF) 2021

o Les exploitants agricoles

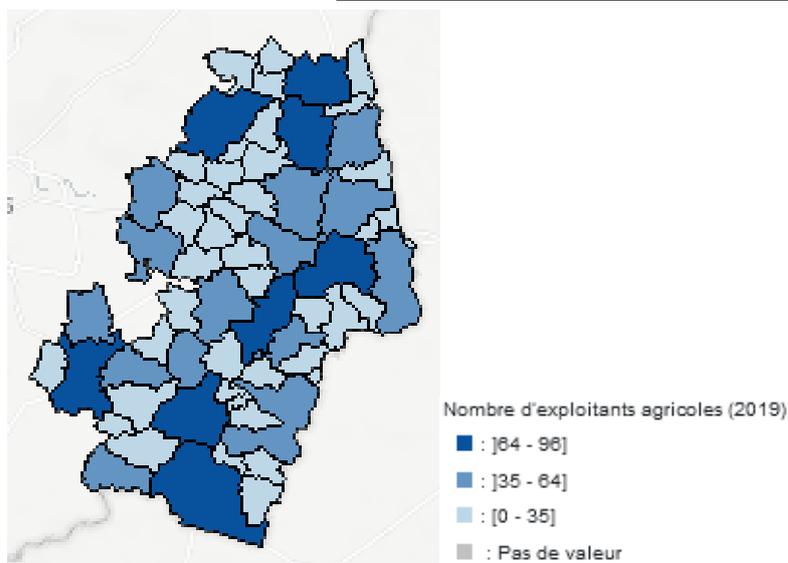
Depuis 2006, on observe une diminution du nombre d'exploitants agricoles sur le territoire du SCoT, passant de 2 752 exploitants en 2006 à 2 179 exploitants en 2019, soit - 573 exploitants en 13 ans.

Depuis 2015, le nombre d'exploitants diminue nettement, entre 50 et 60 exploitants en moins chaque année, contre une trentaine par an entre 2009 et 2014.

Nombre d'exploitants agricoles entre 2006 et 2019 sur le Pays de Vitré



Source : Sécurité sociale agricole (MSA) – plateforme TEREvAl



Source : Sécurité sociale agricole (MSA) – plateforme TEREVAL

Le nombre d'exploitants varie d'une commune à l'autre. On observe un nombre important d'exploitants agricoles dans les pôles intermédiaires structurants. A l'échelle des deux bassins de vie, on recense 1 527 exploitants sur celui de Vitré et 652 exploitants sur celui de Janzé.

o Les terres agricoles

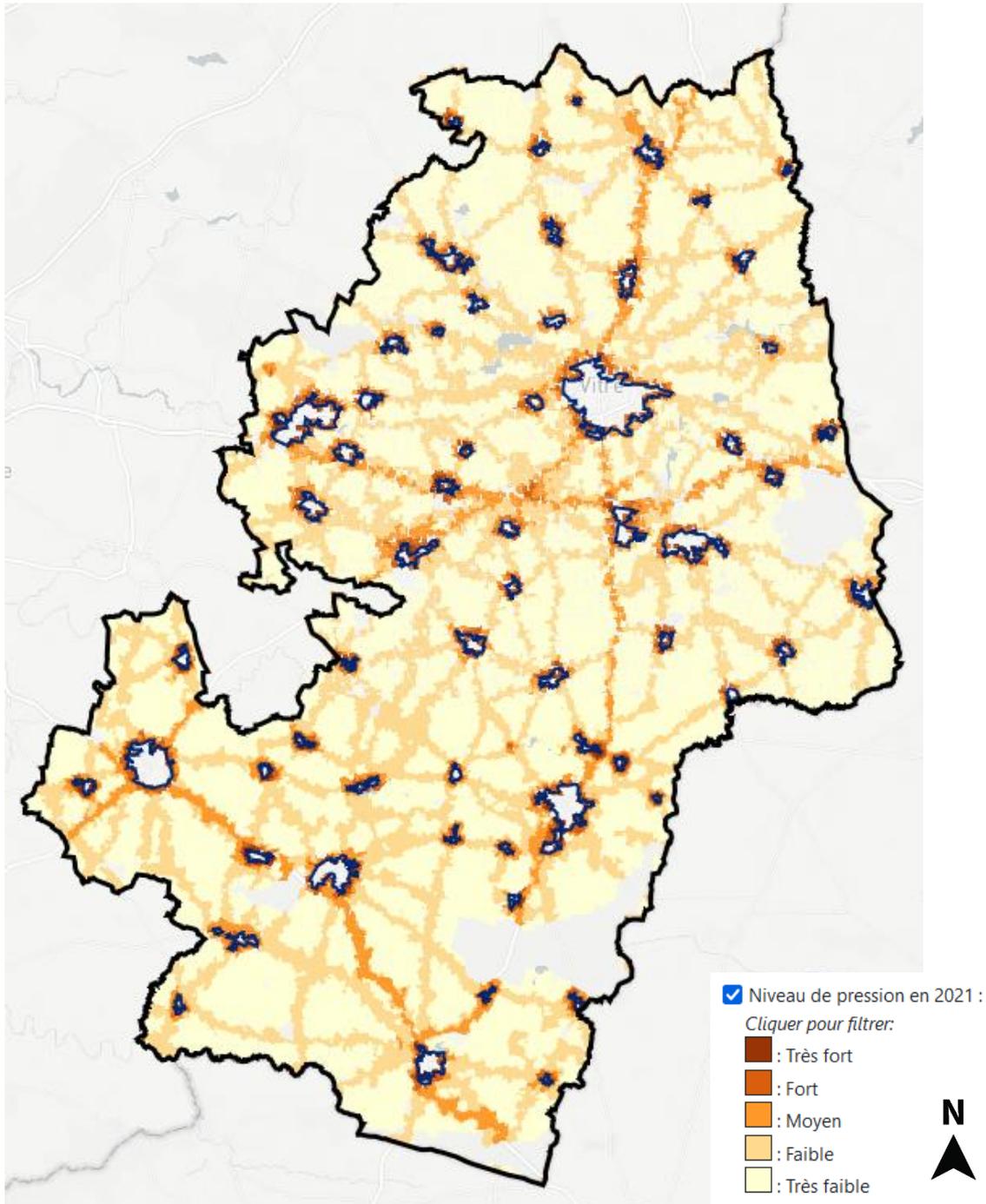
En 2022, 65,40% des terres agricoles du territoire du SCoT sont caractérisées par un niveau de pression de « très faible » à « faible », tandis que 8,60% sont caractérisées par un niveau de pression de « fort » à « très fort », situées notamment aux abords des zones urbaines et à urbaniser et le long des axes routiers.

Entre 2020 et 2022, les espaces caractérisés par un niveau de pression de « très fort » à « fort » ont augmenté de 53 ha, tandis que ceux caractérisés par un niveau de pression de « très faible » à « faible » ont diminué de 758 ha.

SCoT du Pays de Vitré:

Surfaces en ha	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort	Total
2020	24 951 (22.47%)	48 312 (43.51%)	28 296 (25.48%)	6 201 (5.58%)	3 280 (2.95%)	111 040
2021	25 045 (22.58%)	49 767 (44.88%)	24 166 (21.79%)	7 762 (7%)	4 153 (3.75%)	110 893
2022	24 804 (22.37%)	47 701 (43.02%)	28 836 (26.01%)	6 171 (5.57%)	3 363 (3.03%)	110 875
Évolution (2020-2022)	-147	-611	+540	-30	+83	-165

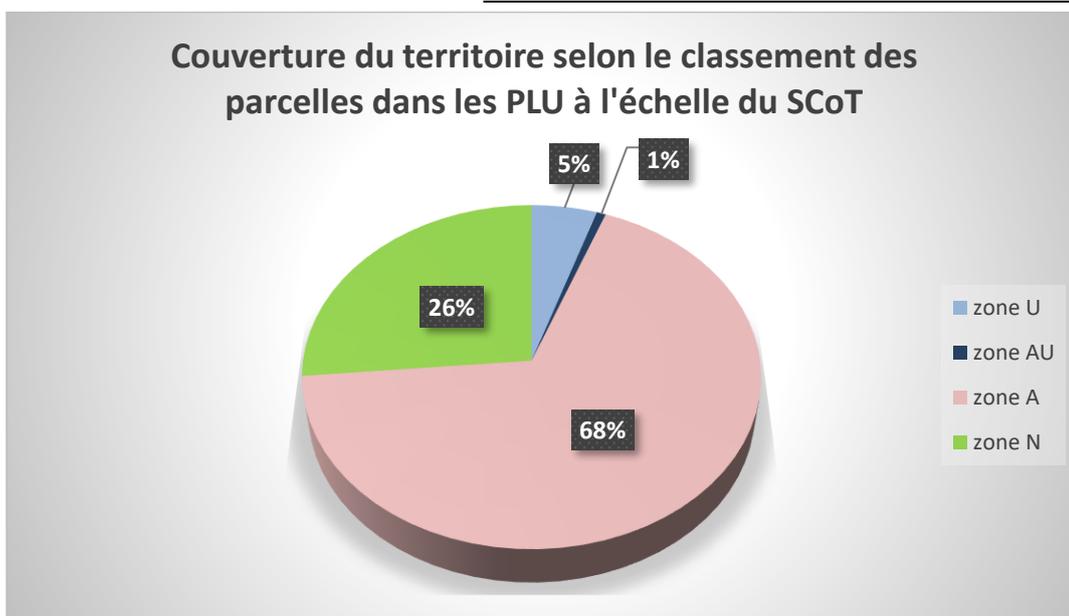
Niveau de pression de l'artificialisation sur les terres agricoles du Pays de Vitré en 2022



Source : plateforme TEREVAL - Base de données : BDTopo, Cadastre, zonages PLU, RPG

Entre 2020 et 2022, on observe une légère diminution des surfaces agricoles à l'échelle du SCoT passant de 111 040 ha à 110 875 ha en 2022 (soit - 165 ha en 2 ans).

Selon l'indicateur « Couverture du territoire selon le classement des parcelles (U, AU, A et N) – outil de suivi des documents d'urbanisme » – développé en paragraphe 2.1 du présent rapport - 46 874,03 ha sont actuellement classés en zone agricole dans les documents d'urbanisme révisés depuis le 15 février 2018. Actuellement, la majeure partie du territoire est donc couverte par des zones agricoles. Celles-ci représentent 68% de la couverture du Pays de Vitré.



* Seuls les documents d'urbanisme approuvés depuis le 15 février 2018, date d'approbation du SCoT, ont été pris en compte.

Source : SUPV

o Les diagnostics agricoles

Le SCoT encourage la réalisation de diagnostics agricoles lors des procédures d'évolution des documents d'urbanisme afin de mesurer la pérennité des activités. Actuellement, sur 27 PLU révisés et compatibles au SCoT*, 17 des diagnostics agricoles de ces PLU ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine.

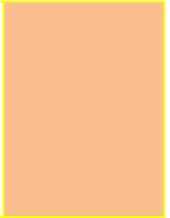
*Au 9 novembre 2023.

▀ **LE RESULTAT**

THEMATIQUE : AGRICULTURE		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
<p>Le nombre d'exploitations agricoles diminue à l'échelle du SCoT du Pays de Vitré, une tendance qui s'observe également à l'échelle nationale. Toutefois, on observe la création d'une centaine d'exploitations par an, signe que l'activité se développe tout de même sur le territoire. On peut également noter que les formes d'exercice des activités agricoles évoluent (des tailles d'exploitations qui augmentent et fusionnent, une évolution des formes juridiques, etc.).</p> <p>La réalisation de diagnostics agricoles permet aux communes de prendre connaissance des enjeux actuels liés à l'agriculture et montre la volonté du territoire de se doter de moyens pour pérenniser cette activité.</p>	Evolution du nombre d'exploitations agricoles	
<p>Le nombre d'exploitants diminue progressivement, en corrélation avec la diminution du nombre d'exploitations agricoles.</p>	Evolution du nombre d'exploitants agricoles	

65,40% des terres agricoles du territoire connaissent de faible niveau de pression anthropique.
Toutefois, entre 2020 et 2022, la surface agricole du Pays de Vitré a diminué de 165 ha et les espaces caractérisés par un niveau de pression « fort » à « très fort » ont augmenté de 53 ha.

Pression de
l'artificialisation sur les
terres agricoles



3.5 LE POTENTIEL TOURISTIQUE

LA FICHE EVALUATIVE

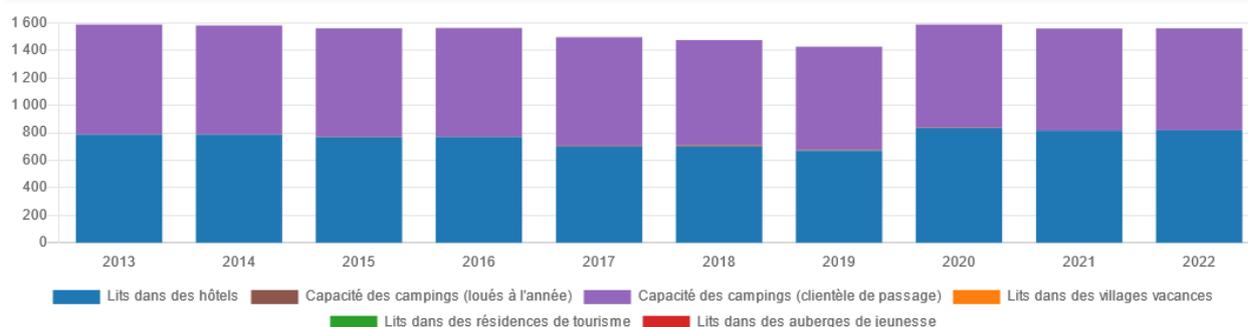
THEMATIQUE : TOURISME		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Accompagner le développement du tourisme	<p>Quels types d'hébergements touristiques sont présents sur le territoire ?</p> <p>Comment évolue l'offre en hébergement touristique ?</p>	Evolution de la capacité des hébergements marchands

LE DIAGNOSTIC

Le territoire du Pays de Vitré possède un riche patrimoine naturel, bâti et rural. Le SCoT souhaite favoriser l'utilisation du potentiel touristique sur l'ensemble de son territoire. Aussi, pour accompagner le développement de la filière touristique et notamment accueillir les touristes sur le territoire du Pays de Vitré, l'objectif du SCoT est de recenser les différents types d'hébergements et leurs capacités d'accueil.

Entre 2013 et 2019, on observe une baisse du nombre de lits disponibles dans les hébergements touristiques avec 160 lits en moins notamment au niveau des hôtels (1 426 lits disponibles en 2019). En revanche, entre 2019 et 2020, ce chiffre est de nouveau en hausse avec 104 lits supplémentaires disponibles notamment sur la ville de Vitré, hausse liée principalement à l'ouverture de l'hôtel Majic à Vitré. Entre 2021 et 2022, ce chiffre se stabilise à hauteur de 1 560 lits disponibles au total sur l'ensemble du Pays de Vitré.

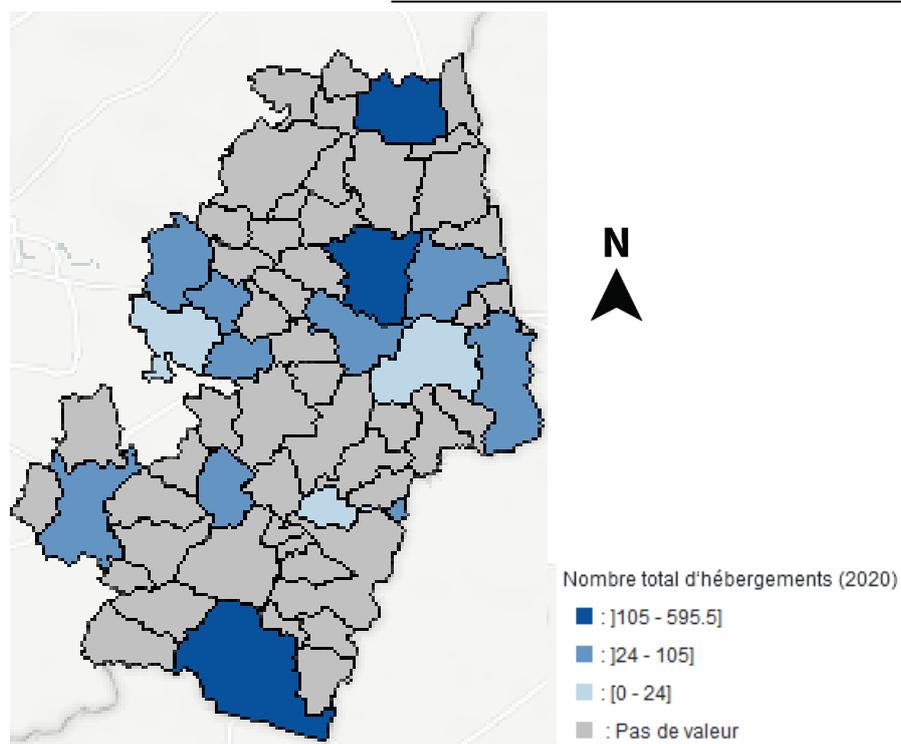
On distingue majoritairement deux types de structures sur le territoire : les campings qui représentent 47,6% des hébergements touristiques et les hôtels qui représentent 52,4% des hébergements en 2022.



Source : Plateforme TEREVAL - données INSEE 2022

L'offre en hébergement touristique est répartie sur 15 communes du territoire dont 3 communes du bassin de Janzé et 12 communes du bassin de Vitré.

En 2022, à l'échelle du bassin de Janzé, on recense au total 239 lits disponibles. A l'échelle du bassin de Vitré, l'offre est plus conséquente avec 1 321 lits recensés.



Source : Plateforme TEREVAL – données INSEE 2020

▀ LE RESULTAT

THEMATIQUE : TOURISME		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
La capacité des hébergements touristiques évolue positivement sur le territoire. Différents types d'hébergements sont présents pour accueillir diverses pratiques touristiques (campings et hôtels notamment). On note cependant une offre touristique relativement peu développée au regard du patrimoine historique, naturel et culturel présent sur le territoire du Pays de Vitré.	Evolution de la capacité des hébergements marchands	

THEMATIQUE 4 : GARANTIR UNE MOBILITE DURABLE SUR UN TERRITOIRE ACCESSIBLE ET CONNECTE



- Transport / Mobilité et déplacement

4.1 UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : MOBILITE ET DEPLACEMENT		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Conforter et renforcer les grands axes de déplacement	<i>Quel est le trafic moyen journalier sur les axes stratégiques identifiés par le SCoT ?</i>	<p>Trafic moyen journalier</p> <p>Flux des déplacements domicile/travail</p> <p>Recensement des aires de covoiturage</p>
Limiter les migrations pendulaires	<i>Comment se répartissent les flux de déplacements domicile/travail sur le territoire ?</i>	
Favoriser le développement des aires de covoiturage	<i>Où se développent les aires de covoiturage et pôles d'échanges multimodaux sur le territoire du SCoT ?</i>	

LE DIAGNOSTIC

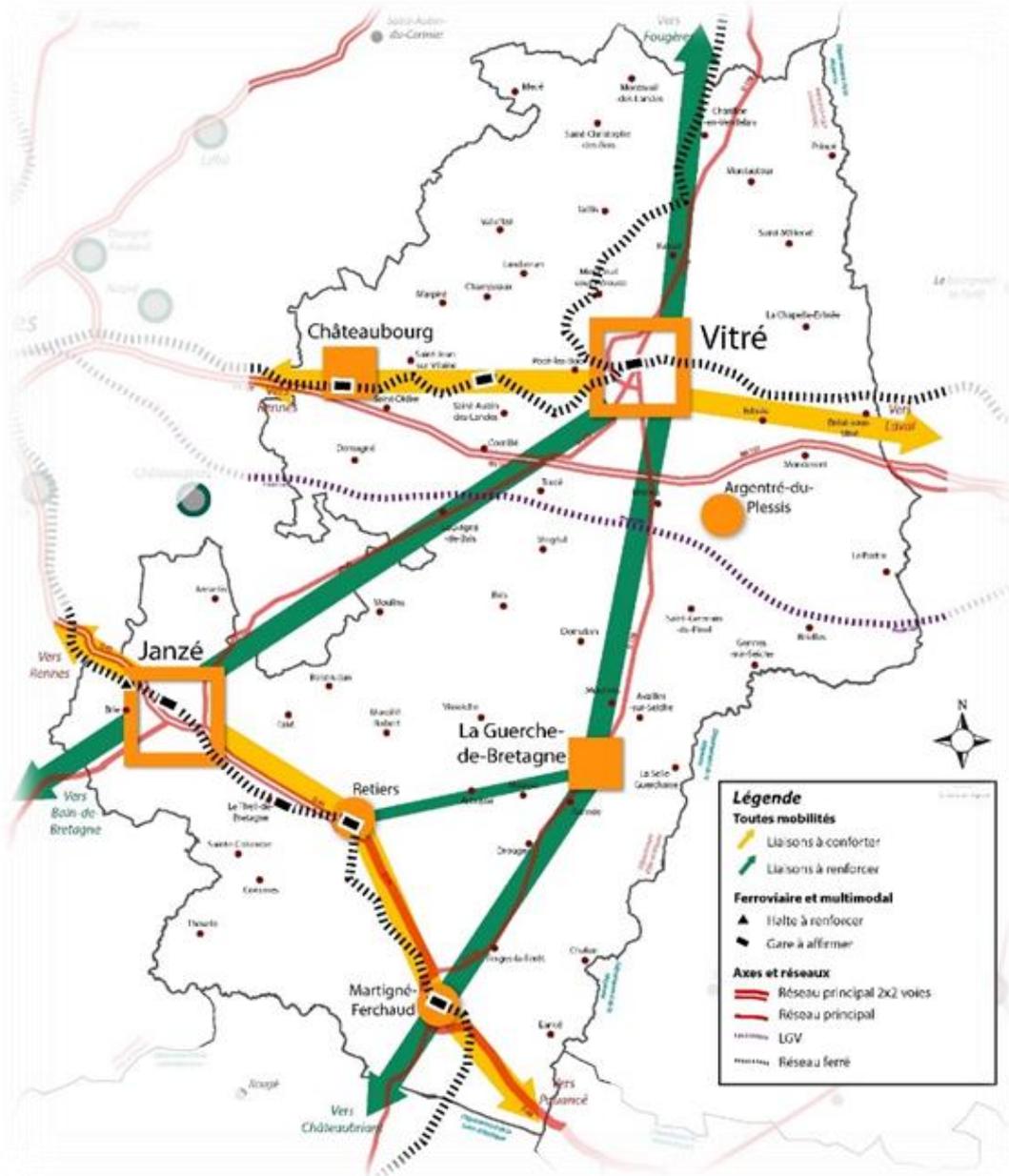
o Le trafic routier

Le SCoT a pour objectif de conserver une bonne accessibilité sur l'ensemble du territoire afin notamment de maintenir un développement économique productif. Cette accessibilité au territoire est d'autant plus importante d'un point de vue économique puisque le secteur du transport, commerces et services représente le secteur d'activité principal du territoire.

Le SCoT souhaite ainsi conforter et renforcer les grands axes de déplacement du territoire à savoir :

- La 2*2 voies – RN 157 – axe Rennes/Paris
- La 2*2 voies – RD 41/R D173 – axe Rennes/Angers
- La RD 178 – axe Fougères/Châteaubriant
- La RD 777 – axe Janzé/Vitré

Carte de synthèse des enjeux liés à la mobilité et au transport sur le Pays de Vitré - DOO



Le trafic moyen journalier est important sur la principale voie structurante du Pays de Vitré, la RN 157. En effet, en 2018, on observe le passage de 25 143 voitures par jour et de 6 010 camions (soit une proportion de camions de 19,29% sur le trafic global) sur le tronçon Châteaubourg/Bréal-sous-Vitré. En 2023, celui-ci est un peu plus faible qu'en 2018 mais reste important avec 24 578 voitures par jour et 5 610 camions (soit une proportion de camions de 18,58%).

En 2018, sur la 2*2 voies Rennes/Angers (la RD 41/RD 173), on dénombre le passage de 16 643 voitures par jour et de 1 669 camions (soit une proportion de camions de 9,11%) au niveau de Janzé. En 2023, le trafic a augmenté avec le passage de 17 998 voitures par jour et de 2 162 camions (soit une proportion de camions de 10,72% sur le trafic global).

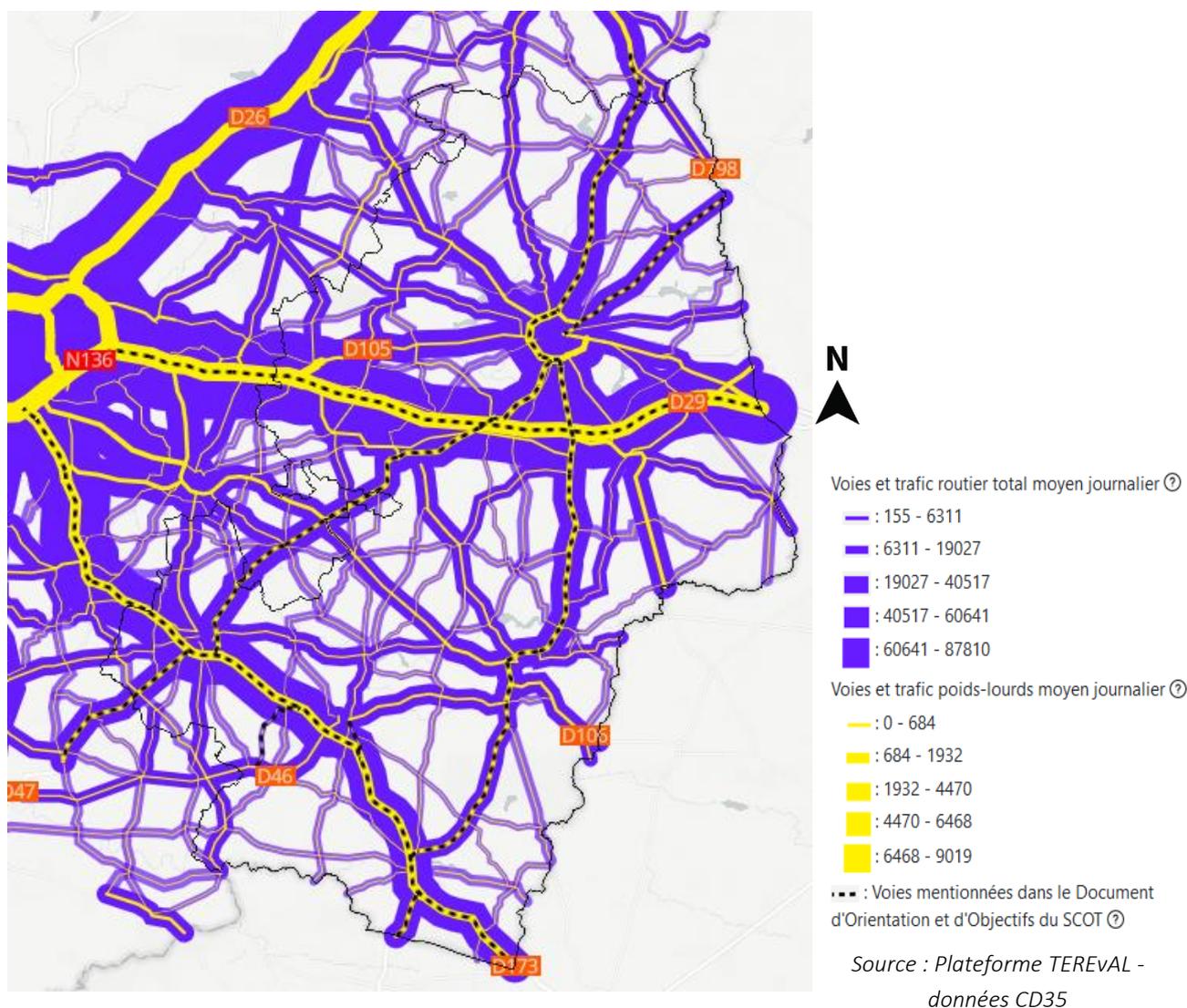
On observe également que le trafic routier tend à diminuer lorsqu'on s'éloigne de l'aire métropolitaine rennaise. En 2018, entre Janzé et Retiers, le trafic journalier s'établit autour de 10 150 voitures et de 1 532 camions (soit une proportion de camions de 13,11 %). Cette tendance reste visible en 2023, avec le passage de 11 745 voitures par jour et de 2 263 camions (soit une proportion de 16,16% de camions sur le trafic

global). A noter également une forte évolution du trafic journalier poids-lourds entre Retiers et Martigné-Ferchaud entre 2018 et 2023 passant de 6 060 camions par jour à 7 082 en 2023.

Sur les axes départementaux, le trafic est aussi important en 2023. On note le passage, en moyenne, d'environ 5 000 voitures par jour sur la RD 777 avec des tronçons davantage fréquentés que d'autres (notamment ceux de Janzé/Piré-Chancé et Les 4 Chemins-Torcé/Vitré). Sur la RD 178, on observe un passage journalier de plus de 8 500 voitures et d'environ 750 camions sur le tronçon Vitré/Etelles et plus de 6 300 voitures par jour et d'environ 570 camions sur le tronçon Vitré/Balazé. A noter que le trafic tend à diminuer dès que l'on s'éloigne de la ville de Vitré. A noter toutefois, une plus forte proportion de camions entre Etrelles et Domalain (14,93%) qu'entre Vitré et Etrelles (10,73%).

Le SCoT souhaite limiter la diffusion du trafic poids-lourds en confortant le trafic sur les axes majeurs. Le SCoT a ainsi mêlé stratégie de déplacement et stratégie de développement économique. Les grands axes de déplacement identifiés au SCoT restent le support de développement des parcs d'activités structurants et des itinéraires poids-lourds.

Trafic journalier moyen à l'échelle du Pays de Vitré en 2023



Globalement, la cartographie du trafic journalier moyen conforte les liaisons stratégiques identifiées par le SCoT en matière de déplacement.

○ Les flux domicile/travail

	2008	2013	2019
Indice de concentration de l'emploi sur Roche-aux-Fées Communauté	69,3	68,9	67,5
Indice de concentration de l'emploi sur Vitré Communauté	96,8	97,0	97,4
Indice de concentration de l'emploi à l'échelle du SCoT	90,30	90,36	90,40

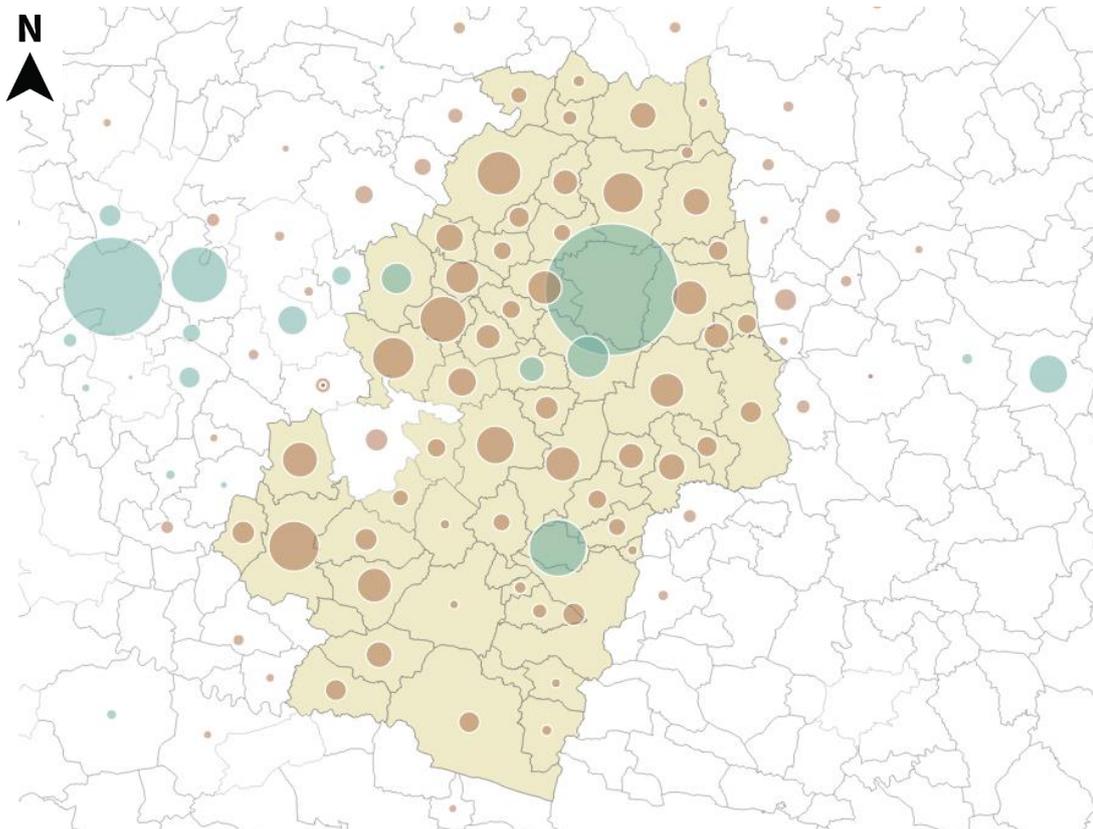
Source : INSEE et Observatoires des Territoires.gouv

L'indice de concentration de l'emploi permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un territoire puisqu'il mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés et le nombre d'actifs qui y résident. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

A l'échelle du Pays de Vitré, l'indice de concentration de l'emploi évolue progressivement depuis ces 10 dernières années et s'établit à hauteur de 90,40 emplois pour 100 actifs en 2019. Cet indicateur met en lumière la fonction de pôle d'emploi du territoire.

Toutefois, cette tendance est différente à l'échelle des deux bassins de vie. En effet, sur Vitré Communauté, celui-ci augmente progressivement et s'établit à hauteur de 97,4 emplois pour 100 actifs en 2019. A l'échelle de Roche-aux-Fées Communauté, l'indice de concentration de l'emploi ne cesse de diminuer depuis 2008. Il s'établit à hauteur de 67,5 en 2019. Les flux des déplacements domicile/travail vont donc s'opérer différemment en fonction des deux bassins de vie.

Flux des déplacements domicile/travail en 2019



Légende :

La taille des flux est révélatrice du nombre de déplacements entre deux communes. Plus la ligne est large, plus les déplacements seront importants. A l'inverse, plus la ligne sera fine, plus le flux de déplacements sera faible :



La taille du cercle se réfère à l'amplitude des déplacements. Ainsi, plus la surface du cercle est importante, plus la différence entre les déplacements entrants et sortants de la commune sélectionnée sera élevée :



La couleur des cercles et des flux indique si ce différentiel est négatif (couleur marron) ou positif (couleur verte) :

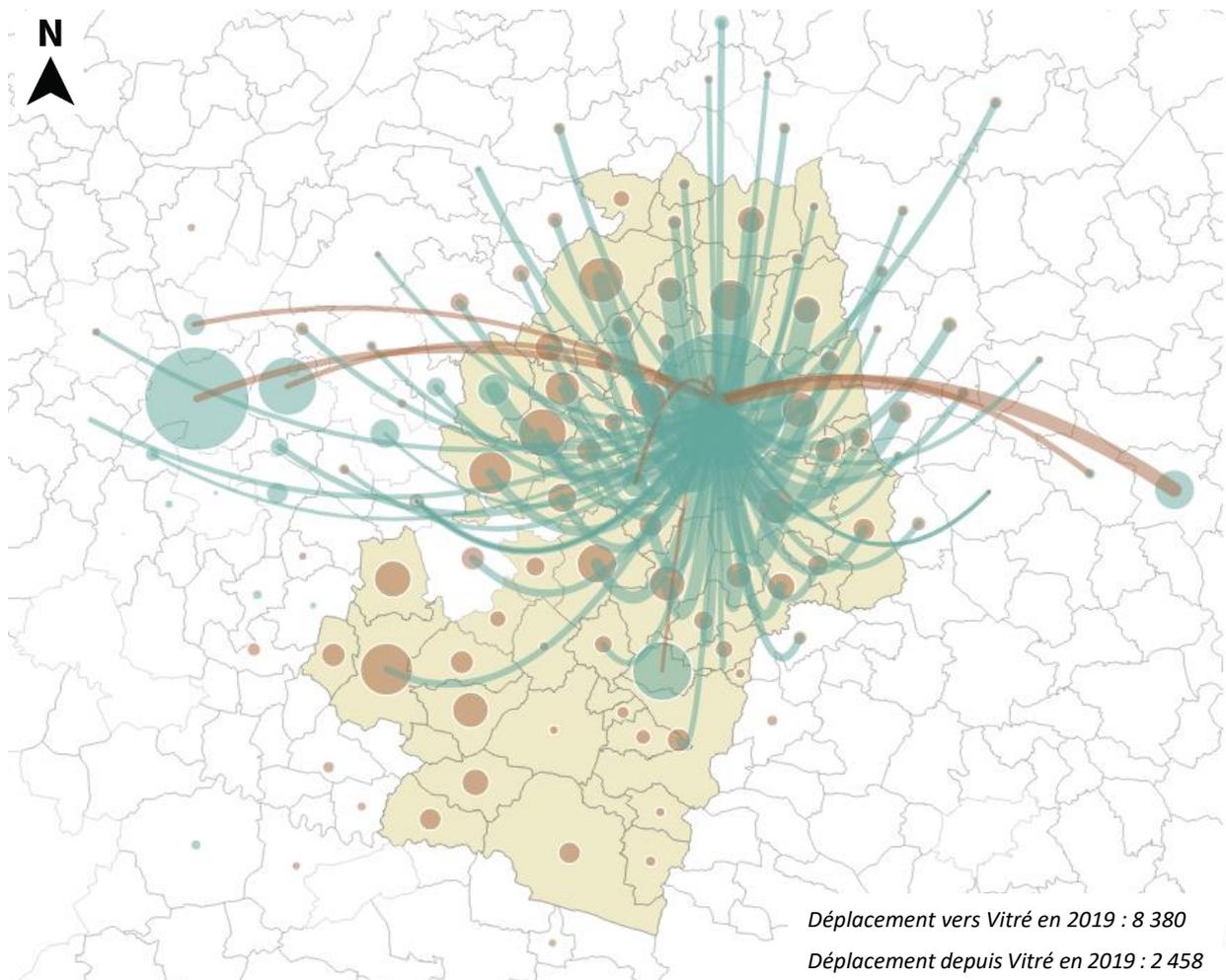


Source : Plateforme TEREVAL - données INSEE 2019

Globalement, à l'échelle du SCoT, en 2019, les flux sortants semblent plus importants que les flux entrants, la majorité des actifs semblent donc travailler en dehors de leur commune de résidence, augmentant de fait les flux des déplacements domicile/travail.

On observe cependant 5 communes (Vitré, Châteaubourg, La Guerche-de-Bretagne, Torcé et Etelles) pour lesquels les flux entrants sont plus importants que les flux sortants.

Flux des déplacements domicile/travail sur la commune de Vitré en 2019



Source : Plateforme TEREVAL - données INSEE 2019

A l'échelle de la ville de Vitré, on observe un nombre important de flux entrants. Les flux les plus importants arrivent d'Argentré du Plessis, Erbrée et St M'Hervé.

○ Les aires de covoiturage

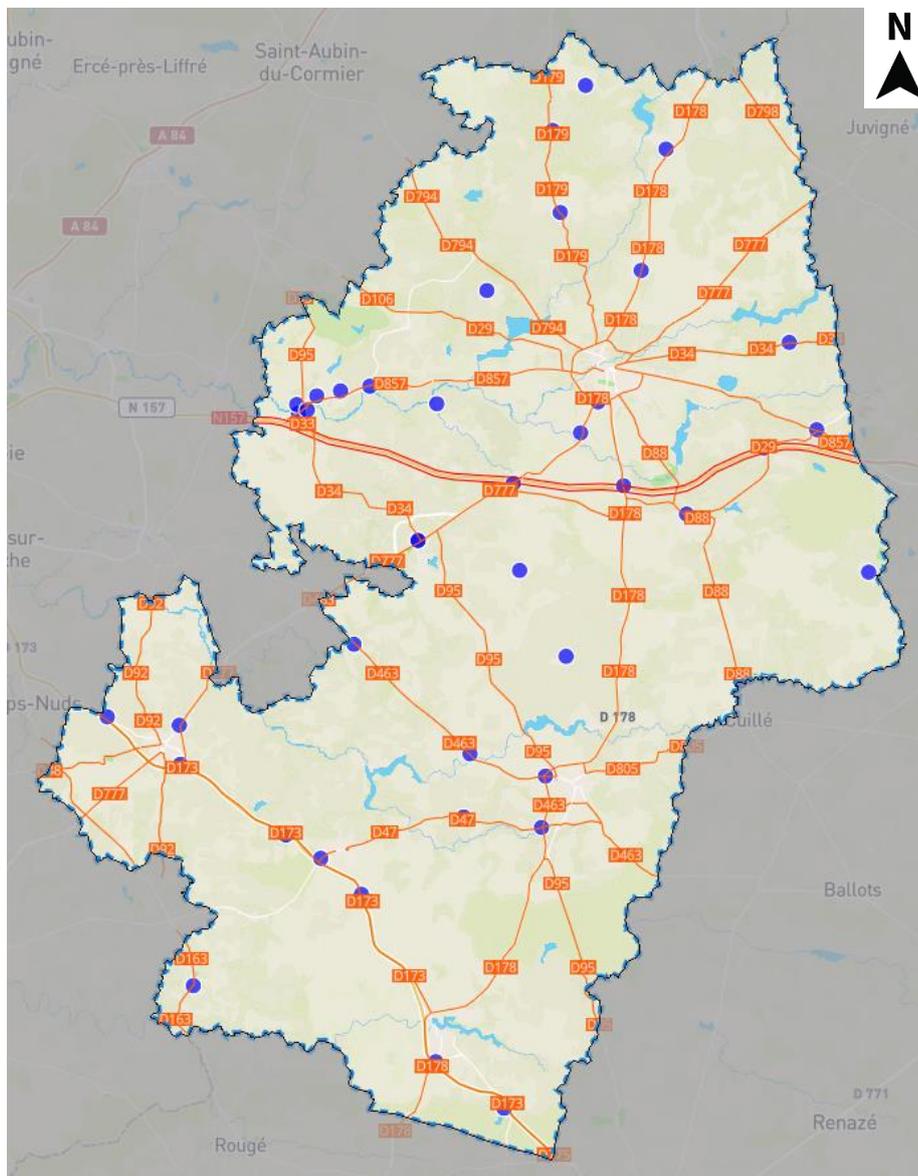
Le SCoT a pour objectif de favoriser la mutualisation des déplacements pour conserver une fluidité de la circulation mais aussi afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Le SCoT souhaite ainsi favoriser le développement des aires de covoiturage pour limiter l'usage de la voiture individuelle notamment aux abords des pôles principaux et des pôles économiques structurants. Le SCoT invite donc les communes à inscrire dans leurs documents d'urbanisme des espaces pouvant contribuer au développement du covoiturage.

En 2020, on recense 27 aires de covoiturage réparties sur l'ensemble du Pays de Vitré dont 10 sur le bassin de vie de Janzé et 17 sur le bassin de vie de Vitré. Celles-ci se localisent principalement autour des grands axes de communication du territoire et des points de liaison avec les arrêts de bus et haltes ferroviaires.

En 2023, le nombre d'aires de covoiturage a augmenté avec 15 aires supplémentaires en 3 ans, soit un total de 42 aires de covoiturage. On recense ainsi 32 aires uniquement sur le bassin de vie de Vitré Communauté. Le nombre d'aires de covoiturage sur le bassin de vie de Janzé est resté quant à lui constant avec 10 aires.

Localisation des aires de covoiturage à l'échelle du SCoT du Pays de Vitré en 2023



Source : TERÉVAL - données CD35

▀ LE RESULTAT

THEMATIQUE : MOBILITE ET DEPLACEMENT		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
<p>Globalement, la cartographie du trafic journalier moyen en 2023 conforte les liaisons stratégiques identifiées par le SCoT en matière de déplacement.</p> <p>Le territoire dispose d'une bonne accessibilité du fait de son positionnement et de la présence de deux axes routiers structurants : RN157 et RD775.</p>	Trafic moyen journalier	
<p>L'indice de concentration de l'emploi s'établit à hauteur de 90,40 emplois en 2019 à l'échelle du SCoT.</p> <p>Les flux domicile/travail sont importants sur l'ensemble du territoire avec une majorité de flux sortants excepté pour les communes de Vitré, Châteaubourg, La Guerche-de-Bretagne, Torcé et Etelles dont les flux entrants sont plus importants.</p> <p>La place de la voiture reste prépondérante dans les déplacements des habitants.</p>	Flux des déplacements domicile/travail	
<p>Les aires de covoiturage se développent sur l'ensemble des deux bassins de vie aux abords des axes de déplacements stratégiques.</p>	Recensement des aires de covoiturage	

4.2 LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES ALTERNATIVES

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : MOBILITE ET DEPLACEMENT		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Renforcer le rôle du ferroviaire	<i>Comment a évolué la fréquentation des gares du territoire ?</i>	Fréquentation des transports collectifs Identification des réseaux de modes doux
Encourager l'organisation d'une offre de transports collectifs au niveau des bassins de vie	<i>Comment s'organise l'offre en transports collectifs à l'échelle des bassins de vie et du SCoT ?</i>	
Développer un réseau de modes doux	<i>Comment a évolué la fréquentation des lignes de bus ?</i> <i>Quels sont les réseaux de modes doux à l'échelle du Pays ? Les réseaux de modes doux se sont-ils étoffés ?</i>	

LE DIAGNOSTIC

o Les transports collectifs

Différents types de transports collectifs sont présents sur le territoire du Pays de Vitré : des lignes de bus départementales, des lignes de bus locales et des lignes ferroviaires (dont la ligne LGV).

Les lignes ferroviaires

Sur le bassin de vie de Vitré, on dénombre 3 haltes ferroviaires situées sur les communes de Châteaubourg, St Aubin des Landes (Les lacs) et Vitré sur la ligne TER/TGV Rennes/Paris. Les haltes ferroviaires de Vitré et de Châteaubourg sont largement fréquentées puisque l'on comptabilise, en 2021, 610 000 montées et descentes sur Vitré et 430 000 sur Châteaubourg.

Sur les 3 haltes ferroviaires que recense le bassin de vie de Vitré, on observe une augmentation très importante de la fréquentation ces dernières années :

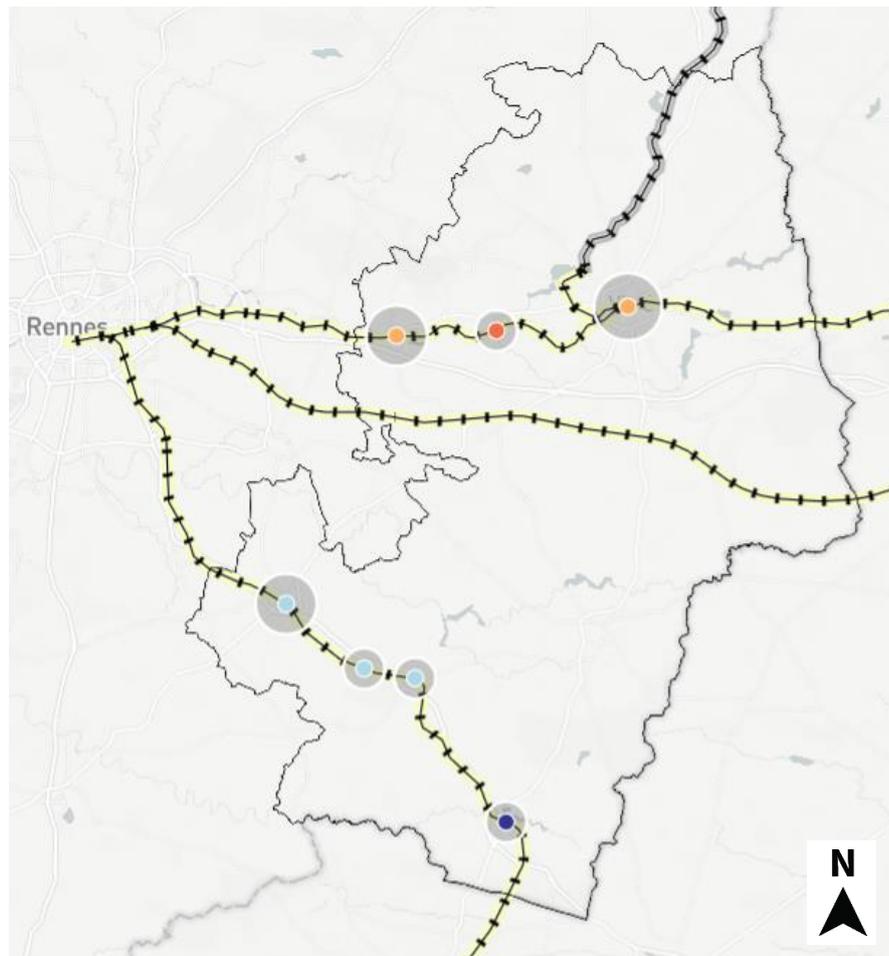
- + 48% pour St Aubin des Landes (Les lacs) avec 6 372 voyageurs en plus entre 2015 et 2022 portant le nombre de voyageurs à 19 437 en 2022 ;
- + 37% pour Vitré avec 266 667 voyageurs en plus entre 2015 et 2022 portant le nombre de voyageurs à 976 658 en 2022 ;
- + 40% pour Châteaubourg avec 158 574 voyageurs en plus entre 2015 et 2022 portant le nombre de voyageurs à 548 808 en 2022 ;

Sur le bassin de vie de Janzé, on dénombre 4 haltes ferroviaires sur la ligne TER Rennes/Châteaubriant situées sur les communes de Janzé, Le Theil de Bretagne, Retiers et Martigné-Ferchaud. La halte ferroviaire

de Janzé est largement fréquentée puisque l'on comptabilise 170 000 montées et descentes en 2021, suivi de celle de Retiers avec 38 000 montées et descentes. Toutefois, on observe une baisse globale de la fréquentation sur cet axe entre 2015 et 2022 (- 26%, soit 112 032 voyageurs en moins sur le total de voyageurs dans les 4 haltes). Cette baisse s'explique par les travaux sur la ligne qui ont entraîné la fermeture de celle-ci à partir du début d'année 2019 :

- De janvier 2019 à septembre 2019 sur le tronçon Rennes/Retiers (1^{ère} tranche des travaux) ;
- De novembre 2020 à août 2021 sur le tronçon Retiers/Châteaubriant (2^{nde} tranche des travaux).

Localisation des haltes ferroviaires sur le Pays de Vitré en 2018



Évolution de la fréquentation des gares entre 2015 et 2018

- : -79%
- : -61%
- : -43%
- : -24%
- : +6%
- : +12%
- : +15%

Voies ferroviaires ②

- ++++ : Voies ferroviaires actives
- +++ : Voie ferroviaire inactive

Fréquentation totale des gares en 2018

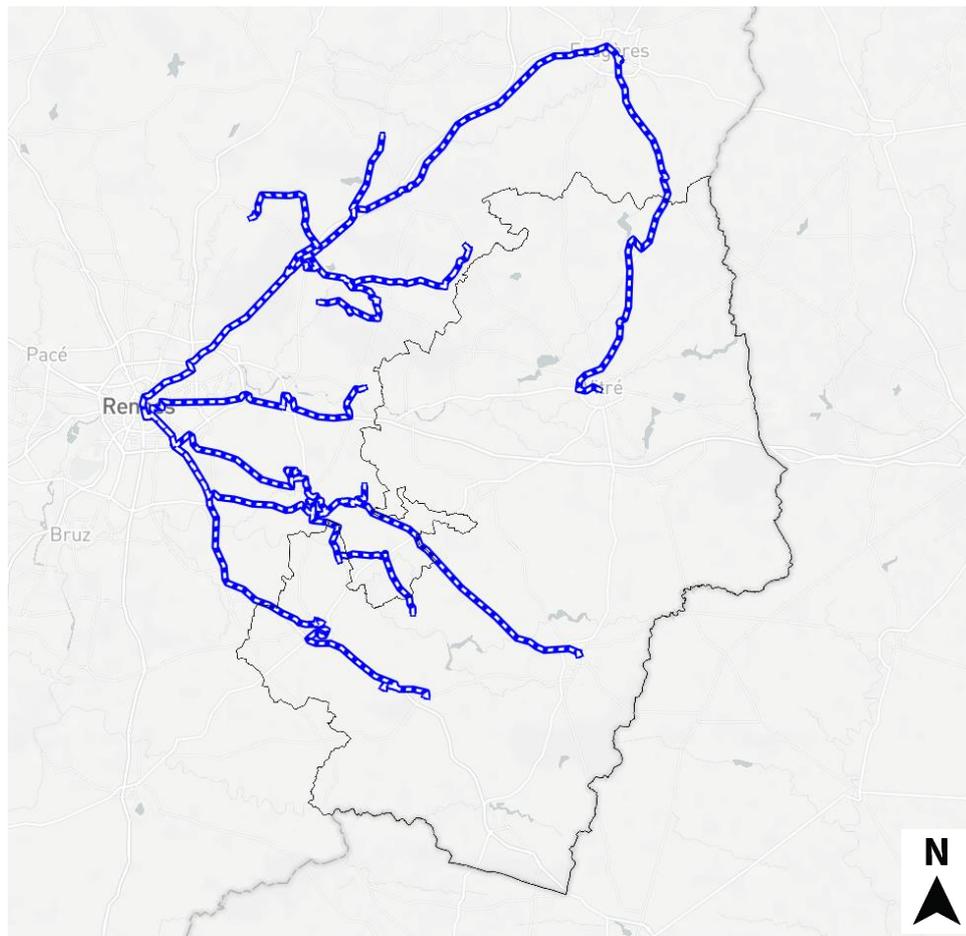
- : 3874 - 3874
- : 3874 - 14661
- : 14661 - 38574
- : 38574 - 417333
- : 417333 - 756074

Source : plateforme TEREVAL - données SNCF

Les lignes de car

Le territoire est également desservi par plusieurs lignes de cars interurbains du réseau BreizhGo. On distingue la ligne 3 (Rennes/La Guerche de Bretagne), la ligne 13 (Vitré/Fougères) et la ligne 22 (Rennes/Retiers).

Localisation des lignes de cars interurbains du réseau BreizhGo



— : Lignes de bus départementales ⓘ

Source : Plateforme TERÉVAL - données BreizhGo

On recense 17 arrêts de car sur les 3 lignes du réseau BreizhGo présentes sur le territoire.

En 2021, sur la ligne 13 (Vitré/Fougères), on comptabilise un peu moins de 17 000 montées et descentes sur la ville centre de Vitré et plus de 3 700 sur Châtillon-en-Vendelais.

Sur la ligne 3 (Rennes/La Guerche-de-Bretagne), on comptabilise plus de 17 300 montées et descentes sur La Guerche-de-Bretagne en 2021. On observe une fréquentation du réseau assez élevée sur cette liaison, la ville de La Guerche-de-Bretagne, ne bénéficiant pas, entre autres, du réseau ferroviaire. De même, sur cette ligne n°3, deux communes du bassin de vie de Janzé, Amanlis et Boistrudan, bénéficient de ce transport collectif avec notamment pour Amanlis, plus de 6 300 montées et descentes comptabilisées en 2021. Ces communes profitent notamment de leur proximité avec la ville de Châteaugiron, relativement bien desservie par le réseau BreizhGo.

Enfin, la ligne 22 dessert 3 communes du bassin de vie de Janzé : Janzé, Le Theil-de-Bretagne et Retiers. Cette ligne de car offre une complémentarité avec le transport ferroviaire. Sur ce bassin de vie, le réseau de car est largement fréquenté puisqu'on recense, en 2021, plus de 25 000 montées et descentes sur Janzé, 3 800 sur Retiers et environ 1 500 sur Le Theil-de-Bretagne.

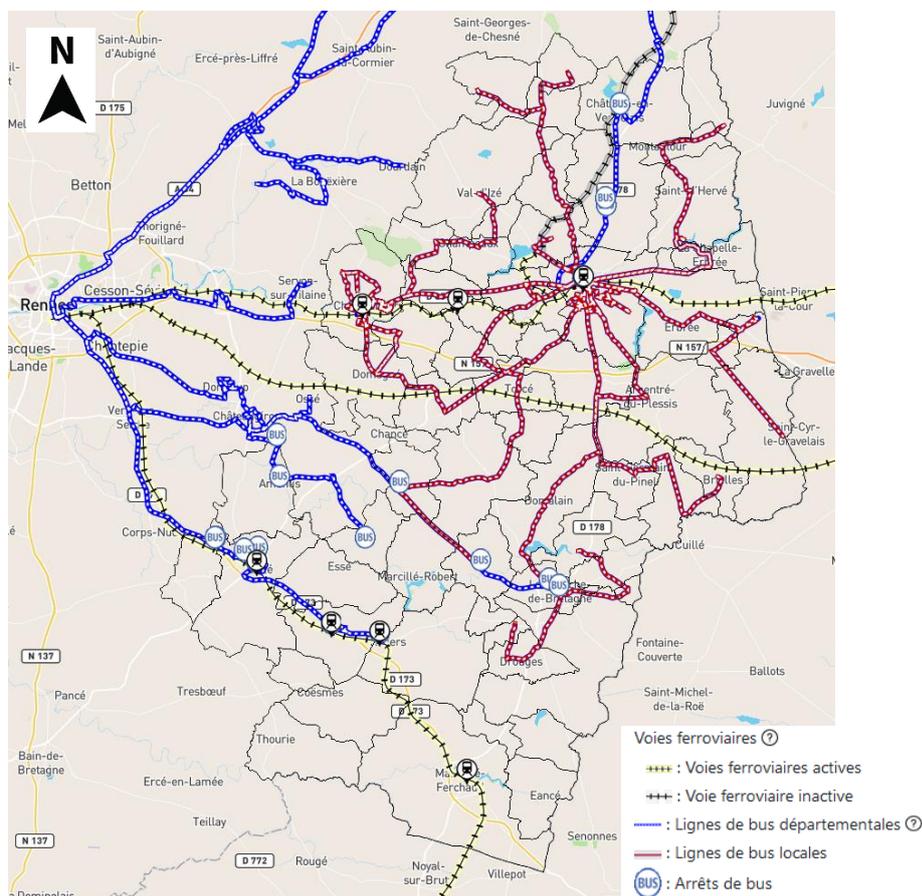
Cependant, le territoire reste inégalement desservi en termes de transport en car.

Sur le bassin de vie de Vitré, l'offre de bus locale se développe en étoile autour de Vitré rendant certaines connexions entre les différentes communes du territoire difficiles.

Sur le bassin de vie de Janzé, l'offre se développe uniquement sur 5 des 16 communes, notamment sur les communes situées le long de la 2*2 voies et de l'axe ferroviaire. Le Sud du territoire reste ainsi dépourvu de transport en car.

Globalement, l'offre en transports collectifs est inégale sur le Pays de Vitré. Des connexions doivent pouvoir se développer entre le Nord et le Sud du territoire (entre les deux bassins de vie) et irriguer l'ensemble des communes en se calant sur les horaires des migrations pendulaires.

Les transports collectifs et ferroviaires à l'échelle du SCoT du Pays de Vitré en 2018



Source : Plateforme TEREVAL - données BreizhGo et Vitré Communauté

o Les modes doux

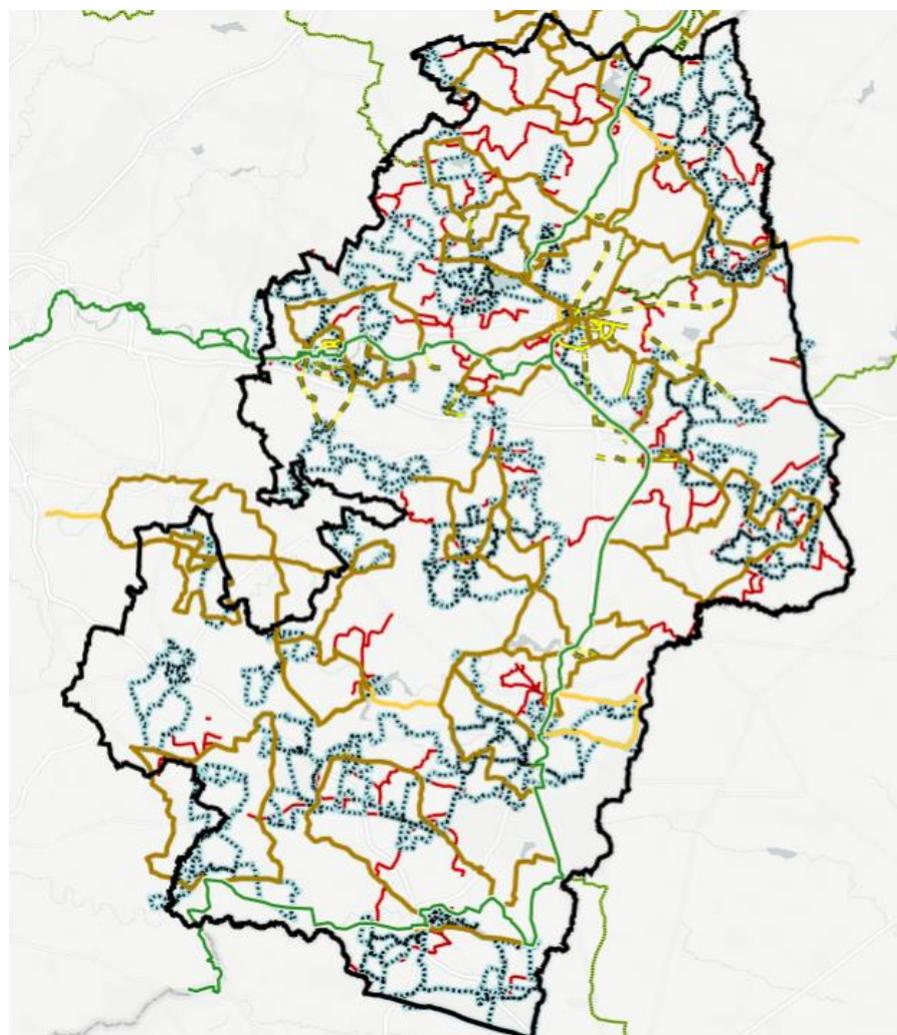
Le SCoT souhaite favoriser le développement des voies douces sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de recenser l'ensemble des liaisons douces (chemins creux, ruraux, PDIPR, sentiers de randonnées, voies vertes, etc.) à créer et à protéger (notamment au travers des documents d'urbanisme) afin de favoriser la mise en place et la continuité de l'ensemble du réseau.

En 2023, de nombreux réseaux de modes doux sont ainsi identifiés sur l'ensemble du Pays de Vitré :

- Une piste « vélo-route » de 252,4 km permettant de traverser le Pays de Vitré du Nord au Sud ;
- 39,4 km de pistes cyclables et 470 km de boucles touristiques identifiées notamment sur le bassin de Vitré ;
- 199,4 km de chemins de grandes randonnées traversant le Pays du Nord au Sud ;
- 875,7 km de PDIPR et 1 342,2 km de chemins de randonnées locaux identifiés sur l'ensemble du territoire ;
- Une voie verte de 102,9 km partant de Rennes vers Vitré puis en direction de La Guerche de Bretagne.

Entre 2020 et 2023, les liaisons douces se sont développées sur le Pays de Vitré. On observe la création de 354 km supplémentaires, notamment sur les réseaux « chemins locaux » avec 125 km supplémentaires, « grande randonnée » avec 73 km supplémentaires et « voies vertes » avec 63 km supplémentaires.

Les liaisons douces à l'échelle du SCoT du Pays de Vitré en 2023



- : Vélo-routes ⓘ
- : Pistes cyclables
- - - : Pistes cyclables en projet
- : Boucles touristiques
- : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- : Chemins de grande randonnée
- : Chemins de randonnée locaux
- : Voies vertes ⓘ



Source : Plateforme TEREVAL - données BreizhGo et Vitré Communauté

On note également qu'un certain nombre de documents d'urbanisme mettent en place des outils sur leur linéaire de modes doux, en utilisant notamment l'article L.151-38 du code de l'urbanisme qui permet de les protéger.

- Liaison douce à conserver, à modifier ou à créer (L 151-38 du CU)



Source : Extrait règlement graphique PLU Martigné-Ferchaud

LE RESULTAT

THEMATIQUE : MOBILITE ET DEPLACEMENT		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
<p>Le territoire du Pays de Vitré est inégalement desservi en termes de transports collectifs. Sur le bassin de vie de Vitré, l'offre se développe autour des grandes villes, le Nord du territoire étant peu desservi. Sur le bassin de vie de Janzé, l'offre se développe uniquement sur 5 des 16 communes du territoire, le Sud ne disposant pas d'un réseau de transports collectifs.</p> <p>A noter que le SCoT n'a que peu d'emprise sur cette thématique dont les compétences relèvent de différents acteurs qui doivent pouvoir se concerter (EPCI, Région, SNCF, etc.).</p> <p>A noter que des plans mobilité sont élaborés ou en cours d'élaboration sur les 2 bassins de vie.</p>	Fréquentation des transports collectifs	
<p>De nombreux réseaux de modes doux sont identifiés sur le territoire avec une offre diversifiée : vélo, randonnée, etc. Entre 2020 et 2023, le réseau s'est largement développé avec 354 km de liaisons douces supplémentaires. Le territoire doit poursuivre le développement des réseaux de modes doux et des connexions entre les deux bassins de vie pourraient être à envisager.</p> <p>Les documents d'urbanisme identifient les réseaux de modes doux sur leur plan de zonage afin d'améliorer leur visibilité.</p>	Identification des réseaux de modes doux	

THEMATIQUE 5 : ASSURER UNE OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES ADAPTEE ET DIVERSIFIEE



- Equipements & services

5.1 UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

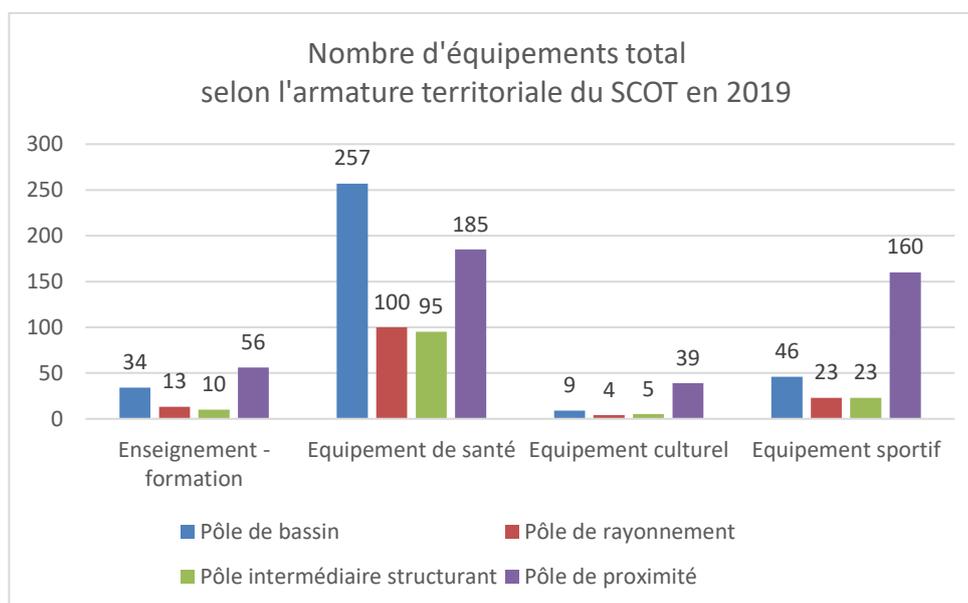
LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : EQUIPEMENT		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Garantir un niveau de services et d'équipements et un déploiement sur l'ensemble du territoire	<i>L'offre en équipements et en services s'est-elle développée de façon équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire ?</i>	Evolution et localisation des équipements et services
Maintenir les services et équipements dans les centralités et tissus agglomérés	<i>L'offre en équipements et en services permet-elle de favoriser la logique d'agglomération ?</i>	

LE DIAGNOSTIC

Le SCoT a pour objectif de doter le Pays de Vitré d'un maillage d'équipements et de services adapté et diversifié afin d'assurer, dans une logique d'agglomération et de stratégie territoriale, une proximité et une accessibilité entre les secteurs d'équipements, de services et d'habitat dans les tissus agglomérés. En 2019, à l'échelle du SCoT, on dénombre au total :

- 113 établissements liés à l'enseignement et à la formation,
- 637 équipements de santé,
- 57 équipements culturels,
- 252 équipements sportifs.



Source : Données INSEE et SIRENE

Le maillage d'équipements est conséquent sur l'ensemble du Pays de Vitré avec 1 059 éléments recensés en 2019.

A l'échelle de l'armature territoriale du SCoT, on observe que les deux pôles de bassin de Janzé et Vitré proposent une offre d'équipements et de services importante et diversifiée, en concentrant à eux deux 346 équipements et services (soit 32,7% des équipements et services du territoire). Ces deux pôles s'affirment ainsi comme socles des bassins de vie.

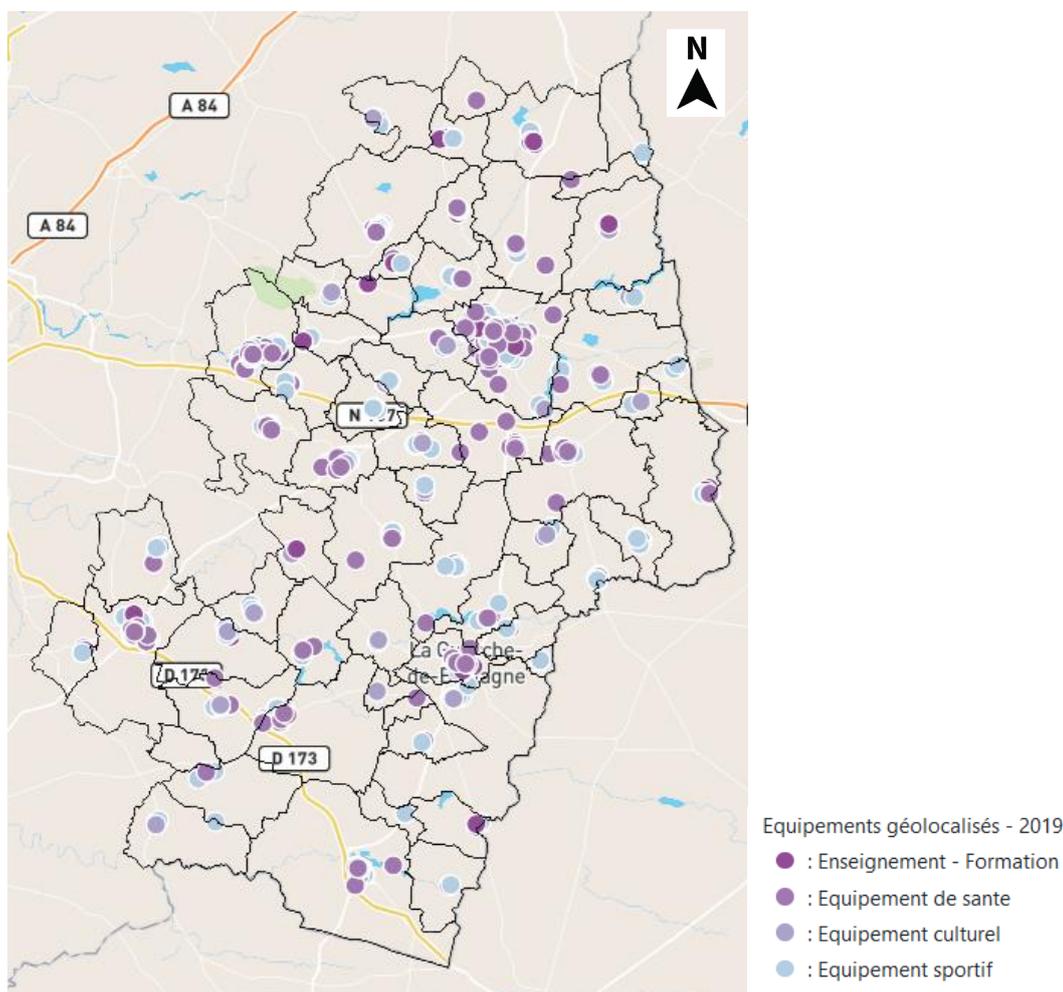
L'offre en équipements de santé est relativement conséquente sur le Pays de Vitré en concentrant 637 établissements. On peut cependant observer que cette offre se concentre principalement sur les pôles principaux du territoire.

L'offre en établissements liés à l'enseignement et à la formation est importante sur le territoire avec 56 établissements recensés sur les 55 pôles de proximité, 13 établissements sur les 2 pôles de rayonnement et 10 établissements sur les 3 pôles intermédiaires structurants. Les établissements primaires et collèges sont assez bien répartis sur le territoire. A contrario, celui-ci dispose d'une offre réduite en établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

On peut enfin observer une offre d'équipements sportifs conséquente sur le territoire, et présente sur l'ensemble des pôles.

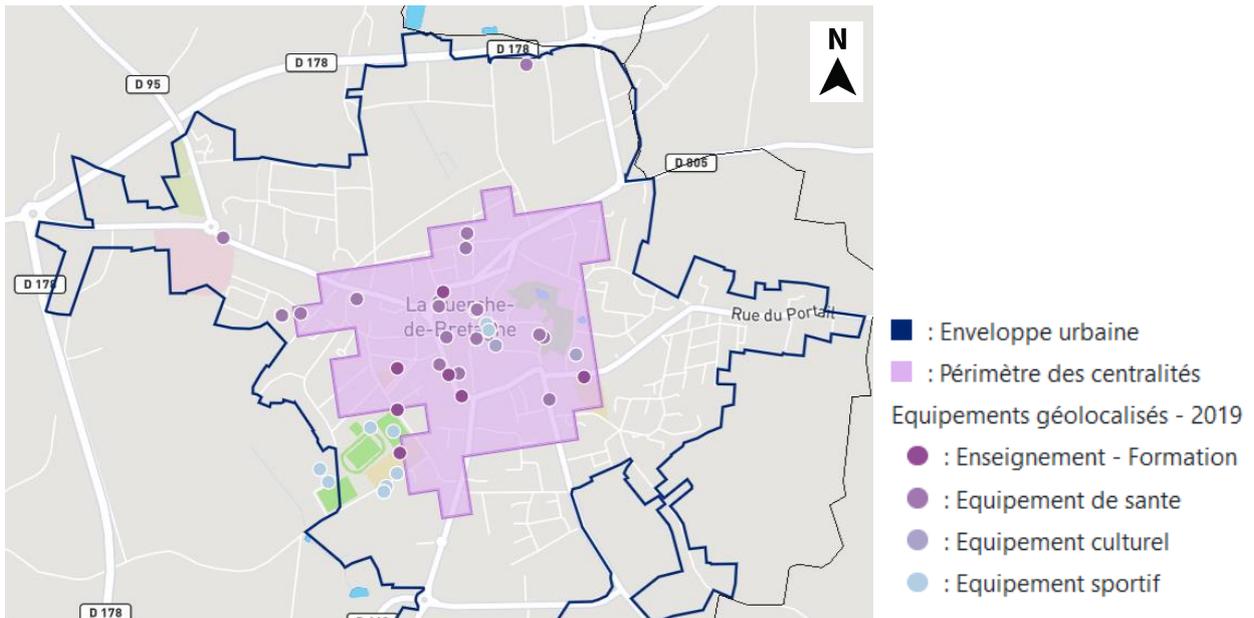
L'outil TEREVAL permet également de visualiser la localisation des équipements. On peut ainsi noter que globalement, la logique d'agglomération est respectée puisque les équipements s'implantent majoritairement dans les centralités et au sein des enveloppes urbaines.

Localisation des équipements et services sur le Pays de Vitré en 2019



Source : TEREVAL - données INSEE et SIRENE

Localisation des équipements et services au sein du tissu aggloméré – Exemple de La Guerche de Bretagne



Source : TEREVAL - données INSEE et SIRENE

LE RESULTAT

THEMATIQUE : EQUIPEMENT		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
<p>Des équipements et services diversifiés sur l'ensemble du territoire avec une logique d'agglomération respectée et une affirmation de l'armature territoriale du SCoT.</p> <p>Une vigilance particulière doit cependant être apportée sur l'offre d'équipements de santé, concentrée dans les polarités principales, et les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, en déficit sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>Evolution et localisation des équipements et services</p>	

THEMATIQUE 6 : ORGANISER UN APPAREIL COMMERCIAL ADEQUAT



- Commerce

6.1 UNE ARMATURE COMMERCIALE ORGANISEE ET ADAPTEE

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : COMMERCE		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
<p>Orienter le développement de l'offre commerciale prioritairement vers les sites existants plutôt que par la création de nouveaux sites commerciaux</p>	<p><i>L'offre commerciale s'est-elle développée sur le territoire ?</i></p> <p><i>L'armature commerciale est-elle bien mise en œuvre sur le territoire ?</i></p>	<p>Evolution des commerces dans/hors la centralité, l'enveloppe urbaine et les sites périphériques</p>
<p>Structurer l'offre commerciale dans chaque bassin de vie et maîtriser son expansion</p> <p>Renforcer l'attractivité commerciale de toutes les centralités</p>	<p><i>Comment s'est organisée l'offre commerciale sur le territoire du SCoT et au sein des polarités ?</i></p>	

LE DIAGNOSTIC

Le SCoT définit trois localisations préférentielles pour l'accueil et le maintien des structures commerciales :

- **Centralité** : secteur de centre-ville ou centre-bourg caractérisé par un bâti dense présentant une diversité de formes urbaines telles que l'habitat, les activités commerciales et équipements,
- **Site de périphérie** : site où se concentre l'activité commerciale au sein de l'enveloppe urbaine ou en extension de l'enveloppe urbaine,
- **Enveloppe urbaine** : tissu urbain continu à partir de la centralité définie, hors hameaux.

Eléments clés du DOO sur la thématique commerciale :

- Conforter les sites commerciaux existants par densification, réorganisation ou extension,
- Renforcer les centres-villes et centres-bourgs,
- Renforcer l'attractivité commerciale de toutes les centralités,

Les documents d'urbanisme communaux approuvés depuis le 15 février 2018 délimitent les centralités et sites périphériques constituant la localisation préférentielle du développement commercial sur leurs territoires respectifs et posent les conditions à l'implantation des commerces en dehors des centralités.

Entre 2020 et 2022, on comptabilise 85 nouveaux commerces sur le Pays de Vitré. Ces nouveaux commerces se sont créés principalement sur le bassin de vie de Vitré Communauté (+ 64 commerces sur les 85) avec notamment 22 commerces supplémentaires sur la ville de Vitré. Sur le bassin de vie de Roche-aux-Fées Communauté, on observe la création de 21 commerces dont 17 sur la ville de Janzé.

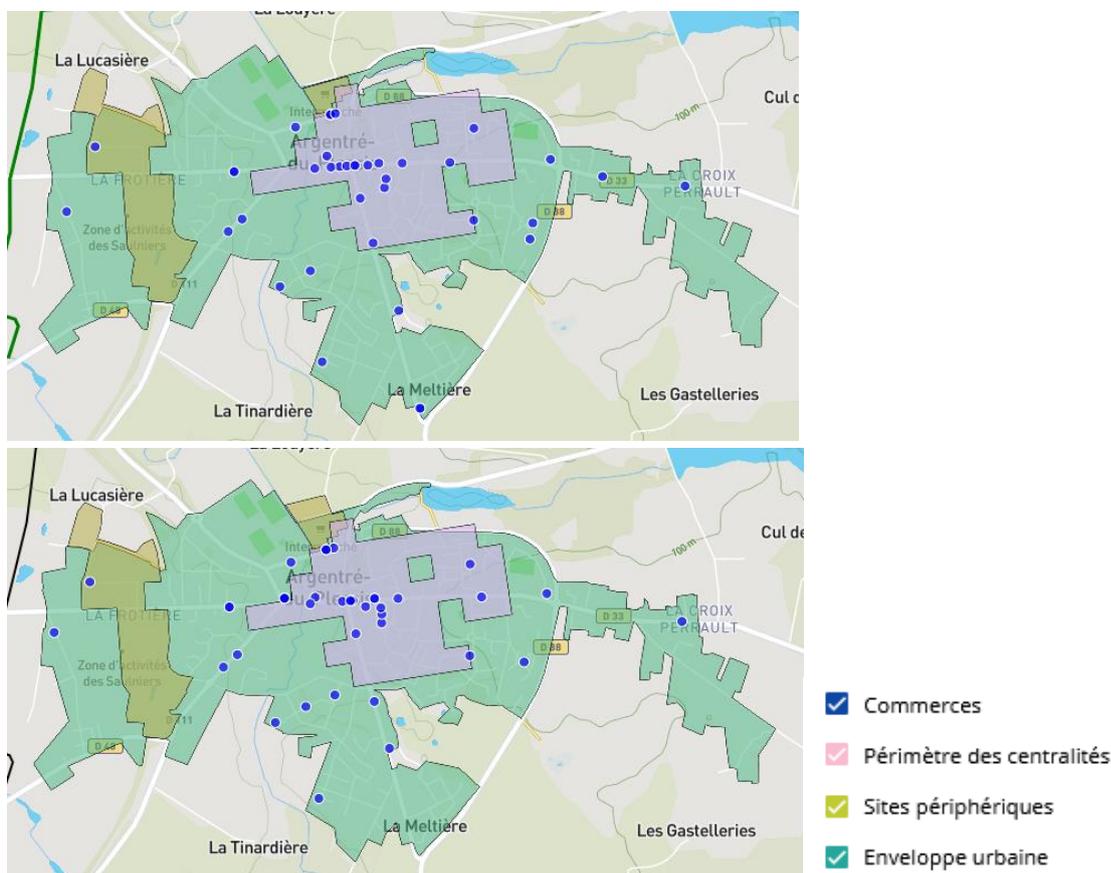
Echelle SCoT	Centralité	Sites périphériques	Enveloppe urbaine	Sur le reste du territoire	Total
2020	555	76	354	200	1 185
2021	562	70	358	212	1 202
2022	564	76	381	249	1 270
Evolution 2020 / 2022	+ 9	0	+ 27	+ 49	+ 85

On peut observer qu'au total en 2022, 44,4% des commerces sont localisés au sein des centralités et 30% au sein des enveloppes urbaines. On comptabilise sur cette même année 35,1% des commerces dans les pôles de bassin, 11,9% des commerces dans les pôles de rayonnement, 10% des commerces dans les pôles intermédiaires et 43% des commerces dans les pôles de proximité.

A l'échelle des bassins de vie, sur les 1 270 commerces recensés sur le Pays de Vitré en 2022, on comptabilise 277 commerces sur le bassin de vie de Janzé (soit 21,8% des commerces du Pays de Vitré) et 993 commerces sur le bassin de vie de Vitré (soit 78,2% des commerces du Pays de Vitré).

	Centralité	Sites périphériques	Enveloppe urbaine	Sur le reste du territoire	Total
Bassin de vie de Janzé	112	0	92	73	277
Bassin de vie de Vitré	452	76	289	176	993

Exemple : localisation et évolution des commerces sur Argentré-du-Plessis entre 2020 et 2021



Source : Plateforme TEREVAL - données SIRENE - périmètres des sites périphériques issus des PLU (SUPV)

▀ LE RESULTAT

THEMATIQUE : COMMERCE		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
<p>Les documents d'urbanisme compatibles au SCoT définissent des périmètres de centralités, des sites périphériques (le cas échéant) et des enveloppes urbaines et règlementent ainsi l'accueil des différentes activités commerciales en fonction des seuils définis par le SCoT. La logique de l'armature commerciale du SCoT s'est bien mise en œuvre sur le territoire.</p> <p>La majorité des commerces présents au sein des zones agglomérées sont implantés en centralité, respectant ainsi l'objectif du SCoT de renforcer les centres-villes et centres-bourgs. L'offre commerciale s'est étoffée sur le territoire avec l'implantation de 85 nouveaux commerces en 2 ans (2020-2022). On note cependant que les commerces créés sur la période 2021-2022 se sont implantés principalement dans l'enveloppe urbaine (+ 27) au détriment de la centralité (+ 9).</p> <p>On observe également des commerces créés en dehors des zones agglomérées qui correspondent notamment aux activités de diversification agricole (vente directe à la ferme, etc.).</p>	<p>Evolution des commerces dans/hors la centralité, l'enveloppe urbaine et les sites périphériques</p>	

THEMATIQUE 7 : PRESERVER LE CADRE DE VIE ET VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE



- La ressource en eau
- Trame verte & bleue
- Paysage & bocage

7.1 LA RESSOURCE EN EAU

LA FICHE EVALUATIVE

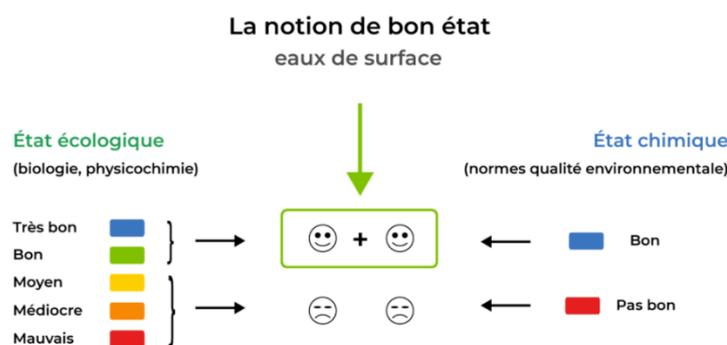
THEMATIQUE : EAU		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Gérer de façon quantitative et qualitative la ressource en eau	<p>Comment évolue la qualité de la ressource en eau à l'échelle du SCoT ?</p> <p>Le développement urbain est-il adapté aux capacités d'approvisionnement de la ressource en eau ?</p> <p>Les zones humides sont-elles bien inventoriées et protégées dans les documents d'urbanisme ?</p>	<p>Suivi de la qualité des eaux</p> <p>Suivi des volumes d'eau produits, distribués et consommés</p> <p>Inventaire des zones humides - outil de suivi des documents d'urbanisme</p>

LE DIAGNOSTIC

o La qualité de l'eau

Le SCoT a pour objectif de favoriser une gestion durable des ressources du territoire et notamment de la ressource en eau. L'indicateur sur la qualité de l'eau permet de suivre l'état écologique et l'état chimique des 32 masses d'eau identifiées sur le territoire du SCoT.

L'état écologique s'apprécie par rapport à la structure et au fonctionnement de l'écosystème aquatique et aux influences des activités humaines en prenant en compte la mesure de différents paramètres : la qualité biologique (population d'espèces), la qualité physico-chimique (température, oxygène, etc.) et la qualité hydromorphologique (morphologie des cours d'eau, dynamique hydrologie : sinuosité, largeur du lit, etc.). L'état chimique d'une masse d'eau est déterminé au regard des normes de qualité environnementales par la mesure de concentration de différentes substances tels que les pesticides, les métaux lourds, les hydrocarbures, etc.



Source : www.eaufrance.fr

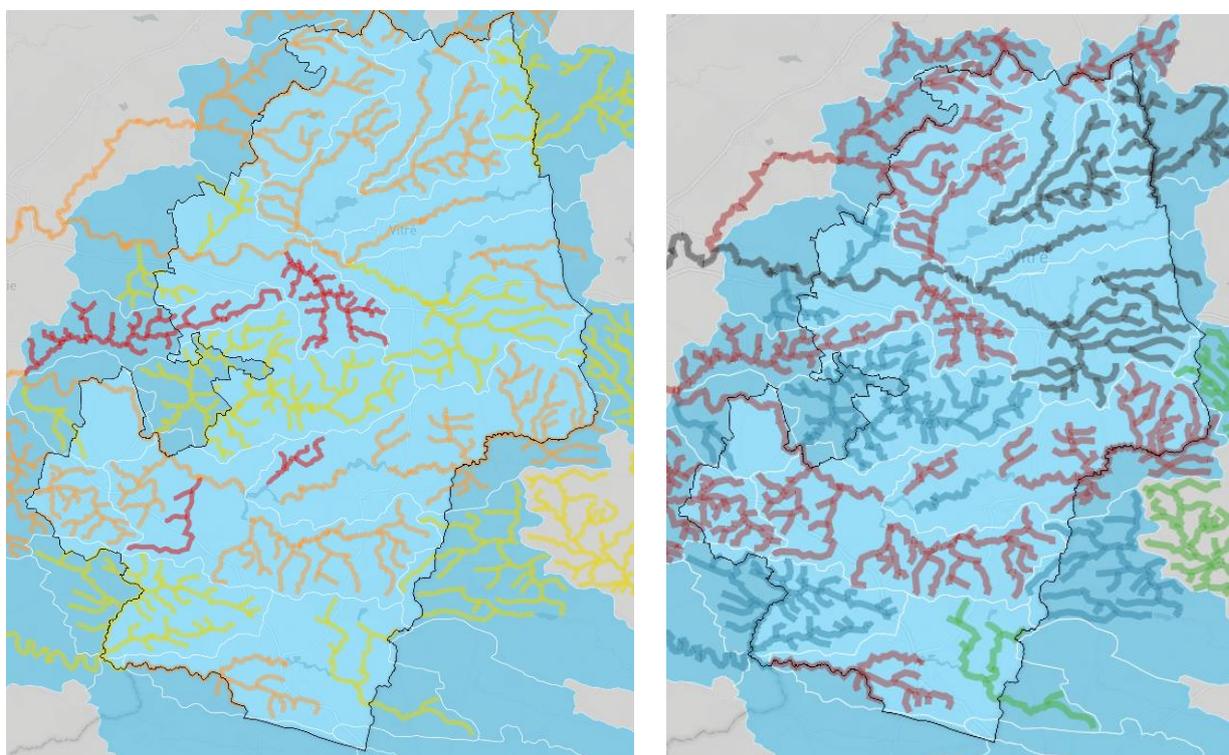
Entre 2009 et 2015, on observe que l'état écologique des masses d'eau s'est dégradé même si certaines masses d'eau, situées au centre et au Sud-Ouest du territoire telles que la Couyère et la Quincampoix affichent une stabilité dans leurs résultats et qu'une seule masse d'eau, le Semnon, située au Sud du Pays de Vitré, présente une amélioration de son état écologique.

En effet, entre 2009 et 2015, sur 32 masses d'eau recensées sur le Pays de Vitré :

- 12 masses d'eau présentaient un état écologique « moyen » en 2015 contre 21 en 2009,
- la moitié des masses d'eau du territoire (soit 16 masses d'eau) présentaient un état écologique « médiocre » en 2015 contre 5 en 2009,
- 4 masses d'eau présentaient un état écologique « mauvais » en 2015, à savoir la Bichetière, l'Yaigne, le Ricordel et le Mesnil situées au centre et au Sud-Ouest du territoire, contre 0 en 2009.

A noter qu'en 2009, 6 masses d'eau n'ont pas pu être évaluées.

Localisation des masses d'eau du Pays de Vitré et leur état écologique en 2015



États écologiques des masses d'eau en 2015

- : Très bon
- : Bon
- : Moyen
- : Médiocre
- : Mauvais

Évolution de l'état écologique des masses d'eau

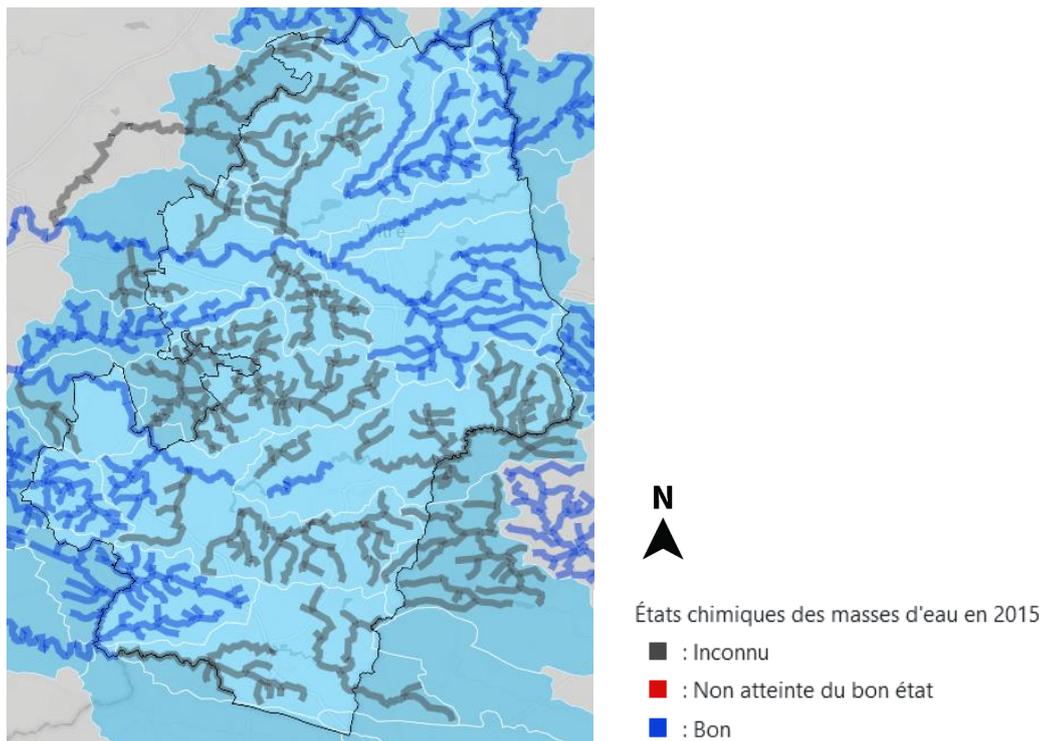
- : Stabilité
- : Inconnu en 2009
- : Dégradation
- : Amélioration



Source : Plateforme TEREVAL – données Eau de France, Observatoire de l'eau en Bretagne

Concernant l'état chimique des masses d'eau, sur les 32 masses d'eau recensées sur le territoire en 2015, seule la moitié d'entre elles ont pu être évaluées. L'ensemble des masses d'eau a été classé en « bon état ». A noter qu'en 2009, 22 masses d'eau avaient fait l'objet d'une évaluation, dont 4 ne présentaient pas de bons résultats. L'état chimique des masses d'eau semble donc s'améliorer entre 2009 et 2015.

Localisation des masses d'eau du Pays de Vitré et leur état chimique en 2015



Source : Plateforme TEREVAL – données Eau de France, Observatoire de l'eau en Bretagne

Globalement, l'état chimique des masses d'eau est classé comme « bon ». A contrario, l'état écologique des masses d'eau s'est dégradé entre 2009 et 2015. A noter que les données datent de 2015 et ne permettent pas encore d'observer l'application du SCoT sur cette thématique.

A noter également que les documents d'urbanisme prennent en compte, à leur échelle, les objectifs du SAGE et du SDAGE afin de préserver la ressource en eau sur le Pays de Vitré.

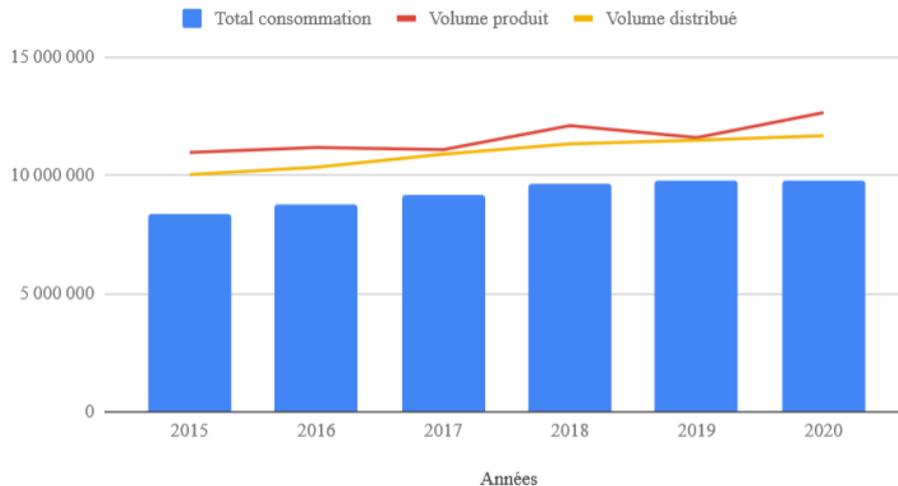
○ Les volumes d'eau potable produits, distribués et consommés

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume d'eau produit sur le territoire évolue en dents de scie entre 2015 et 2020. On note notamment une baisse de ce volume entre 2016 et 2017 puis entre 2018 et 2019. Globalement, le volume d'eau produit est passé de 10 966 460 m³ en 2015 à 12 651 009 m³ en 2020 (soit + 1 684 549 m³ en 5 ans).

Le volume d'eau distribué est la quantité d'eau mise en distribution partant des réservoirs pour aller vers les consommateurs. Le volume d'eau distribué sur le Pays de Vitré a augmenté progressivement entre 2015 et 2020, passant de 10 030 673 m³ en 2015 à 11 674 016 m³ en 2020 (soit + 1 643 343 m³ en 5 ans).

Le volume d'eau consommé correspond au volume d'eau consommé par les abonnés. Entre 2015 et 2020, le volume d'eau consommé à l'échelle du Pays de Vitré a augmenté passant de 8 364 157 m³ à 9 777 866 m³ (soit + 1 413 709 m³ en 5 ans). La consommation d'eau potable a ainsi augmenté de 16,90% en 5 ans.

Suivi des volumes d'eau produits, distribués et consommés



Source : Données SYMEVAL

o Inventaire des zones humides – outil de suivi des documents d'urbanisme

Le SCoT demande aux documents d'urbanisme d'inventorier et protéger les zones humides.

Conformément à cette prescription du SCoT et aux dispositions du SDADE et du SAGE, les zones humides du territoire sont bien recensées et protégées à l'échelon local à travers les documents d'urbanisme.

Ces inventaires des zones humides sont réalisés ou consolidés lors de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme. Ces derniers veillent à adopter des dispositions spécifiques à ces zones permettant d'empêcher toute forme d'occupation des sols susceptible d'entraîner leur destruction ou à compromettre leurs fonctionnalités.

Les inventaires de zones humides sont réalisés par des cabinets spécialisés « environnement / eau ». Le décret n°2007-135 et l'article R211-08 complété de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 et de sa circulaire d'application du 18 janvier 2010 précisent les critères de définition et de délimitation des zones humides. La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine valide chaque inventaire de zones humides.

Une sous-trame spécifique (plutôt qu'un zonage) est la plupart du temps utilisée dans les règlements graphiques pour identifier et protéger les zones humides :

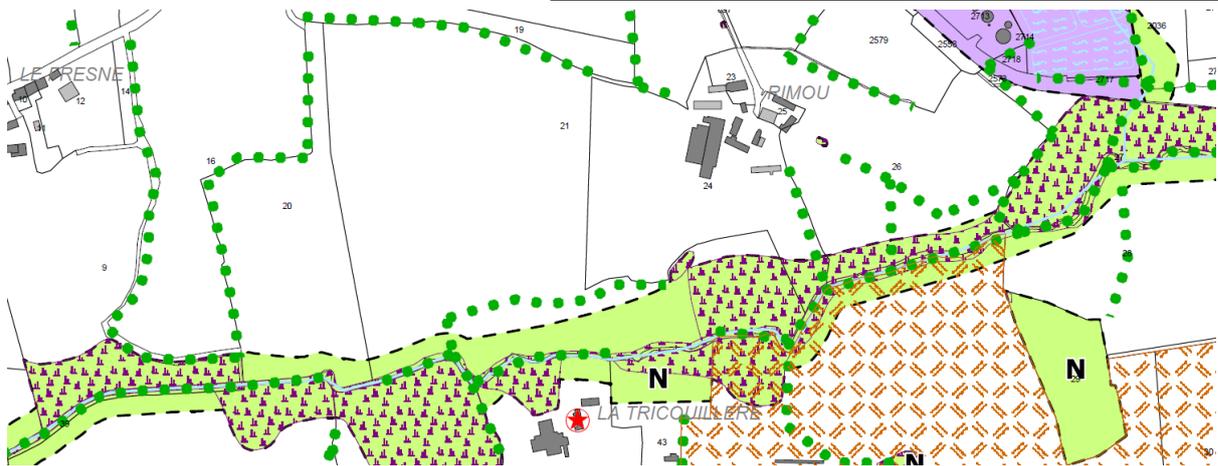


Zones humides

Source : PLU de Domagné

Extrait règlement littéral du PLU de Domagné : « En application de l'article L 211-1 du code de l'environnement et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Vilaine approuvé par arrêté préfectoral du 2 juillet 2015), toute occupation ou utilisation du sol, ainsi que tout aménagement susceptible de compromettre l'existence, la qualité, l'équilibre hydraulique et biologique des zones humides sont strictement interdits, notamment les remblais, les déblais...

Les travaux et aménagements nécessaires à la gestion ou à la restauration des zones humides sont admis. »



Source : PLU de Domagné

L'ensemble des documents d'urbanisme compatibles au SCoT ont réalisé ou mis à jour leur inventaire des zones humides.

Certaines communes ont également effectué un inventaire spécifique sur les zones AU délimitées par leur document d'urbanisme. Ces inventaires précis permettent de s'assurer de la constructibilité de l'ensemble des futures zones de développement identifiées en excluant de fait les secteurs identifiant des zones humides.

On recense environ 1 505,85 ha de zones humides sur une quinzaine de documents d'urbanisme compatibles au SCoT (données incomplètes), soit plus d'une centaine d'hectares par commune en moyenne.

LE RESULTAT

THEMATIQUE : EAU		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
L'état chimique des masses d'eau est classé, pour la moitié d'entre elles, en « bon état ». En revanche, l'état écologique des masses d'eau est majoritairement caractérisé de médiocre à mauvais et s'est dégradé entre 2009 et 2015.	Suivi de la qualité des eaux	
Les volumes d'eau produits, distribués et consommés ont augmenté ces dernières années sur le territoire et suivent la tendance départementale. L'augmentation de la population et la présence de gros consommateurs (une trentaine sur le territoire du SCoT), dont notamment des usines agro-alimentaires, peuvent en partie expliquer l'augmentation de la consommation sur le territoire.	Suivi des volumes d'eau produits, distribués et consommés	
L'ensemble des documents d'urbanisme compatibles au SCoT ont réalisé ou mis à jour leur inventaire de zones humides. Ces espaces sont ainsi recensés et préservés sur quasiment l'ensemble du territoire. On recense environ une centaine d'hectares en moyenne par commune de zones humides inventoriées et protégées.	Inventaire des zones humides - outil de suivi des documents d'urbanisme	

7.2 LE PAYSAGE BOCAGER

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : PAYSAGE		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Préserver et renforcer la trame bocagère	<p>Quelles longueurs de haies ont été plantées sur le territoire ?</p> <p>Le territoire du SCoT du Pays de Vitré bénéficie-t-il d'une bonne couverture bocagère ?</p> <p>Les éléments du paysage (haies, boisements, arbres remarquables) sont-ils recensés et préservés dans les documents d'urbanisme ?</p>	Analyse du bocage

LE DIAGNOSTIC

Le SCoT a pour objectif de valoriser les paysages et notamment de préserver et renforcer la trame bocagère à l'échelle du Pays de Vitré.

Afin de renforcer le bocage, les deux bassins de vie se sont engagés dans un programme de plantation : le programme Breizh Bocage. Entre 2015 et 2020, 89 066 mL de haies ont ainsi été plantées.

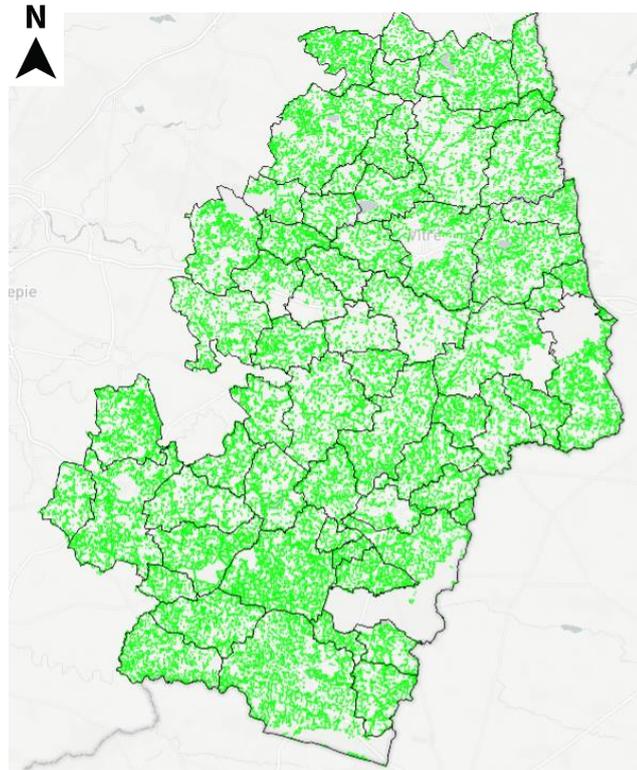


Source : plateforme TEREVAL – données DRAAF et région Bretagne

A l'échelle du Pays de Vitré, on dénombre 6 684,6 km de longueurs totales de haies inventoriées.



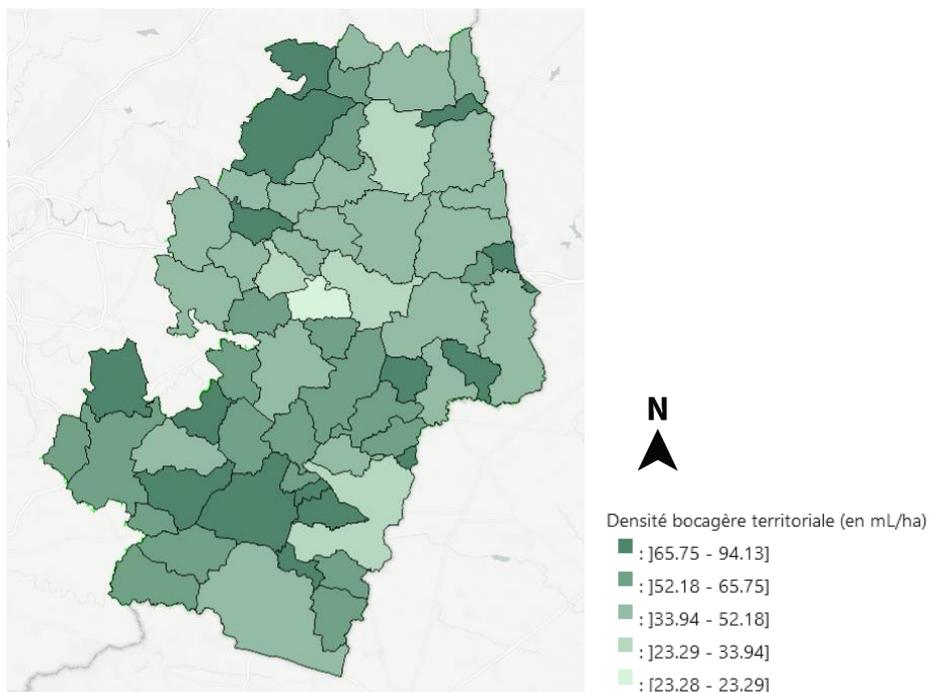
Linéaires de haies sur le Pays de Vitré



Source : Plateforme TEREVAL – données DRAAF et région Bretagne

En termes de densité bocagère brute, le Pays de Vitré présente une bonne densité bocagère de l'ordre de 53,3 mL/ha. Celle-ci diffère en fonction des communes, pouvant osciller entre 94 mL/ha (cas de Mecé) et 23 mL/ha (cas de Torcé). A l'échelle des deux bassins de vie, celui de Janzé présente une densité bocagère de l'ordre de 61,7 mL/ha tandis que celui de Vitré présente une densité bocagère de l'ordre de 49,8 mL/ha.

Densité bocagère territoriale des communes du Pays de Vitré



Source : Plateforme TEREVAL – données DRAAF et région Bretagne

Les communes identifient leurs éléments de paysage (haies, boisements, arbres remarquables) à travers leurs documents d'urbanisme. Deux types de protections sont mises en place : un recensement au titre de la loi Paysage et un classement au titre des Espaces Boisés Classés (EBC).

▀ **LE RESULTAT**

THEMATIQUE : PAYSAGE		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
<p>Le territoire possède une bonne couverture bocagère.</p> <p>Des actions de plantations en vue d'enrayer la dégradation du bocage sont engagées depuis plusieurs années. Celles-ci participent ainsi à la préservation du bocage.</p> <p>Les communes recensent et protègent leurs éléments de paysage à travers une réglementation adaptée dans leur document d'urbanisme (classement en loi Paysage, EBC).</p>	Analyse du bocage	

7.3 LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

LA FICHE EVALUATIVE

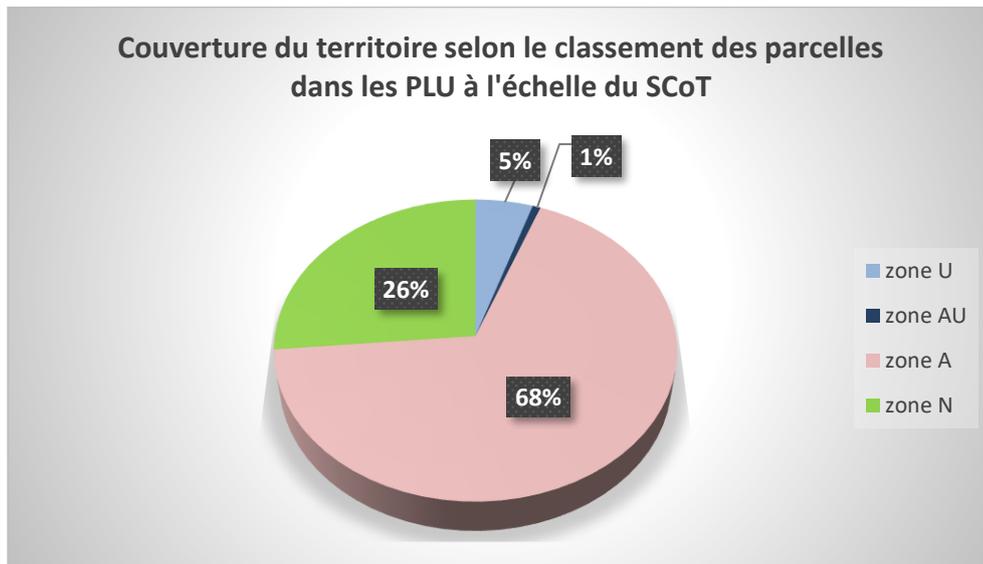
THEMATIQUE : TRAME VERTE ET BLEUE		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Protéger, renforcer et mettre en valeur les éléments de la trame verte et bleue	<i>Le SCoT assure-t-il la préservation des réservoirs de biodiversité, des continuités écologiques et des composants de la TVB ?</i>	Suivi de la trame verte et bleue
Conserver et valoriser les réservoirs de biodiversité de toute urbanisation	<i>Les documents d'urbanisme favorisent-ils bien le maintien des réservoirs bocagers complémentaires ?</i>	
	<i>Les continuités écologiques identifiées dans le SCoT sont-elles préservées dans les documents d'urbanisme ?</i>	
	<i>Les zones humides sont-elles bien inventoriées et protégées dans les documents d'urbanisme ? (voir également chapitre 7.1).</i>	

LE DIAGNOSTIC

Le Pays de Vitré présente une trame verte et bleue diversifiée, constituée de massifs forestiers, d'un bocage diffus, de vallées, de la Vilaine et ses affluents qui concentrent les continuités aquatiques et humides, etc. Tous ces milieux présentent une valeur écologique certaine d'importance locale et régionale.

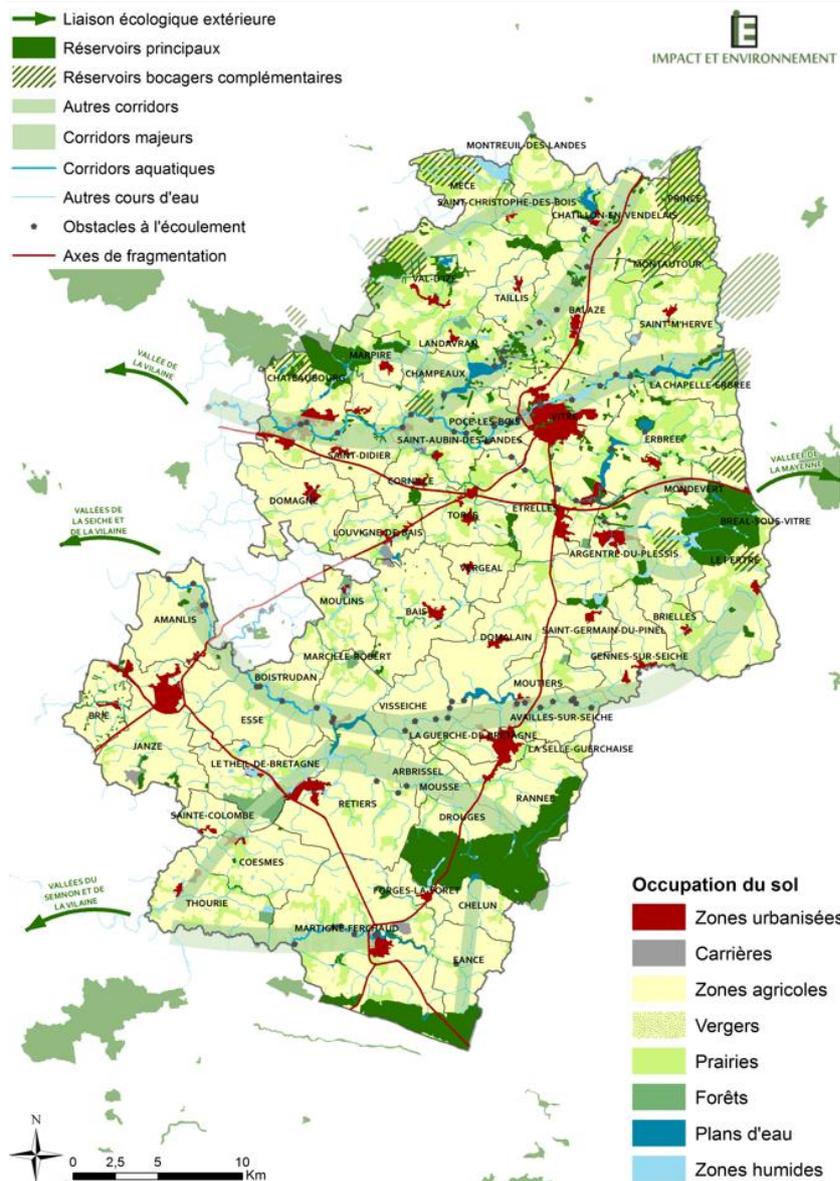
Le SCoT a ainsi identifié les réservoirs de biodiversité et les corridors, composants majeurs de la trame verte et bleue de son territoire, à prendre en compte plus finement dans les documents d'urbanisme dans l'objectif de préserver et protéger la trame verte et bleue de son territoire.

Ces éléments sont ainsi identifiés dans les documents d'urbanisme à travers une « une trame zone humide », un recensement d'éléments bocagers au titre de la loi Paysage, etc. et sont globalement préservés par un zonage en zone naturelle « N ». A l'échelle du Pays de Vitré, ce sont 26% du territoire qui sont couverts par un zonage N.



* Seuls les documents d'urbanisme approuvés depuis le 15 février 2018, date d'approbation du SCoT, ont été pris en compte. Source : SUPV

Carte de synthèse des composantes de la trame verte et bleue du Pays de Vitré



L'outil TEREVAL permet de localiser les différents composants de la trame verte et bleue présents sur le territoire, d'évaluer leur valeur écologique (avec un classement allant de « très faible » - « faible » - « moyen » - « fort » à « très fort ») et leur connectivité et de suivre leur évolution.

Méthodologie développée par la SGEVT :

A partir notamment d'images satellites, les milieux de la trame verte et bleue sont catégorisés selon 4 sous-trames écologiques : milieux boisés, milieux ouverts et cultivés, milieux bocagers et milieux aquatiques / milieux humides. Sur la base de plusieurs facteurs (la surface, le croisement de plusieurs trames...), un indice de valeur écologique est attribué à ces sous-trames. Ces informations sont représentées sur un carroyage de 100m par 100m.



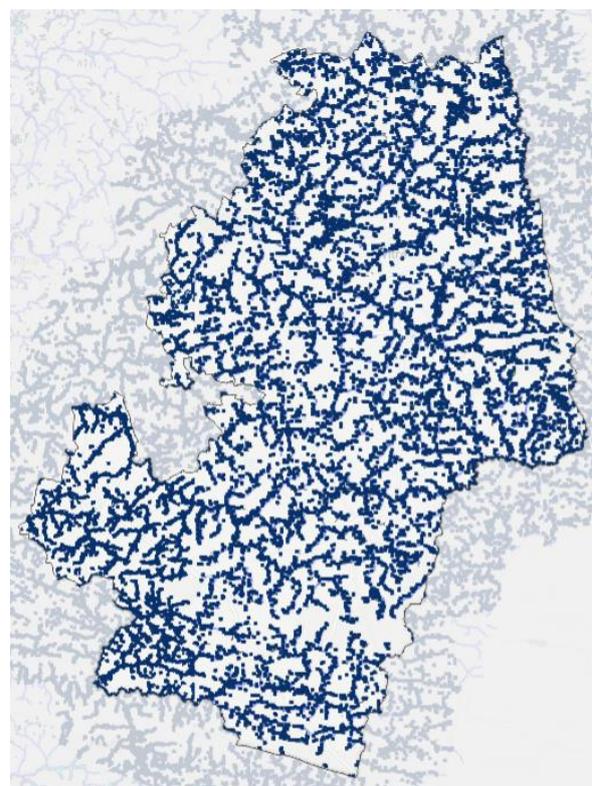
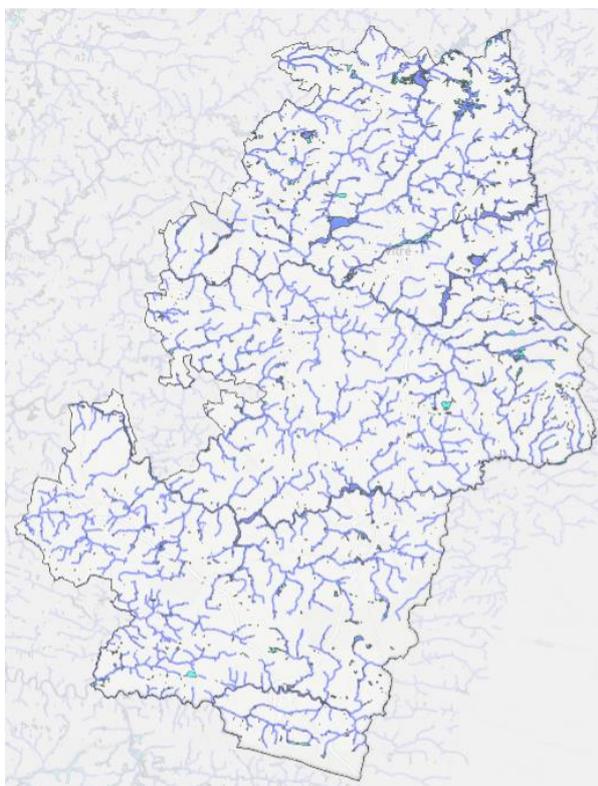
o Les milieux aquatiques et humides

Les composants de la trame bleue sont représentés par les éléments composants le réseau hydrographique linéaire (comme les cours d'eau, etc.) et surfacique (comme les mares, etc.) ainsi que les zones humides.

A l'échelle du SCoT, ce sont 18 823 ha identifiés par la sous-trame « milieux aquatiques et humides » dont 100% ayant une valeur écologique qualifiée de « très fort ».

Éléments constitutifs de la sous-trame « milieux aquatiques et humides »

Valeur écologique de la sous-trame « milieux aquatiques et humides »



- : Réseau hydrographique (linéaire)
- : Réseau hydrographique (surfacique)
- : Zones humides



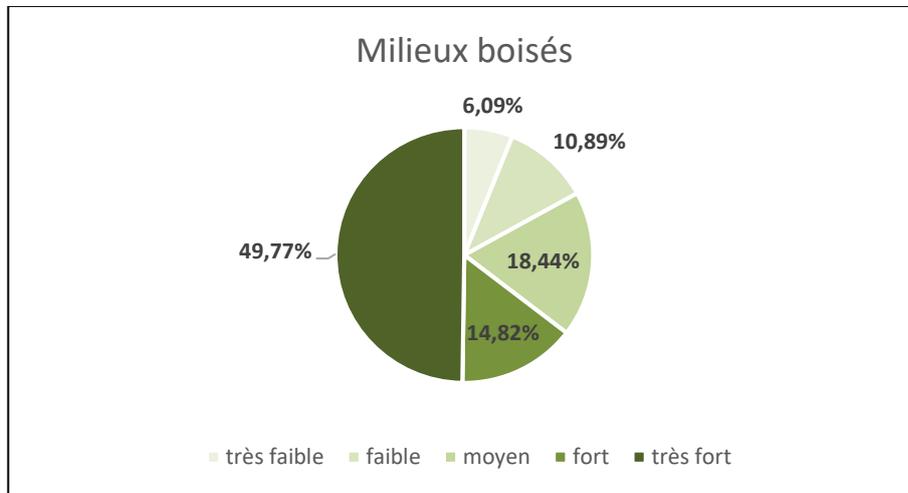
Valeur Écologique Potentielle

- : Très forte
- : Forte
- : Moyenne
- : Faible
- : Très Faible

Source : Plateforme TEREVAL – données BD TOPO 2019, RGP 2018, INPN 2020

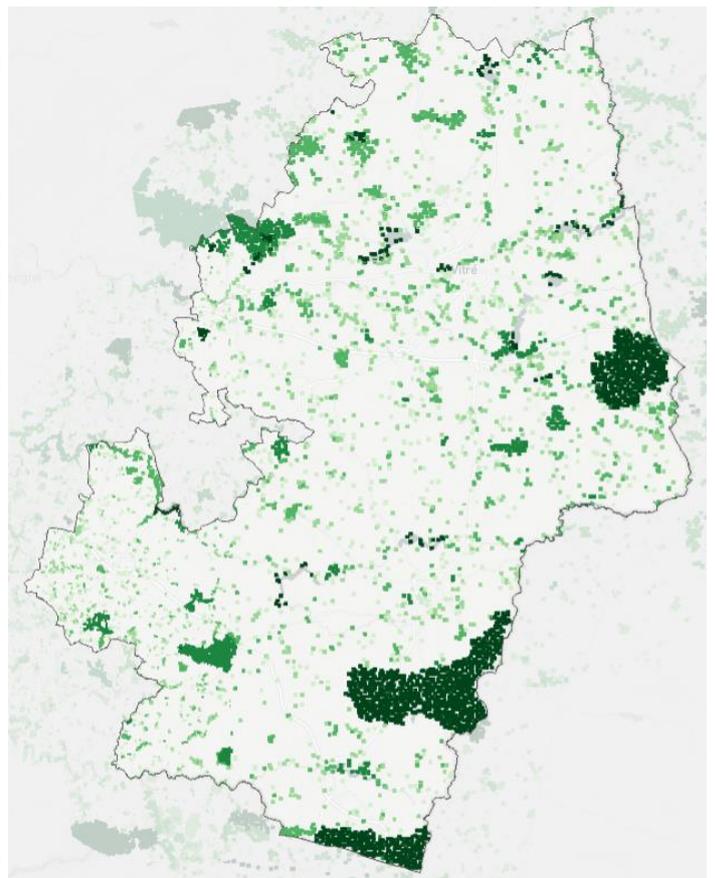
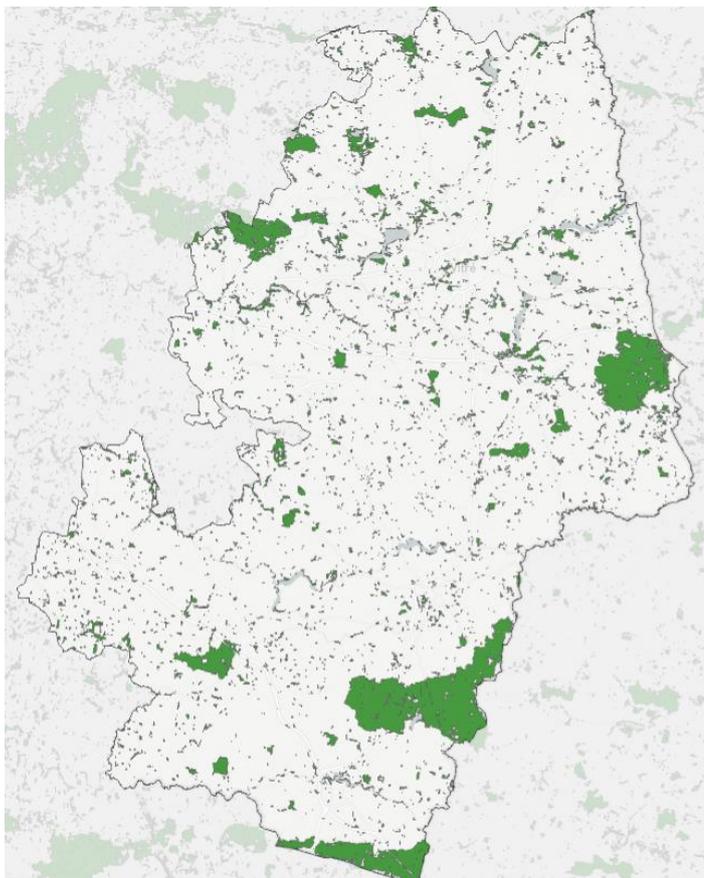
○ Les milieux boisés

A l'échelle du SCoT, ce sont 11 217 ha identifiés par la sous-trame « milieux boisés » dont 64,59% ayant une valeur écologique qualifiée de « très fort » et « fort ».



Éléments constitutifs de la sous-trame « milieux boisés »

Valeur écologique de la sous-trame « milieux boisés »



■ : Boisements



Valeur Écologique Potentielle

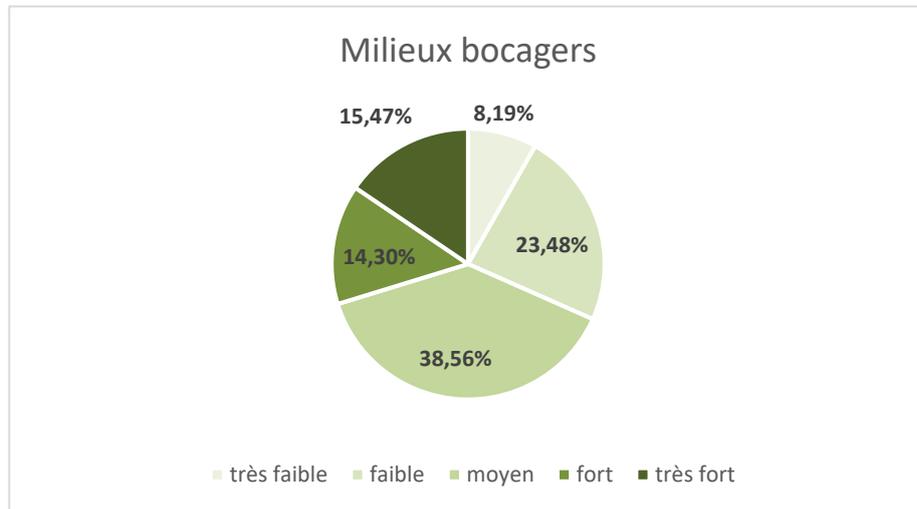
- : Très forte
- : Forte
- : Moyenne
- : Faible
- : Très Faible

Source : Plateforme TEREVAL – données BD TOPO 2019, RGP 2018, INPN 2020

○ Les milieux bocagers

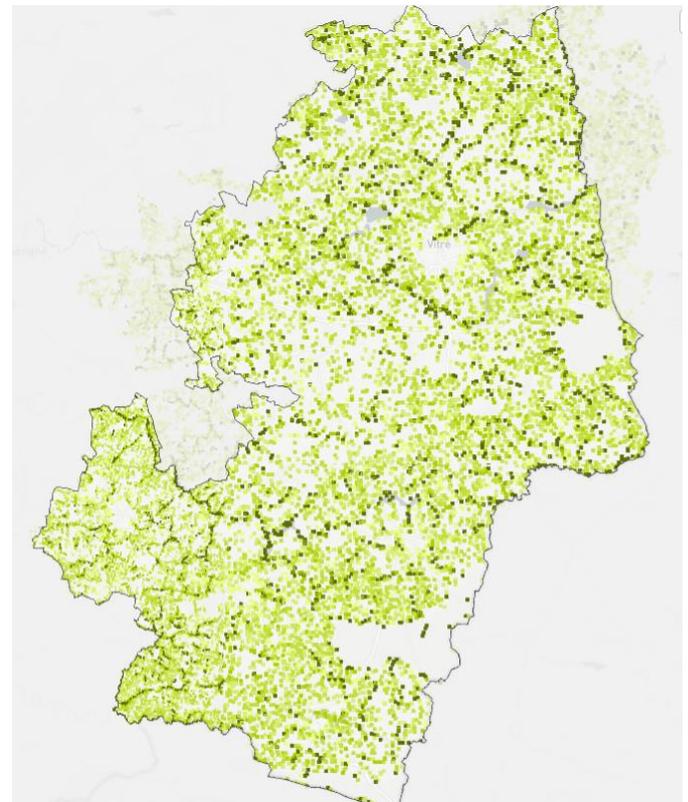
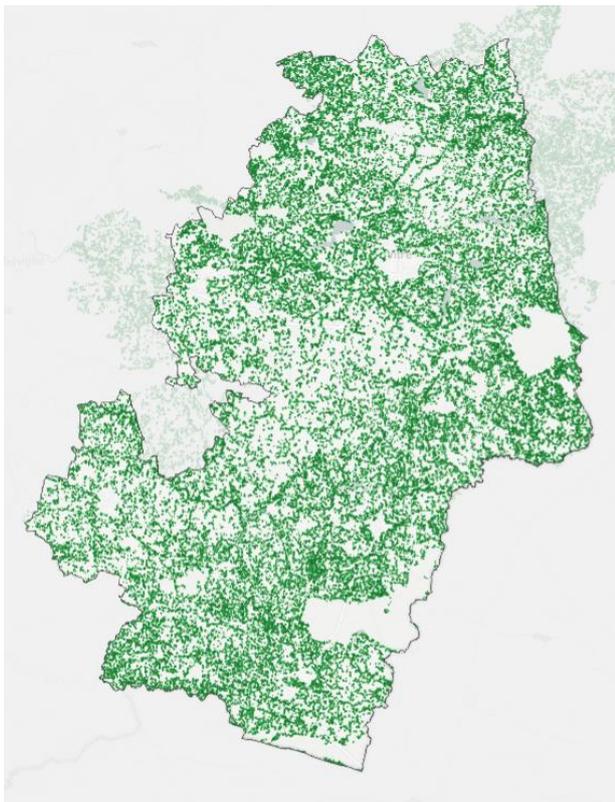
A l'échelle du SCoT, ce sont 5 119 ha identifiés par la sous-trame « milieux bocagers » dont :

- 1/3 ayant une valeur écologique qualifiée de « très fort » et « fort » ;
- 1/3 ayant une valeur écologique qualifiée de « moyen » ;
- 1/3 ayant une valeur écologique qualifiée de « faible » et « très faible ».



Eléments constitutifs de la sous-trame « milieux bocagers »

Valeur écologique de la sous-trame « milieux bocagers »



— : Linéaires bocagers



Valeur Écologique Potentielle

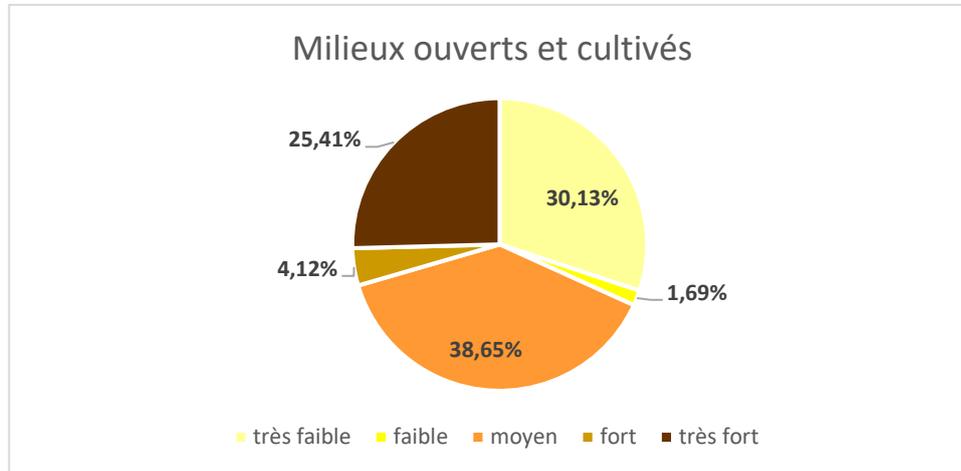
- : Très forte
- : Forte
- : Moyenne
- : Faible
- : Très Faible

Source : Plateforme TERÉVAL – données BD TOPO 2019, RGP 2018, INPN 2020

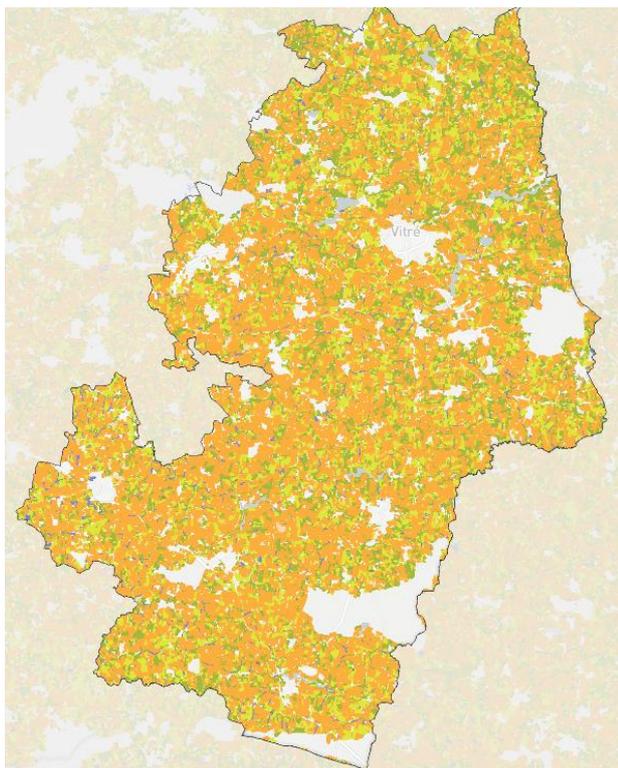
○ Les milieux ouverts et cultivés

A l'échelle du SCoT, ce sont 92 293 ha identifiés par la sous-trame « milieux ouverts et cultivés » :

- 1/3 ayant une valeur écologique qualifiée de « très fort » et « fort » ;
- 1/3 ayant une valeur écologique qualifiée de « moyen » ;
- 1/3 ayant une valeur écologique qualifiée de « faible » et « très faible ».



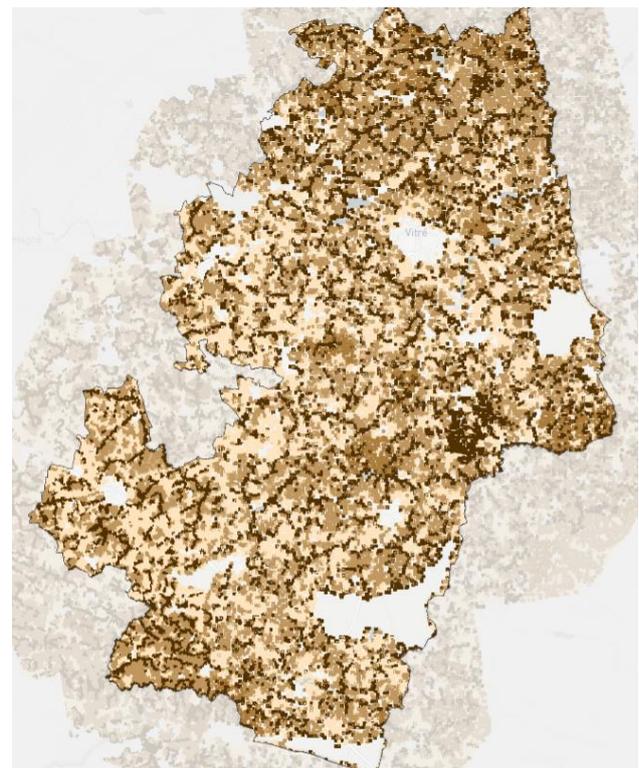
Éléments constitutifs de la sous-trame « milieux ouverts et cultivés »



Registre Parcellaire Graphique

- : Prairies Permanentes
- : Prairies Temporaires
- : Pelouses
- : Grande culture
- : Culture permanente

Valeur écologique de la sous-trame « milieux ouverts et cultivés »



Valeur Écologique Potentielle

- : Très forte
- : Forte
- : Moyenne
- : Faible
- : Très Faible



Source : Plateforme TERÉVAL – données BD TOPO 2019, RGP 2018, INPN 2020

▀ LE RESULTAT

THEMATIQUE : TRAME VERTE ET BLEUE		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
<p>On observe une forte valeur écologique des différents milieux identifiés sur le territoire (boisés, aquatiques, bocagers et ouverts). Plus de 43% de la trame verte et bleue est catégorisée par une « forte » et « très forte » valeur écologique tandis que 25,82% est catégorisée par une « faible » et « très faible » valeur écologique.</p> <p>Les documents d'urbanisme approuvés depuis l'approbation du SCoT prennent en compte les éléments de la trame verte et bleue identifiés dans le SCoT. Ces éléments sont traduits par un zonage « N » à l'échelle des PLU avec une réglementation adaptée pour assurer leur préservation et leur protection. Actuellement, 26% du territoire du SCoT est couvert par un zonage N.</p>	<p>Suivi de la trame verte et bleue</p>	

THEMATIQUE 8 : ŒUVRER POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE



- Energie & climat
- Nuisance & pollution

8.1 VERS UNE TRANSITION ENERGETIQUE POUR LE TERRITOIRE

LA FICHE EVALUATIVE

THEMATIQUE : ENERGIE ET CLIMAT / NUISANCE ET POLLUTION		
Objectifs stratégiques	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
<p>Favoriser la rénovation thermique du parc de logements existants et la sobriété énergétique des nouveaux bâtiments</p> <p>Renforcer les centralités et la mixité fonctionnelle afin de réduire les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre</p>	<p><i>Quels enjeux énergétiques pour le parc de logements à l'échelle du SCoT ?</i></p> <p><i>Comment évolue la qualité de l'air à l'échelle du SCoT ?</i></p>	<p>Evolution de la consommation énergétique dans la construction des résidences principales</p> <p>Suivi de la pollution atmosphérique</p>

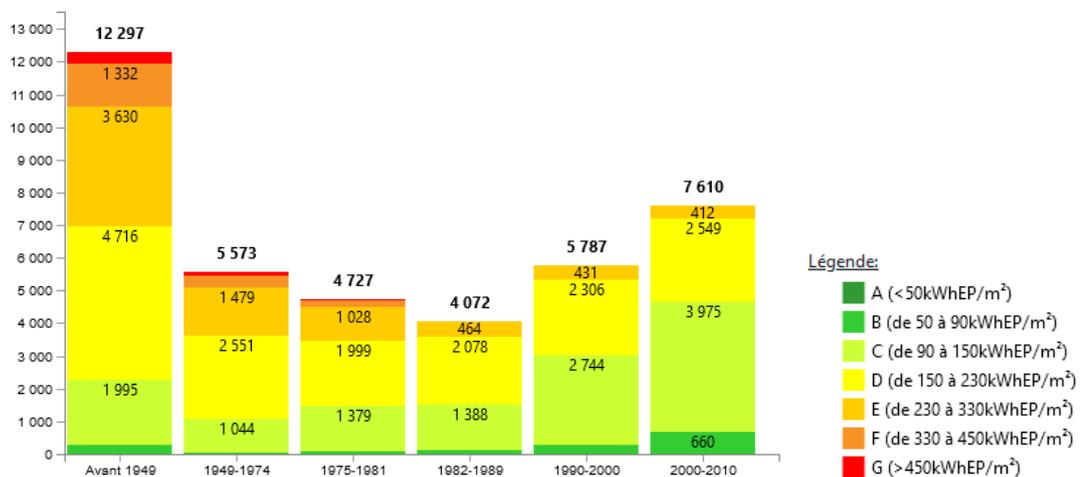
LE DIAGNOSTIC

- Les enjeux énergétiques dans les constructions

Le SCoT a pour objectif de développer des bâtiments sobres en énergie en encourageant la rénovation des bâtiments anciens et une conception bioclimatique des bâtiments neufs.

La rénovation thermique énergétique du parc de logements est un enjeu clairement identifié à l'échelle du SCoT. En effet, le parc de logements est relativement ancien puisque sur 40 066 résidences principales construites jusqu'en 2010, 12 297 résidences principales datent d'avant 1949, soit 30,70% du parc des résidences principales, époque où les caractéristiques thermiques des nouveaux bâtiments n'étaient pas prises en compte.

Nombre de résidences principales par période de construction et classe de DPE



Source : Plateforme TEREVAL – données ENER'GES 2011

En matière de performance énergétique, le résultat des DPE (diagnostic de performance énergétique) donne une étiquette énergie au logement, de A (le plus économe) à G (le plus énergivore), en évaluant à la fois sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Les classes A et B concernent des logements dits « basse consommation », tandis que les classes F et G concernent les logements dits « passoires thermiques ».

70 KWh/m ² .an	6 kg CO ₂ eq/m ² .an	A
110 KWh/m ² .an	11 kg CO ₂ eq/m ² .an	B
180 KWh/m ² .an	30 kg CO ₂ eq/m ² .an	C
250 KWh/m ² .an	50 kg CO ₂ eq/m ² .an	D
330 KWh/m ² .an	70 kg CO ₂ eq/m ² .an	E
420 KWh/m ² .an	100 kg CO ₂ eq/m ² .an	F
		G

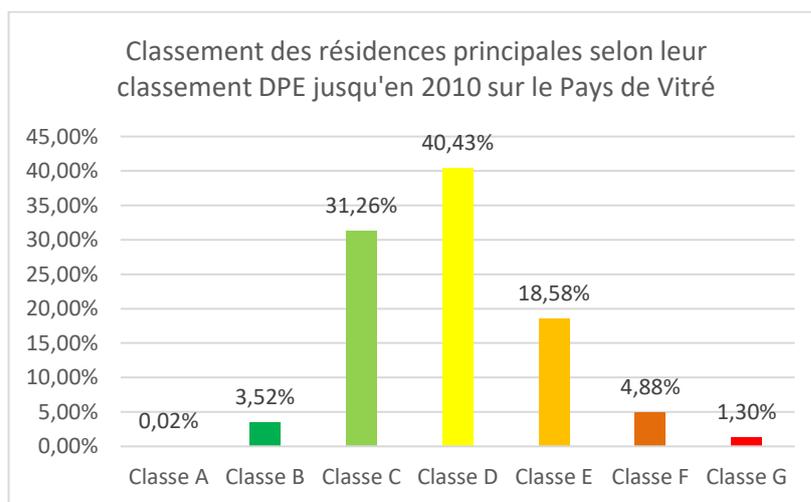
Source : Ministère de la transition écologique

A l'échelle du Pays de Vitré, la majorité des résidences principales présente un DPE de classe D (40,43% des logements). Ce classement est également celui le plus répandu à l'échelle nationale. Il indique que les logements ne sont ni trop performants ni trop énergivores.

La classe C est également bien représentée à l'échelle du SCoT puisqu'elle concerne 31,26% des résidences principales alors qu'elle concerne moins de 20% des résidences à l'échelle nationale.

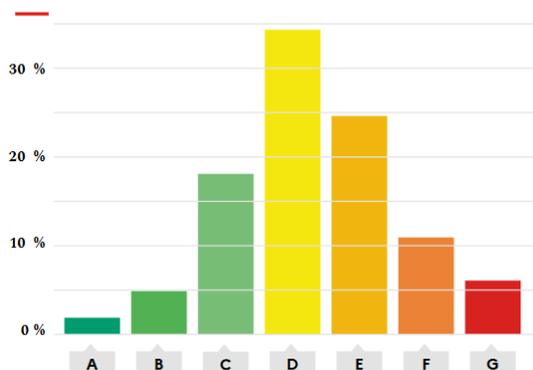
Les classes les plus énergivores (F et G), concernent 17% des résidences principales à l'échelle nationale. Sur le Pays de Vitré, seules 6,18% des résidences principales sont caractérisées de « passoires thermiques ».

En revanche, les classes A et B représentent seulement 3,54% des résidences principales contre environ 6,5% à l'échelle nationale.



Source : données ENER'GES 2011

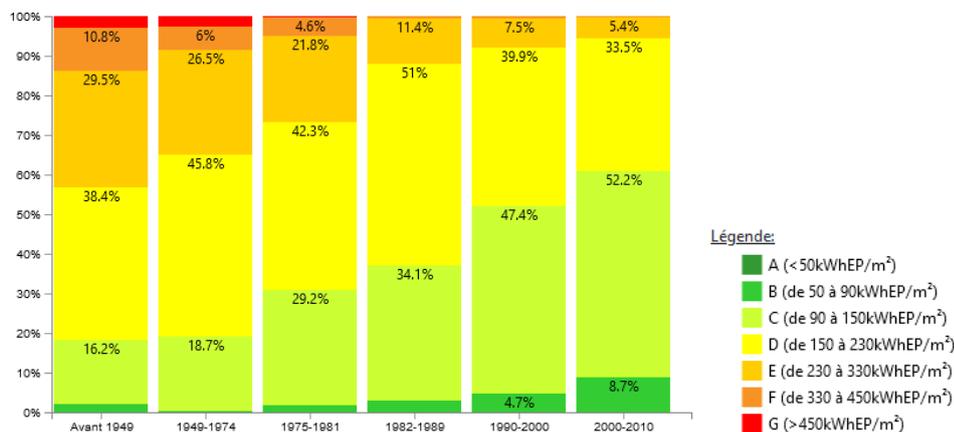
Répartition des DPE de l'ensemble des résidences principales



Source : Ministère de la transition écologique – échelle nationale

Jusqu'en 1989, on observe que la majorité des résidences principales construites sur cette période comporte une classe énergétique D. Après les années 1990, ce sont les classes C qui sont plus largement représentées dans le parc des résidences principales (47,4% des résidences principales sur la période 1990-2000 et 52,5% des résidences principales sur la période 2000-2010). On observe également une meilleure représentativité des classes les plus performantes (A et B) puisque sur la période 2000-2010, celles-ci concernaient 8,7% des résidences principales.

Pourcentage de résidences principales par période de construction et classe de DPE



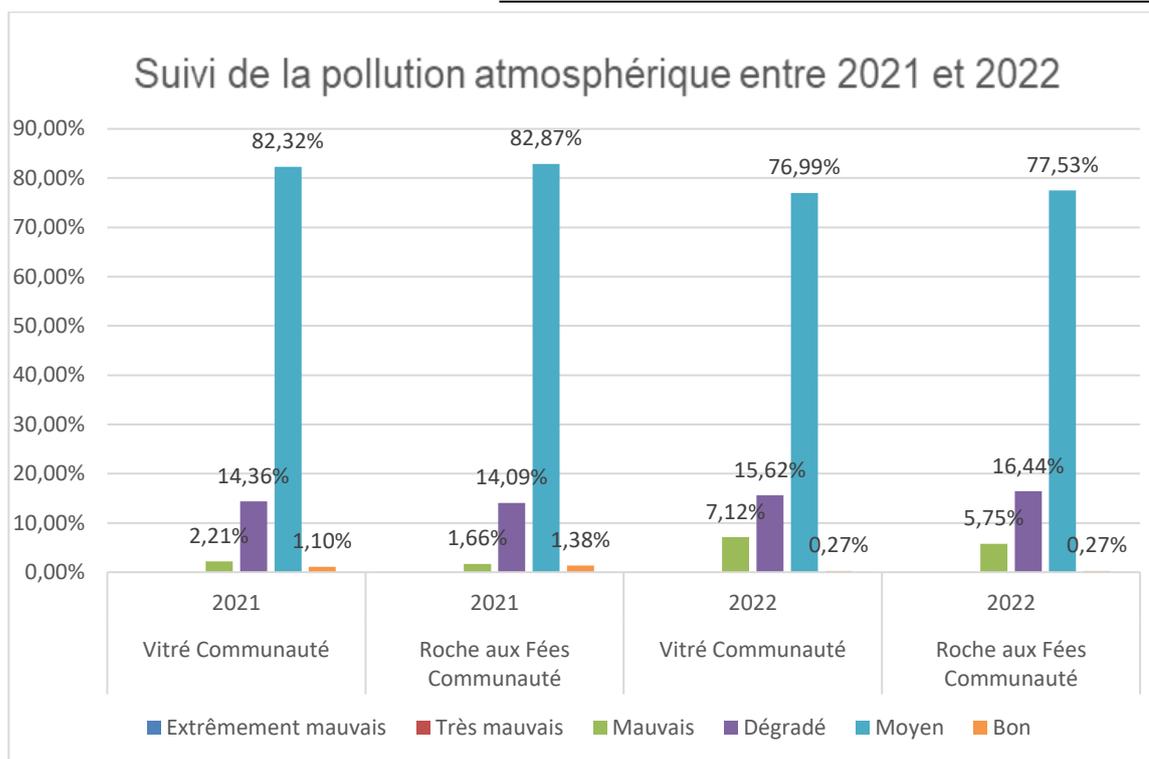
Source : Plateforme TEREVAL – données ENER'GES 2011

o La qualité de l'air

Le SCoT a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver la qualité de l'air. Depuis 2021, il est possible de suivre plus précisément la pollution atmosphérique sur les deux bassins de vie du territoire grâce aux données Airbreizh.

A l'échelle du SCoT, en 2021, la qualité de l'air est qualifiée majoritairement de « moyen » à 82% sur une échelle allant « d'extrêmement mauvais – mauvais – dégradé – moyen – bon ». Seulement 17% des jours mesurés ont une qualité de l'air qualifiée de « mauvais à dégradé ». 83% des jours mesurés sont qualifiés de « moyen à bon ».

En 2022, seulement 77% des jours mesurés ont une qualité de l'air qualifiée de « moyen à bon » à l'échelle du SCoT. On observe également une augmentation de nombre de jours classés comme « dégradé » et « mauvais » entre 2021 et 2022. Toutefois, à noter qu'aucun jour n'a été classé comme « très mauvais » ou « extrêmement mauvais ». Cette tendance s'observe à l'échelle des deux bassins de vie.



Source : Plateforme TEREVAL – données Airbreizh 2021 et 2022

Les émissions de GES :

D'après les données CITEPA de 2018, les émissions de gaz à effet de serre rapportées au nombre d'habitants sont estimées à 10,5 teq CO2 sur le Pays de Vitré contre 6,5 teq CO2 à l'échelle nationale. Ce chiffre s'explique par l'importance sur le territoire de l'agriculture, l'industrie et le transport routier associée à une densité de population plus faible qu'à l'échelle nationale.

En termes d'énergies renouvelables, le territoire voit se développer les installations de production (parcs éoliens, réseaux de chaleur bois, plusieurs unités de méthanisation et d'installations photovoltaïques) mais cette production reste limitée.

LE RESULTAT

THEMATIQUE : ENERGIE ET CLIMAT / NUISANCE ET POLLUTION		
Synthèse	Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
<p>La majorité des résidences principales du territoire présentent un DPE de classe C ou D, les classant comme « moyennement énergivores ». Il s'agit également des classes DPE les plus représentées à l'échelle nationale. Le territoire du SCoT du Pays de Vitré dénombre moins de « passoires énergétiques » qu'à l'échelle nationale. En revanche, le territoire comptabilise moins de logements performants par rapport au reste du territoire français. A noter que les effets du SCoT ne sont pas visibles sur cet indicateur du fait de la date de la donnée (2010).</p>	<p>Evolution de la consommation énergétique dans la construction des résidences principales</p>	

<p>Des actions d'accompagnement et d'aides financières à la rénovation des logements sont mises en œuvre au sein des EPCI via notamment les PLH.</p>		
<p>La qualité de l'air est majoritairement qualifiée de « moyen » : plus de 80% des jours en 2021 et plus de 70% en 2022. Toutefois, l'évolution de cet indicateur sera à surveiller en raison d'une augmentation du nombre de jours qualifiés de « dégradé » et de « mauvais » entre 2021 et 2022.</p> <p>On note également des émissions de GES importantes sur le territoire.</p>	<p>Qualité de l'air</p>	

CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DU SCOT A 6 ANS

Pour rappel :

Mesure de l'indicateur	
Satisfaisant	
A surveiller	
Insatisfaisant	

THEMATIQUE : DEMOGRAPHIE	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Evolution de la population	
Taux de croissance annuel moyen de la population	
Evolution de la population par commune	

THEMATIQUE : HABITAT / MIXITE ET COHESION	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Evolution de la taille des ménages	
Nombre de logements autorisés	
Nombre de logements commencés	
Typologie des logements	
Nombre de logements sociaux créés	
Part de logements sociaux créés sur la totalité des résidences principales	

THEMATIQUE : RISQUE / ENERGIE ET CLIMAT	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Risques technologiques - outil de suivi des documents d'urbanisme	
Cartographie de la vulnérabilité – aléa inondation	

THEMATIQUE : CONSOMMATION DE L'ESPACE	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Consommation d'espace réelle liée à l'habitat	
Couverture du territoire selon le classement des parcelles (U, AU, A et N) – outil de suivi des documents d'urbanisme	
THEMATIQUE : CONSOMMATION DE L'ESPACE	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Etudes de densification – outil de suivi des documents d'urbanisme	
Evolution de la densité de logements par ha carroyé dans/hors l'enveloppe urbaine	
Densité moyenne PLU	

THEMATIQUE : ECONOMIE	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Suivi des parcs d'activités - outil de suivi des documents d'urbanisme	

THEMATIQUE : ECONOMIE/CONSOMMATION D'ESPACE	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Consommation des enveloppes foncières liées au développement économique	
Consommation d'espace réelle liée au développement économique	

THEMATIQUE : EMPLOI	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Evolution du nombre d'emplois	
Répartition des emplois par secteur d'activité	
Taux d'activité des 15-64 ans	
Taux de chômage	

THEMATIQUE : AGRICULTURE	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Evolution du nombre d'exploitations agricoles	
Evolution du nombre d'exploitants agricoles	
Pression de l'artificialisation sur les terres agricoles	

THEMATIQUE : TOURISME	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Evolution de la capacité des hébergements marchands	

THEMATIQUE : MOBILITE ET DEPLACEMENT	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Trafic moyen journalier	
Flux des déplacements domicile/travail	
Recensement des aires de covoiturage	

THEMATIQUE : MOBILITE ET DEPLACEMENT	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Fréquentation des transports collectifs	
Identification des réseaux de modes doux	

THEMATIQUE : EQUIPEMENT	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Evolution et localisation des équipements et services	

THEMATIQUE : COMMERCE	
Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur

Evolution des commerces dans/hors la centralité,
l'enveloppe urbaine et les sites périphériques

THEMATIQUE : EAU

Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Suivi de la qualité des eaux	
Suivi des volumes d'eau produits, distribués et consommés	
Inventaire des zones humides - outil de suivi des documents d'urbanisme	

THEMATIQUE : PAYSAGE

Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Analyse du bocage	

THEMATIQUE : TRAME VERTE ET BLEUE

Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Suivi de la trame verte et bleue	

THEMATIQUE : ENERGIE ET CLIMAT / NUISANCE ET POLLUTION

Indicateurs de suivi	Mesure de l'indicateur
Evolution de la consommation énergétique dans la construction des résidences principales	
Qualité de l'air	

SYNTHESE

Analyse des trajectoires suivies par le territoire depuis 2018 au regard des thématiques du SCoT

L'évaluation du SCoT a été construite autour des 8 grands axes du DOO du SCoT, à savoir :

- I. Maintenir et accueillir la population sur l'ensemble du territoire
- II. Pour une gestion optimale de l'espace
- III. Affirmer et renforcer la position économique du Pays de Vitré
- IV. Garantir une mobilité durable sur un territoire accessible et connecté
- V. Assurer une offre de services adaptée et diversifiée
- VI. Organiser un appareil commercial adéquat
- VII. Préserver le cadre de vie et valoriser les ressources du territoire
- VIII. Œuvrer pour la transition énergétique

Thématique 1 : Maintenir et accueillir la population sur l'ensemble du territoire

- Une dynamique démographique qui tend à ralentir

Le territoire du Pays de Vitré se caractérise par une dynamique démographique importante, avec l'accueil en moyenne de 688 habitants supplémentaires par an entre 2013 et 2019. On observe cependant un ralentissement de la croissance de la population ces dernières années à la fois du fait d'une baisse du solde migratoire et d'une baisse du solde naturel. Bien que le taux de croissance annuel moyen de la population reste positif (0,65 %), celui-ci n'atteint pas actuellement l'objectif annuel moyen fixé par le SCoT à 1,25%.

Le développement du territoire bénéficie principalement aux communes situées sur les franges Centre et Ouest du Pays, en lien avec l'attraction de la métropole rennaise et/ou à la proximité des axes routiers structurants (axe Rennes-Paris / axe Rennes-Angers). Une attention particulière doit donc être portée sur l'objectif de rééquilibrage du territoire, les communes plus éloignées au Nord, à l'Est et au Sud du Pays bénéficiant d'une attractivité moindre. On note que les pôles structurants de l'armature territoriale du SCoT présentent cependant des soldes migratoires positifs, ce qui témoigne d'une armature territoriale cohérente.

- Un phénomène de desserrement des ménages qui s'accroît

Le nombre moyen d'occupants par résidence principale est en baisse depuis plusieurs années sur le territoire du SCoT, lié à une hausse de la part des personnes seules et des familles monoparentales. Cette accentuation du phénomène de desserrement des ménages s'observe principalement sur les pôles de rayonnement, les pôles intermédiaires structurants et les pôles de proximité, et ce, contrairement aux prévisions du SCoT. Les pôles de bassin suivent quant à eux la tendance affichée au SCoT.

- Une offre de logements à diversifier

Entre 2018 et 2022, 655 logements en moyenne par an ont été autorisés sur le territoire. Cette production est en-dessous de la prévision du SCoT qui est de 800 logements/an mais en corrélation avec la dynamique démographique constatée. On note tout de même que cet objectif est dépassé sur l'année 2022 (835 logements autorisés).

Le parc de logements se compose majoritairement de maisons individuelles et de grands logements. On observe une certaine diversification de la typologie d'habitat dans la production de logements ces dernières années où la part de logements en individuels purs tend à diminuer (69% de logements commencés en individuels purs en 2011 contre 45,6% en 2020). Cependant, étant donné l'attractivité du territoire et le

phénomène soutenu de desserrement des ménages, la production de logements doit accélérer sa diversification pour s'adapter aux nouveaux besoins et faciliter le parcours résidentiel des habitants.

La part des logements sociaux sur le nombre de résidences principales est également à surveiller pour maintenir une mixité sociale au sein du parc. Celle-ci reste peu élevée (8,5% en 2019 à l'échelle du SCoT) par rapport à la moyenne nationale.

- Des risques naturels et technologiques inscrits dans les documents d'urbanisme communaux

Deux communes du territoire du SCoT concernées par un risque technologique SEVESO ont bien traduit les réglementations particulières liées à ce risque dans leur document d'urbanisme. Les alentours des établissements ne sont pas constructibles pour l'habitat.

Concernant le risque inondation, entre 2009 et 2019, seuls 6 locaux ont été construits dans les zones d'aléas. Les locaux présents en zones d'aléas inondation représentent seulement 0,33% des locaux au global. Les zones inondables identifiées par les PPRI sont bien reportées au zonage des documents d'urbanisme. Les règlements d'urbanisme prennent également en compte la réglementation des PPRI.

Thématique 2 : Pour une gestion optimale de l'espace

- Une programmation de la consommation d'ENAF pour l'habitat qui ne s'inscrit pas dans la trajectoire ZAN

D'après les données MOS (Mode d'Occupation des Sols) de la Région Bretagne, le rythme annuel moyen de consommation foncière entre 2011 et 2021 pour l'habitat sur le territoire du SCoT a été de 21 ha. Le SCoT du Pays de Vitré respecte ainsi les enveloppes foncières qu'il s'est fixées pour la production d'habitat (= maximum de 45 ha par an en moyenne). A noter que ce résultat est à mettre en corrélation avec le nombre de logements produits qui lui est en-dessous des objectifs fixés par le SCoT. On observe également une trajectoire de diminution de la consommation annuelle d'ENAF depuis 2011.

Au-delà de cette tendance favorable, on note cependant que les enveloppes de consommation foncière fixées par le SCoT pour la production de l'habitat ne respectent pas les dispositions de la loi Climat et résilience à savoir une division par deux de la consommation totale d'espaces programmée entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation totale observée entre 2011 et 2021. Les orientations du SCoT du Pays de Vitré concernant la consommation d'espaces pour l'habitat ne s'inscrivent donc pas aujourd'hui dans la trajectoire ZAN.

L'article L.143-28 du code de l'urbanisme, précise que l'établissement public porteur du SCoT doit également procéder à une analyse des résultats de l'application du SCoT en matière « (...) de réduction du rythme de l'artificialisation des sols (...) ».

A l'heure actuelle, aucun observatoire ne permet de mesurer l'artificialisation des sols. Une définition du terme « artificialisation » a été apportée par la loi Climat et Résilience : « altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. » A terme, des observatoires tels que l'OSCSGE, permettront de suivre l'évolution du rythme de l'artificialisation des sols.

- Des densités moyennes fixées par le SCoT respectées dans les documents d'urbanisme communaux

Les documents d'urbanisme communaux se sont fixés des objectifs de modération de la consommation d'espaces en compatibilité avec les éléments définis au SCoT et dimensionnés en fonction de leurs caractéristiques et besoins locaux justifiés.

Les densités moyennes programmées affichées dans les documents d'urbanisme locaux approuvés depuis l'approbation du SCoT en 2018 sont compatibles avec celles fixées par le SCoT. Les moyennes affichées par pôle dépassent même les objectifs fixés. On observe également qu'1/3 de la production de logements programmée dans ces documents de planification le sont en renouvellement urbain et en densification du tissu urbain existant.

Thématique 3 : Affirmer et renforcer la position économique du Pays de Vitré

L'armature économique du SCoT du Pays de Vitré a bien été mise en œuvre sur le territoire et est cohérente avec le développement des deux bassins de vie.

- Une programmation de la consommation d'ENAF pour l'activité économique qui ne s'inscrit pas dans la trajectoire ZAN

Les enveloppes foncières fixées par le SCoT en matière de développement économique sont presque atteintes en cette fin d'année 2023. Toutefois, la programmation de foncier économique prévue dans les documents d'urbanisme communaux est fixée à horizon 2030 (voire au-delà).

D'après les données MOS, 17 ha ont été consommés annuellement, en moyenne, entre 2011 et 2021 pour l'activité économique sur le territoire du SCoT.

On note que les enveloppes de consommation foncière fixées par le SCoT pour l'activité économique ne respectent pas les dispositions de la loi Climat et résilience à savoir une division par deux de la consommation totale d'espaces programmée entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation totale observée entre 2011 et 2021. Les orientations du SCoT du Pays de Vitré concernant la consommation d'espaces pour l'activité économique ne s'inscrivent donc pas aujourd'hui dans la trajectoire ZAN.

- Une concentration d'emploi élevée avec une part importante d'emplois dans l'industrie

Le nombre d'emplois sur le territoire du SCoT est important (supérieur à 44 000 emplois) et ne cesse d'augmenter au fil des années. Le taux de chômage diminue quant à lui depuis 2015 et est relativement faible aujourd'hui, provoquant des problématiques de recrutement de nouveaux personnels, notamment qualifiés.

A noter qu'à l'échelle du Pays de Vitré, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont également largement représentés par rapport à la moyenne départementale. Il s'en suit une majorité d'ouvriers présents sur le territoire et donc une moins forte représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures.

- Un secteur agricole sous tension

Le poids de l'agriculture dans l'emploi et l'économie locale décroît depuis plusieurs années. On observe une diminution du nombre d'exploitations agricoles à l'échelle du SCoT du Pays de Vitré, tendance qui s'observe également à l'échelle nationale. Le nombre d'exploitants diminue progressivement, en corrélation avec la diminution du nombre d'exploitations agricoles.

- Le tourisme : un secteur à développer

La capacité des hébergements touristiques évolue positivement sur le territoire. Différents types d'hébergements sont présents pour accueillir différents types de pratiques touristiques (campings et hôtels notamment). On note cependant une capacité d'accueil relativement faible sur le territoire du SCoT au regard du patrimoine historique, naturel et culturel présent sur le Pays de Vitré.

Thématique 4 : Garantir une mobilité durable sur un territoire accessible et connecté

- Un territoire bénéficiant d'une bonne accessibilité

Globalement, la cartographie du trafic journalier moyen en 2023 conforte les liaisons stratégiques identifiées par le SCoT en matière de déplacement. Du fait de son positionnement, le Pays de Vitré dispose par ailleurs d'une bonne accessibilité grâce notamment aux deux axes routiers structurants de son territoire : RN157 et RD775.

Les flux domicile/travail sont importants sur l'ensemble du territoire avec une majorité de flux sortants excepté pour les communes de Vitré, Châteaubourg, La Guerche-de-Bretagne, Torcé et Etelles dont les flux entrants sont plus importants.

On observe également, comme la plupart des territoires ruraux, que la place de la voiture est prépondérante dans les déplacements des habitants du territoire.

- Des mobilités alternatives à développer

Le covoiturage reste aujourd'hui encore une pratique à la marge. Les deux bassins de vie du territoire mènent cependant actuellement des politiques volontaristes pour le développement des mobilités alternatives. On observe ainsi que le nombre d'aires de covoiturage sur le territoire du SCoT est en augmentation ces dernières années principalement aux abords des axes de déplacements stratégiques.

Entre 2020 et 2023, on note également que le réseau de modes doux (randonnée, vélo, etc.) s'est largement développé sur le territoire du SCoT avec 354 km de liaisons douces supplémentaires. Le territoire doit poursuivre le développement des réseaux de modes doux. Des connexions entre les deux bassins de vie pourraient par ailleurs être envisagées.

Bien que le territoire du SCoT bénéficie d'une bonne accessibilité, on observe cependant une desserte en transports collectifs inégale, notamment en termes de transports bus et car. Sur le bassin de vie de Vitré, l'offre se développe autour des grandes villes, le Nord du territoire étant peu desservi. Sur le bassin de vie de Janzé, l'offre se développe uniquement sur 5 des 16 communes du territoire, le Sud ne disposant pas d'un réseau de transports collectifs. A noter que le SCoT n'a que peu d'emprise sur cette thématique dont les compétences relèvent de différents acteurs (EPCI, Région, SNCF, etc.).

Thématique 5 : Assurer une offre d'équipements et de services adaptée et diversifiée

- Une offre de services et d'équipements satisfaisante

Le territoire bénéficie d'une offre d'équipements et de services satisfaisante. La logique d'agglomération énoncée dans le DOO du SCoT est respectée puisque les équipements et services les plus récents se sont implantés majoritairement dans les centralités et au sein des enveloppes urbaines. L'armature territoriale du SCoT est également affirmée, la concentration des équipements et services s'effectuant principalement dans les polarités principales du SCoT. Une vigilance particulière doit cependant être apportée sur l'offre d'équipements de santé, concentrée dans les polarités principales, et les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, en déficit sur l'ensemble du territoire.

Thématique 6 : Organiser un appareil commercial adéquat

- Une offre commerciale satisfaisante

L'offre commerciale s'est étoffée sur le territoire du SCoT avec l'implantation de 85 nouveaux commerces en 2 ans (2020-2022). Ces nouveaux commerces se sont principalement implantés sur le bassin de vie de Vitré Communauté.

La majorité des commerces présents au sein des zones agglomérées sont implantés en centralité, respectant ainsi l'objectif du SCoT de renforcer les centres-villes et centres-bourgs. On note cependant que les

commerces créés sur la période 2021-2022 se sont implantés principalement dans l'enveloppe urbaine au détriment de la centralité.

Thématique 7 : Préserver le cadre de vie et valoriser les ressources du territoire

- La ressource en eau : un enjeu essentiel du territoire

Le territoire du SCoT fait face à une problématique importante de ressource en eau potable et de qualité des eaux de surface. La gestion de l'eau est donc un enjeu essentiel du territoire, dans un contexte de changement climatique (épisode de sécheresse, orages, etc.) et de dynamique du territoire (besoins croissants des industries, attractivité résidentielle du territoire, etc.).

On relève que l'état écologique des masses d'eau est majoritairement caractérisé de médiocre à mauvais et s'est dégradé entre 2009 et 2015. Les volumes d'eau produits, distribués et consommés ont augmenté ces dernières années sur le territoire. L'augmentation de la population et la présence de gros consommateurs (une trentaine sur le territoire du SCoT), dont notamment des usines agro-alimentaires, peuvent en partie expliquer l'augmentation de la consommation sur le territoire.

- Un paysage bocager dense

Le territoire possède une bonne couverture bocagère. Des actions de plantations en vue d'enrayer la dégradation du bocage sont engagées depuis plusieurs années et participent ainsi à la préservation du bocage. Ce sont plus de 90 000 mL de haies qui ont été plantées entre 2015 et 2020 sur le territoire du Pays de Vitré. Les communes recensent et protègent également les haies bocagères à travers une réglementation adaptée dans leur document d'urbanisme (classement en loi Paysage, EBC).

- Une trame verte et bleue à préserver

Le Pays de Vitré présente une trame verte et bleue diversifiée, constituée de massifs forestiers, d'un bocage diffus, de vallées, de la Vilaine et ses affluents qui concentrent les continuités aquatiques et humides, etc. Tous ces milieux présentent une valeur écologique certaine d'importance locale et régionale.

On observe une forte valeur écologique des différents milieux identifiés (boisés, aquatiques, bocagers et ouverts). Plus de 43% de la trame verte et bleue est catégorisée par une « forte » et « très forte » valeur écologique tandis que 25,82% est catégorisée par une « faible » et « très faible » valeur écologique.

Les documents d'urbanisme approuvés depuis l'approbation du SCoT prennent en compte les éléments de la trame verte et bleue identifiés dans le SCoT à savoir notamment les sites d'intérêt paysagers (réservoirs principaux et complémentaires) et les corridors écologiques. Ces éléments sont traduits par un zonage « N - naturel » à l'échelle des PLU avec une réglementation adaptée pour assurer leur préservation et leur protection. Actuellement, 26% du territoire du SCoT est couvert par un zonage N.

Thématique 8 : Œuvrer pour la transition énergétique

Le territoire du SCoT du Pays de Vitré dénombre moins de « passoires énergétiques » qu'à l'échelle nationale. En revanche, le territoire comptabilise moins de logements performants par rapport au reste du territoire français. A noter que les effets du SCoT sont difficilement observables sur ce sujet (données peu récentes). On peut noter que des actions d'accompagnement et d'aides financières à la rénovation des logements sont mises en œuvre depuis plusieurs années au sein des EPCI via notamment les PLH.

Concernant la qualité de l'air, celle-ci est majoritairement qualifiée de « moyen » : plus de 80% des jours en 2021 et plus de 70% en 2022. On observe par ailleurs une augmentation du nombre de jours qualifié de « dégradé » et de « mauvais » entre 2021 et 2022.

Par ailleurs, les émissions de GES sont élevées sur le territoire (taux supérieur à la moyenne nationale). Celles-ci s'expliquent notamment par l'importance sur le territoire de l'agriculture, l'industrie et le transport routier.

En termes d'énergies renouvelables, le territoire du SCoT voit se développer les installations de production (parcs éoliens, réseaux de chaleur bois, plusieurs unités de méthanisation et d'installations photovoltaïques) mais cette production reste limitée.

Bilan de l'évaluation

Les résultats ainsi présentés doivent permettre d'apprécier la pertinence de maintenir en l'état le SCoT du Pays de Vitré en vigueur ou d'engager une révision partielle ou totale de ce document.

Ainsi, le SCoT a bien joué son rôle de document cadre et produit des effets positifs sur le territoire depuis 2018, notamment sur l'emploi, les équipements et services, le commerce, la protection et valorisation des paysages, l'optimisation du foncier (densité), etc. On note également que l'armature territoriale définie dans le SCoT est globalement cohérente.

Toutefois, même s'il est complexe de déterminer si les évolutions constatées sont imputables à la mise en œuvre des orientations du SCoT, l'analyse des trajectoires suivies par le territoire depuis 2018 et leur mise en perspective avec les objectifs du SCoT témoignent de décalages par rapport à la trajectoire souhaitée sur plusieurs dynamiques : démographie, production de logements, qualité de la ressource en eau, qualité de l'air, transport collectif, etc.

Parallèlement, au-delà du constat des trajectoires contrastées sur le territoire depuis 2018, les évolutions majeures intervenues au niveau national, régional et local viennent réinterroger les orientations du SCoT définies en 2018 :

- La réglementation encadrant les SCoT a fortement évolué depuis 2015, avec notamment la loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) adoptée en 2018 et ses ordonnances relatives à la hiérarchie des normes et à la modernisation des SCoT en 2020 et, plus récemment, la loi Climat et Résilience adoptée en août 2021 qui impose aux SCoT des objectifs renforcés en matière de sobriété foncière à intégrer dans le document au plus tard d'ici février 2027,
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé en 2020 est actuellement en cours de modification afin d'intégrer les dispositions de la loi Climat et Résilience. Il fixe un nouveau cadre régional, notamment en termes de réduction de la consommation foncière, que le SCoT doit prendre en compte,
- Plusieurs documents supra-communaux ont été approuvés depuis l'approbation du SCoT, à savoir notamment le Plan de Gestion des Risques d'inondation PGRI 2022-2027, le Schéma Régional des Carrières SRC, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux SDAGE Bretagne-Loire 2022-2027, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux SAGE Vilaine, etc. Le SCoT n'est aujourd'hui pas compatible avec ces documents.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, **il est donc proposé d'acter une mise en révision du SCoT du Pays de Vitré** afin notamment :

- D'inscrire les orientations de transitions sociale et écologique et traduire, plus fortement qu'en 2018, les enjeux de lutte et d'adaptation au changement climatique, dans le cadre d'un document modernisé intégrant les dispositions issues de l'ordonnance de la loi ELAN relative à la modernisation des SCoT, dont le nouveau contenu fait des questions de transitions l'un des piliers du projet,
- De se mettre en compatibilité avec les documents supra approuvés depuis 2018,
- De répondre aux nouveaux objectifs fixés par la loi Climat et Résilience en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

ANNEXES

Indicateurs contenus dans le SCoT			Indicateurs de suivi du SCoT		
Thématique(s) renseignée(s)	Nature de l'indicateur	Description	Thématique(s) renseignée(s)	Nature de l'indicateur	Description
Démographie	Evolution démographique	Analyse de l'évolution démographique du territoire	Démographie	Evolution de la population	Nombre total d'habitants par année sur le territoire du SCoT et par bassin de vie
				Taux de croissance annuel moyen de la population	Moyenne des évolutions annuelles de la population sur une période donnée
Démographie Habitat	Logements	Analyse de l'évolution du nombre de logements sur le Pays de Vitré	Habitat	Evolution de la taille des ménages	Evolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale
			Habitat Mixité et cohésion	Nombre de logements autorisés	Le nombre de logements autorisés est quantifié sur plusieurs millésimes sur la base des demandes d'autorisation d'urbanisme
				Nombre de logements commencés	Le nombre de logements commencés (à partir de la déclaration d'ouverture de chantier) est quantifié sur plusieurs millésimes et ventilé en fonction de leur typologie
				Nombre de logements sociaux créés	Suivi du nombre de logements sociaux créés par année sur le territoire
Mixité et cohésion	Part des logements sociaux créés sur la totalité des résidences principales	La part de logements sociaux dans le nombre total de résidences principales du territoire est analysée sur plusieurs millésimes			
Nouvel indicateur de suivi sur la thématique énergie et climat lié aux risques naturels			Energie et climat/Risque	Exposition des locaux à l'aléa inondation	Croisement de la localisation de périls constatés et de la cartographie de l'aléa naturel par type (éboulement, glissement de terrain, inondation...)
Habitat Activités économiques	Consommation d'espace	Analyse de la consommation foncière, dans les zones urbaines et à	Consommation de l'espace Maîtrise de la consommation de l'espace et	Consommation d'espace réelle liée à l'habitat	Cet indicateur suit les surfaces consommées par l'habitat au détriment des espaces naturels, agricoles et forestiers

		urbaniser des documents d'urbanisme (zones U, 1AU, 2AU), ainsi que dans les STECAL	réduction du rythme de l'artificialisation des sols	Consommation des enveloppes foncières liées au développement économique (compatibilité SCoT)	Comparaison entre la consommation d'espace programmée dans les PLU pour le développement économique et les enveloppes foncières prévues dans le SCoT
				Consommation d'espace réelle liée au développement économique	La consommation d'espace réelle liée à l'activité économique permet de suivre l'artificialisation des zonages destinés à l'activité économique, ainsi que le remplissage de ces espaces
Nouvel indicateur de suivi sur la thématique densité et intensité lié à la consommation de l'espace			Densité et intensité Maîtrise de la consommation de l'espace et réduction du rythme de l'artificialisation des sols	Densité moyenne dans les PLU (compatibilité SCoT)	Compatibilité des prescriptions des PLU du territoire avec les objectifs de densité fixés par le SCoT
				Evolution de la densité de logement	La densité de logements représente le stock de logements du territoire sur une maille de 100m par 100m, réparti entre logements au sein ou en-dehors de l'enveloppe urbaine.
Démographie Activités économiques	Emploi	Analyse sectorielle de l'évolution de l'emploi sur le territoire	Emploi	Evolution du nombre d'emplois	Suivi du nombre d'emplois total et par catégorie socioprofessionnelle
				Répartition des emplois par secteur d'activité	Évolution du nombre total d'emplois et sa répartition par secteur d'activité
				Taux d'activité des 15-64 ans	Suivi du taux d'activité pour la population âgée de 15 à 64 ans sur le territoire
				Taux d'activité des 15-64 ans ayant un emploi	Suivi du taux de chômage pour la population âgée de 15 à 64 ans sur le territoire
Nouvel indicateur de suivi sur la thématique activité économique lié au tourisme			Equipements et services	Tourisme - Evolution de la capacité des hébergements marchands	L'évolution du nombre de lits touristiques est ventilée par type d'hébergement marchand
			Agriculture	Evolution du nombre d'exploitants agricoles	Observation de l'évolution dans le temps du nombre d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles (hors salariés)
				Evolution du nombre d'exploitations agricoles	Observation de l'évolution du nombre d'exploitations agricoles ainsi que de l'installation et la disparition d'exploitations d'une année à l'autre

				Pression de l'artificialisation sur les terres agricoles	Observation de la pression anthropique sur les milieux agricoles par la combinaison de plusieurs facteurs (proximité avec l'enveloppe urbaine, avec les zones AU des PLU...)
Climat/Energie, Qualité de l'air	Circulation	Suivi du trafic moyen journalier annuel (TMJA) dont la répartition poids lourds et véhicules légers sur les axes suivis par les services du Conseil Départemental	Mobilité Transport et déplacement	Trafic moyen journalier	Analyse du nombre de véhicules circulant sur les axes majeurs du territoire
				Recensement des aires de covoiturage	Le nombre et l'évolution des aires de covoiturage sur le territoire sont cartographiés et comptabilisés
				Fréquentation des transports collectifs	Les offres de transports collectifs et de transports à la demande sont cartographiées sur le territoire et le volume de leur fréquentation est analysée
				Identification des réseaux de modes doux	Les différents réseaux de mobilité douce sont cartographiés
				Déplacements domicile-travail	Flux de déplacements domicile-lieu de travail de la population active, entrants et sortants par commune
Nouvel indicateur de suivi sur la thématique équipements et services			Equipements et services	Evolution et localisation des équipements et services	L'évolution du nombre de services et d'équipements est ventilée par catégorie (commerce, enseignement, santé, service aux particuliers, sport/loisirs, culture, tourisme, transport/déplacement)
Nouvel indicateur de suivi sur la thématique développement économique/commerce			Commerce/Développement économique Implantations commerciales	Evolution et localisation des commerces	Cet indicateur comptabilise à toutes les échelles territoriales le nombre de commerces en les distinguant selon leur localisation au sein ou en-dehors des centralités, l'enveloppe urbaine ou en périphérie
Patrimoine naturel Biodiversité Trame verte et bleue	Suivi de la trame verte et bleue	Evolution des zonages naturels réglementaires et d'inventaires du territoire ainsi que des surfaces concernées	Trame verte et bleue Environnement	Trame verte et bleue	Carte de synthèse des différents éléments à prendre en compte dans l'élaboration de la trame verte et bleue

Patrimoine naturel Agriculture	Protection et connaissance du patrimoine naturel	Suivi des superficies de boisements, des surfaces de prairies permanentes et temporaires et suivi évolutif du linéaire bocager en lien avec le programme Breizh Bocage	Paysage Environnement	Analyse du bocage	L'analyse du bocage permet le suivi de la plantation de bocage de façon annuelle ainsi que l'analyse du patrimoine bocager existant pour la dernière année disponible
Patrimoine naturel Biodiversité Paysages Eaux	Protection patrimoine naturel	Evaluer les surfaces dédiées aux espaces agricoles et naturels (dont zones humides) dans les documents d'urbanisme locaux	Intégrer dans les indicateurs « couverture du territoire », « inventaires des zones humides »		
Ressource en eau Patrimoine naturel	Qualité des eaux de surface	Analyser la qualité globale des cours d'eau suivis selon les classes de qualité utilisées pour les paramètres physiques et chimiques	Eau Environnement	Suivi de la qualité des eaux	Connaître la qualité chimique et écologique des eaux superficielles et souterraines
Eau potable	Volume d'eau distribué et consommé	Suivi des volumes produits, distribués et effectivement consommés selon les indicateurs du service de l'eau potable (P104.3 ; P105.3 ; P106.3)	Eau Environnement	Suivi des volumes d'eau produits, distribués et consommés	Suivi des volumes d'eau produits, distribués et consommés sur le territoire du SCOT par le moyen des données d'alimentation en eau potable
Qualité des eaux Assainissement	Assainissement	Comparer les capacités épuratoires des ouvrages collectifs avec les populations raccordées	Indicateur abandonné – difficulté à mobiliser la donnée		
Climat Qualité de l'air	Qualité de l'air	Suivi de la qualité de l'air sur les stations de Rennes,	Nuisance et pollution	Suivi de la pollution atmosphérique	Le nombre de jours de l'année est réparti selon leur Indice de Qualité de l'Air (IQA) qui agrège la présence de

		Fougères et Guipry : HAP ; Métaux lourds ; PM 2.5 ; PM10 ; O ₃ ; NO ; NO ₂			plusieurs polluants atmosphériques (PM10, PM2.5, CO, NO2, SO2, O3)
Climat/Energie	Economies d'énergie dans la construction des bâtiments	Relever le nombre de projets ayant une démarche environnementale et énergétique (notamment OPATB et au niveau d'opérations d'ensemble à vocation d'habitat ou d'activités économiques, des bâtiments et établissements publics, logements BBC+, écoquartiers, BEPOS...)	Indicateur abandonné – difficulté à mobiliser la donnée		
Energie	Climat/Energie	Estimation de la production d'énergie renouvelable locale des projets structurants (grosses unités soumises à déclaration ou autorisation) et des projets portés par la collectivité sur le territoire	Indicateur abandonné – difficulté à mobiliser la donnée		
Nouveaux indicateurs de suivi sur la thématique énergie et climat			Energie et climat	Consommation énergétique dans la construction des résidences	Le stock de résidences principales est classé par la valeur de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), portant sur leur consommation énergétique, et par leur période de construction

		<p>Périodes de construction des locaux</p>	<p>Le stock de locaux d'un territoire est ventilé par grande destination (commerciale, industrielle, résidentielle...) et par période de construction déterminée selon les réglementations thermiques</p>
--	--	--	---



Syndicat d'Urbanisme
du Pays de Vitré